



# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour le territoire du Pays de la Bresse  
bourguignonne

# Sommaire

<b>Convention cadre</b>	3
<b>Annexes</b>	18
- N°1 – Synthèse des enjeux et projet de territoire porté par les actions du CRTE	19
- N°2 – Recueil des fiches projets et actions porté par le territoire	37
- N°3 – Maquette financière annuelle – Fiches Action – Année 2021	110
- N°4 – Contribution des partenaires associés à l'élaboration du CRTE	112
- N°5 – Délibération du Syndicat Mixte Bresse Bourguignonne du 06 décembre 2021	123
- N°6 – COPIL du 12/10/2021 – Présentation SETEC	125



# CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## Pour le territoire du Pays de la Bresse bourguignonne

### ENTRE

#### **Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne**

Représenté par M. Anthony VADOT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 6 décembre 2021 (annexe 5),

Ci-après désigné par le « Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne »,

D'une part,

### ET

#### **L'État,**

Représenté par M. Julien CHARLES, Préfet de Saône-et-Loire,

Ci-après désigné par « l'État » ;

#### **Le Département de Saône-et-Loire,**

Représenté par M. André ACCARY,

Ci-après désigné par « le Conseil Départemental de Saône-et-Loire » ;

D'autre part,

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pays de la Bresse bourguignonne autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

### **1.1. Evolution du CTE vers un CRTE**

Pas de CTE en Bresse bourguignonne

### **1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours**

Le territoire du Pays de la Bresse bourguignonne et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Le syndicat mixte de la Bresse bourguignonne (4 EPCI FP regroupant 88 communes, environ 67 000 habitants) a créé un Office de Tourisme de Pays en 2010, a repris les missions et le personnel du Pays associatif en 2014 (programmes européens LEADER, contrats territoriaux avec le Conseil Régional, TEPCV et contrat de ruralité avec l'Etat, etc.), a une habilitation statutaire pour l'instruction du droit des sols depuis 2015, porte un SCoT depuis 2017, a signé un Contrat Local de Santé en 2019 et étudie la faisabilité d'un Parc Naturel Régional.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## Article 2 – Ambition du territoire du Pays de la Bresse bourguignonne

*Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.*

*L'élaboration d'une vision stratégique suppose :*

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;*
- De les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.*

*Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.*

*La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les évènements qui peuvent impacter le territoire.*

*Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.*

- Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé :**

Sur la base des nombreux documents existants du diagnostic territorial, les principaux enjeux identifiés lors du Comité de Pilotage du 12 octobre 2021 sont

- La mobilité
- L'énergie et le climat
- Le traitement des déchets et l'économie circulaire
- L'agriculture et l'alimentation locale
- Les actions en matière de biodiversité
- La lutte contre l'artificialisation des sols
- Le tourisme
- Et l'attractivité démographique, les parcours résidentiels et les emplois.

Les membres du Conseil de développement, réunis le 15 novembre 2021, ont également donné un avis sur les enjeux de la transition écologique en Bresse bourguignonne.

Aussi, le projet de territoire s'appuie sur 6 axes stratégiques, validés lors du Comité de Pilotage du 22 novembre 2021, pour répondre à des enjeux :

- D'attractivité du parc résidentiel, de réponse à la précarité énergétique des ménages, de réduction des émissions et de la consommation d'énergie sur le territoire
- D'attractivité résidentielle du territoire et de réduction des besoins en déplacements
- De réduction de la dépendance énergétique du territoire, de lutte contre la précarité énergétique des ménages et d'accroissement de la part d'énergies renouvelables consommées
- D'accès à la mobilité pour tous (lutte contre l'isolement) et de réduction des émissions GES (impact écologique et sanitaire sur la qualité de l'air)
- De protection de la biodiversité et des espaces naturels, participant dans le même temps à la valorisation des secteurs agricoles et touristiques
- De gestion sobre et efficace des ressources naturelles.

Par conséquent, le projet de territoire vise à

- Travailler à l'exemplarité des bâtiments publics en matière de performance énergétique
- Accompagner les ménages dans leurs démarches de rénovation énergétique
- Adapter la programmation en logement aux typologies de ménages
- Favoriser le développement de l'économie présente, notamment au sein des pôles de proximité et des communes rurales
- Mettre à niveau l'offre en équipements (volumétrie, localisation, modernisation, services numériques...)
- Développer les solutions de production d'énergie renouvelable déjà existantes sur le territoire
- Explorer d'autres solutions et évaluer le potentiel global du territoire
- Proposer des services de mobilité performants comme alternatives à l'automobile
- Œuvrer en faveur du développement des modes doux
- Soutenir la transition du parc de véhicules en faveur d'une plus faible consommation et d'émissions limitées
- Procéder à un développement foncier raisonné
- Promouvoir et préserver le modèle agricole
- Soutenir les filières courtes de l'alimentation
- Valoriser les sites remarquables et culturels
- Réduire les déchets et agir en faveur de leur réemploi.

## Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 22 novembre 2021 et du 6 décembre 2021 :

- **Orientation 1 : Accélérer la rénovation énergétique du bâti**
- **Orientation 2 : Accompagner le développement démographique du territoire et renforcer la proximité domicile, emploi services**
- **Orientation 3 : Accroître la production d'énergies renouvelables du territoire**
- **Orientation 4 : Développer des solutions de mobilités durables et inclusives**
- **Orientation 5 : Préserver et valoriser les paysages, la biodiversité et le patrimoine local**
- **Orientation 6 : Développer l'économie circulaire**

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

*Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :*

- *Les programmes territorialisés de l'ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Education et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...);*
- *Les contrats de l'Etat transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;*
- *L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.*

*En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.*

*Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.*

#### **4.2. Validation des actions**

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

*Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.*

*Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.*

*Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :*

- *La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;*
- *L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;*
- *Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;*
- *Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;*
- *La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;*
- *L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;*
- *Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;*
- *L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;*
- *Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;*
- *Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet*

*Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.*

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

#### **4.3. Projets et actions en maturation**

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 7. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

#### **4.4. Les actions de coopération interterritoriale**

*Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.*

*Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :*

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

*Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...*

*Ce volet dédié aux actions de coopération entre territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.*

## Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, ADEME...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## 6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les EPCI sont précisées dans une convention de partenariat.

Le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

## 6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 4.

#### **6.4. Engagements du Département**

##### Engagements du Département de Saône-et-Loire

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité sociales et territoriales apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Il interviendra plus particulièrement sur les projets d'infrastructures collectives permettant d'améliorer les services au public dans les domaines de la petite enfance, l'accueil scolaire, les domaines sportifs, culturels et touristiques.

En adéquation avec son plan environnement, il soutiendra également les projets permettant le développement des mobilités douces, favorisant la biodiversité, le maintien des ressources d'eau de qualité, la maîtrise de la consommation d'énergie et le développement d'énergies renouvelables

Le Département s'engage à désigner au sein de ses services un ou des référent(s) pour participer à la mise en œuvre du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

#### **6.5. Engagements des opérateurs publics**

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

## 6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

## 6.8. Maquette financière

*La maquette financière (annexe 3) récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :*

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

*Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence. La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.*

## Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du Premier Ministre du 23 octobre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### 7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires des 4 Communautés de Communes, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire du Pays de la Bresse bourguignonne. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### 7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et de l'État, membres du comité

technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## **Article 9 - Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans le projet de territoire du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et décliné par les fiches actions en annexes du présent contrat.

La définition des indicateurs de suivi fera l'objet des premiers comités de pilotage. Ce travail s'accompagnera d'une réflexion globale sur le pilotage et le suivi des actions portées par le CRTE : le territoire valorisera des indicateurs qu'il est en mesure de récolter visant une ambition en cohérence avec les ressources et les moyens dont il dispose.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

## **Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat porte sur la mandature 2020-2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## **Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## **Article 12 - Résiliation du CRTE**

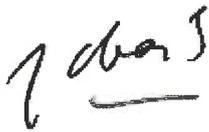
D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Dijon.

Signé à Mâcon, le 05 janvier 2022

**Le préfet de Saône-et-Loire**



**Julien CHARLES**

**Le président  
du Syndicat mixte  
de la Bresse Bourguignonne**



**Anthony VADOT**

**Le président  
du Conseil départemental de  
Saône-et-Loire**



**André ACCARY**

# Annexes



# Synthèse des enjeux et projet de territoire porté par les actions du CRTE

Première annexe au Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2020-2026

## SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	22
IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX ENJEUX POUR LA BRESSE BOURGUIGNONNE.....	23
I S'appuyer sur les documents existants : un territoire bien outillé.....	23
II Principaux enjeux identifiés.....	24
II.1 Mobilité.....	24
II.2 Energie et climat.....	25
II.3 Traitement des déchets / Economie circulaire.....	25
II.4 Agriculture et alimentation locale.....	26
II.5 Actions en matière de biodiversité.....	26
II.6 Lutte contre l'artificialisation des sols.....	27
II.7 Tourisme.....	27

Version du 14/12/21

II.8 Attractivité démographique, parcours résidentiels et emplois.....	28
PROJET DE TERRITOIRE PORTE DANS LE CADRE DU CRTE.....	29
I Accélérer la rénovation énergétique du bâti.....	29
II Accompagner le développement démographique du territoire et renforcer la proximité domicile, emplois services.....	29
III Accroître la production d'énergies renouvelables du territoire.....	30
IV Développer des solutions de mobilité durables et inclusives.....	31
V Préserver et valoriser les paysages, la biodiversité et le patrimoine local.....	32
VI Développer l'économie circulaire.....	33
PROJETS ET ACTIONS PRESENTES A FIN 2021.....	34

## INTRODUCTION

---

### **Liste des principaux documents à même de nourrir le travail de diagnostic et la construction d'axes stratégiques à annexer au CRTE :**

Les documents de planifications et études mentionnés ci-après sont pour la plupart identifiés dans l'état des lieux des démarches et des contrats composés par la DDT en vue du montage du CRTE. Il s'agit d'une liste non-exhaustive de travaux qui justifient de la bonne connaissance du territoire par les acteurs concernés et/ou esquissent des orientations stratégiques auxquelles doit aussi répondre le projet de territoire annexer au CRTE.

- Convention d'initialisation du futur CRTE, *Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, septembre 2021*
- Portrait du territoire : chiffres clefs et cartographies, *ANCT / Observatoire des Territoires, 2021*
- Bilan du Contrat de ruralité 2017-2020, *Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, 2021*
- SRADDET (Diagnostic, Rapport d'objectifs), *Région Bourgogne Franche Comté, 2020*
- Portrait Grand Territoire, *DDT, 2019*
- La biodiversité en Saône-et-Loire : Enjeux et leviers pour nos territoires, *DDT, 2019*
- Plans d'actions intercommunaux issus de la « Mission TEPos », *Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne x Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain, avril 2018*
- Profil énergétique territorial « Bresse bourguignonne » issu de la « Mission TEPos », *Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, 2018*
- PLUi, *CC Terres de Bresse, juillet 2017*
- Contrat de territoire 2018-2020, *Syndicat Mixte du Pays de la Bresse bourguignonne x Région Bourgogne Franche Comté, 2017*
- SCoT 2015-2035 (Diagnostic, Etat initial de l'environnement, PADD, DOO), *Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, 2017*
- SRCE (Diagnostic), *Région Bourgogne Franche Comté, 2015*
- Ensemble des documents relatifs au programme européen LEADER « Entrer dans la transition énergétique »
- Outils de cartographie dynamique :
  - Observatoire des territoires, ANCT
  - GEOOID, Etat
  - Statistiques locales, INSEE
  - Sigogne, DREAL
  - Portail de l'artificialisation des sols, Etat
- ...

## IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX ENJEUX POUR LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Objectif du travail de diagnostic :

- Identifier les atouts et faiblesses du territoire, notamment au regard des grandes transitions : écologique, démographique, numérique et économique ;
- Rattacher le projet de territoire (socle du CRTE) aux réalités locales ;
- Tenir compte des actions déjà conduites par le territoire ;
- Bien articuler les différentes échelles en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux.

### I S'APPUYER SUR LES DOCUMENTS EXISTANTS : UN TERRITOIRE BIEN OUTILLÉ

Parce qu'ils constituent des diagnostics particulièrement complets et proches des attendus du CRTE, les cinq documents suivants ont été regardés avec d'avantage d'attention. Les analyses conduites témoignent d'une bonne connaissance du territoire et de ces enjeux et pourront nourrir directement l'annexe au CRTE.

Etude	Périmètre	Pertinence du diagnostic *	Compléments éventuels *
<b>1/ SCoT 2015-2035 (Diagnostic, Etat initial de l'environnement, PADD)</b> <i>Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, 2017</i>			
Diagnostic amorcé en 2015 sur la base de données remontant pour la plupart à 2010. A noter qu'il s'agit d'un document révisable à partir de 2023. Un travail de bilan critique est en cours (finalisation pour 2022 avec actualisation du diagnostic). la révision du Scot vaudra PCAET.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Démographique</li> <li>✓ Logement</li> <li>✓ Commerces, services et équipements</li> <li>✓ Mobilité, transport de personne</li> <li>✓ Attractivité économique</li> <li>✓ Mutation du secteur agricole</li> <li>✓ Tourisme</li> <li>✓ Risques et nuisances environnementale</li> <li>✓ Qualité paysagère</li> <li>✓ Potentiel de développement des ENR</li> <li>✓ Qualité de l'air</li> <li>✓ Gestion de l'eau</li> <li>✓ Collecte des déchets</li> </ul>	Diagnostic très complet qui mobilise toutefois des données qui commencent à dater. Peu d'évolution du diagnostic environnemental.	Actualisation à prévoir sur certains sujets spécifiques : emplois et logements notamment.
<b>2/ SRCE</b> <i>Région Bourgogne franche Comté, 2015</i>			
Diagnostic des continuités écologique établi en 2015.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Analyse des trames vertes et bleues à l'échelle régionale.</li> </ul>	Diagnostic qui ne traite pas l'ensemble des sujets visés par le CRTE mais apporte néanmoins de bons compléments sur les	A compléter des autres diagnostics et études produits.

Etude	Périmètre	Pertinence du diagnostic *	Compléments éventuels *
		sujets environnementaux.	
<b>3/ Portrait du territoire : chiffres clefs et cartographies</b> <i>ANCT / Observatoire des Territoires, 2021</i>			
Diagnostic construit sur la base de données 2018.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Paysage, environnement, eaux</li> <li>✓ Démographie, habitat aménagements</li> <li>✓ Production agricole et forestière</li> <li>✓ Transition écologique</li> <li>✓ Risques</li> </ul>	Synthèse exhaustive basée sur des données récentes.	
<b>4/ SRADDET</b> <i>Région Bourgogne franche Comté, 2020</i>			
Diagnostic amont construits sur la base de données remontant tout au plus à 2015.	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Démographie</li> <li>✓ Population active et emplois</li> <li>✓ Logement (parc privé et social)</li> <li>✓ Equipements et services</li> <li>✓ Couverture numérique</li> <li>✓ Patrimoine naturel</li> <li>✓ Biodiversité</li> <li>✓ Qualification des sols (artificialisation, espaces boisés, agriculture)</li> <li>✓ Gestion des déchets</li> </ul>	<p>Diagnostic très complet et porté par des données relativement récentes.</p> <p>Echelle un peu trop « macro » pour l'objet CRTE.</p>	A requestionner à la seule échelle du syndicat mixte.

\* Dans le cadre de l'élaboration du CRTE

## II PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIÉS

### II.1 MOBILITÉ

Pour rappel, dans le cadre de la LOM les 4 Communautés de Communes ont rendu un avis favorable à la prise de compétence mobilité. Jusqu'alors l'association Mission Mobilité était la seule à intervenir sur l'ensemble du périmètre du Pays de la Bresse bourguignonne.

#### Quels documents de planification consulter ?

- Portrait du territoire : chiffres clefs et cartographies, ANCT / Observatoire des Territoires, 2021
- SCoT 2015-2035 (Diagnostic), Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, 2017
- Fiches « Stratégie et plan d'actions énergie » TEPos, CC du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne x ALEC 01, 2018

### Principaux éléments de diagnostic en matière de mobilité :

- Une large majorité de déplacements domicile-travail est réalisée en voiture individuelle ;
- Aménagement du territoire propice aux déplacements long du fait de l'éloignement des commerces, services, emplois et logements ;
- Déplacements et mobilité pèsent de façon non négligeable sur le budget des ménages ;
- Des actions de promotion (sensibilisation et accompagnement des salariés notamment) du covoiturage sont portées par Bresse initiative et le CPIE ;
- L'expérimentation d'auto-stop organisé, menée par la Mission mobilité et Bresse initiative, participe à la promotion du covoiturage sur le territoire ;
- Transition partielle du parc des collectivités vers des véhicules électriques ;
- ...

## II.2 ENERGIE ET CLIMAT

Pour rappel, les 4 Communautés de Communes, 2 obligées et 2 non obligées, élaboreront un PCAET dans le cadre du SCoT révisable en 2023.

### Quels documents de planification consulter ?

- Profil énergétique territorial « Bresse bourguignonne » issu de la « Mission TEPos », *Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, 2018*
- SCoT 2015-2035 (Diagnostic, Etat initial de l'environnement), *Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, 2017*
- Fiches « Stratégie et plan d'actions énergie » TEPos, *CC du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne x ALEC 01, 2018*

### Principaux éléments de diagnostic en matière d'énergie et climat :

- Filière solaire peu développée ;
- 4 installations hydrauliques recensées ;
- 99% de la production d'énergie renouvelable en Bresse bourguignonne provient du bois énergie ;
- L'éolien suscite de vives oppositions en Bresse bourguignonne ;
- Deux unités de méthanisation sont opérationnelles à la Chapelle-Thècle et Simard et des projets de méthanisation sont en cours de développement à Condal, et Pierre-de-Bresse ;
- Patrimoine public encore trop énergivore (consommation énergétique des bâtiments supérieure à la moyenne régionale) ;
- Mobilisation du CEP de l'ATD71 par plusieurs communes ;
- Proportion non négligeable de ménages encore confrontés à un phénomène de précarité énergétique ;
- Plusieurs facteurs d'émission GES et particules fines identifiés (utilisation prédominante de véhicules thermiques, qualité énergétique et ancienneté du bâti...);
- Communication institutionnelle aux particuliers connaît assez peu de retombées : dispositif pouvant être renforcé ;
- ...

## II.3 TRAITEMENT DES DÉCHETS / ECONOMIE CIRCULAIRE

Pour rappel, la collecte des déchets produits par le territoire est assurée par les deux principaux syndicats intercommunaux : SIVOM du Louhannais et SICED Bresse Nord.

### Quels documents de planification consulter ?

- Derniers rapports annuels du SIVOM du Louhannais et du SICED Bresse Nord, 2021
- SCoT 2015-2035 (Diagnostic), *Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, 2017*

- Fiches « Stratégie et plan d'actions énergie » TEPos, CC du Syndicat Mixte du Pays de la Bresse bourguignonne x ALEC 01, 2018

#### Principaux éléments de diagnostic en matière de gestion des déchets et d'économie circulaire :

- Potentiel de méthanisation favorable à une réflexion sur la valorisation énergétique des déchets ménagers ;
- Travaux de réaménagement récents des équipements de tri du SIVOM ;
- Action « Moins de déchets dans les commerces de proximité » auprès des arcades de Louhans ;
- Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire portées par le SIVOM du Louhannais et le SICED Bresse Nord ;
- L'infrastructure de traitement des déchets de Chagny ne peut plus être étendue ;
- Adoption (dans le cadre de la loi économie circulaire) de l'interdiction à horizon 2027 du TMB-compost impactant les volumes à enfouir dans un contexte de saturation des capacités actuelles ;
- Le SMET conduit actuellement une étude pour la mise en œuvre de solutions de traitement à la source des bio déchets ;
- Un projet d'extension des infrastructures du SMET est à l'étude ;
- Existence d'un composteur vert au Miroir dont les résultats positifs ont été présentés à d'autres communes qui souhaitent répliquer l'expérience ;
- Production d'un volume particulièrement important de déchets verts particuliers ;
- ...

## II.4 AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE

Pour rappel, les travaux pour l'émergence d'un *Projet Alimentaire Territorial* à l'échelle du Pays de la Bresse bourguignonne ont débuté en 2019 et se sont accentués en 2021.

#### Quels documents de planification consulter ?

- Fiches « Stratégie et plan d'actions énergie » TEPos, CC du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne x ALEC 01, 2018

#### Principaux éléments de diagnostic en matière d'agriculture et de politique d'alimentation locale :

- Les filières agricoles participent directement au rayonnement du territoire ;
- Ressources forestières locales favorables au développement du bois-énergie ;
- Potentiel de méthanisation favorable à une réflexion sur la valorisation énergétique des résidus agricoles ;
- Pérennisation des exploitations existantes rendue difficile par les pressions foncière et conflits d'usage qui pèsent sur le foncier agricole ;
- Projet de PAT de la Bresse bourguignonne en cours et porté par le CPIE Bresse du Jura ;
- Persistance de l'usage des produits phytosanitaires par une partie des exploitants agricoles ;
- Expérimentation non concluante (par Cuiseaux Intercom') d'un SAL « Au pré de ma cantine » favorisant les circuits courts auprès de la restauration collective (abandon lié à un investissement financier trop important au regard des résultats obtenus) ;
- Part des exploitations agricoles bio assez faible en regard de la moyenne nationale (4% d'agriculture bio sur le département, moitié moins que les moyennes régionale et nationale) ;
- Objectifs de la loi Égalim difficilement applicable sur le territoire, faute de production ;
- Territoire concerné par de nombreux labels « qualité » pour ces exploitations agricoles ;
- ...

## II.5 ACTIONS EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

Pour rappel, le projet de création d'un *Parc Naturel Régional* fait l'objet, depuis 2020, d'une étude portée par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne avec des ateliers de travail organisés à l'automne 2021.

### Quels documents de planification consulter ?

- Documents de l'étude d'opportunité pour le projet de Parc Naturel Régional de la Bresse, *Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, initié en 2018 (en cours)* ;
- SCoT 2015-2035 (Diagnostic, Etat initial de l'environnement, DOO), *Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, 2017* ;
- La biodiversité en Saône-et-Loire : Enjeux et leviers pour nos territoires, *DDT, 2019*.

#### Principaux éléments de diagnostic en matière de biodiversité :

- Le territoire compte plusieurs sites protégés et/ou classés (NATURA 2000, ZICO, ZNIEFF de type 1 et 2, réserve naturelle, ENS...) et 2 arrêtés de protection de biotope ;
- Etude d'opportunité en cours pour un projet de Parc Naturel Régional ;
- Eaux de surface caractérisées par une dégradation de l'état écologique des cours d'eaux, qualifiés de moyen à médiocre par les agences de l'eau (données 2015 à 2019) ;
- Plusieurs actions mises en œuvre pour limiter l'impact des points de captages et remise en état des ripisylves ;
- Forêts domaniales, communales, sectionales et d'établissements publics soumises au régime forestier ;
- Majorité des forêts privées soumise à un plan de gestion durable ;
- Qualité et longueur des linéaire de haie inégales selon les secteurs : centre particulièrement bien doté et situation plus éparse au nord (le SM participe à l'étude technico-économique-agricole portant sur les haies lancée en 2021 par la DDT 71) ;
- Pression non négligeable sur les cours d'eau liée à la production d'hydroélectricité ;
- Le Syndicat Mixte soutient la production de plaquettes bocagères réalisée par la Coopérative Bourgogne du Sud en partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs (financements régionaux, au titre du contrat territorial, et européens, au titre du programme LEADER) ;
- Observation d'une fauche plus précoce (dès la fin mars) des prairies pour alimentation des méthaniseurs ;
- ...

## II.6 LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Pour rappel, la lutte contre l'artificialisation des sols est le premier objectif du SRADDET et a été renforcée par la Loi Climat et Résilience d'août 2021.

### Quels documents de planification consulter ?

- Portrait du territoire : chiffres clefs et cartographies, *ANCT / Observatoire des Territoires, 2021*
- PLUi, *CC Terres de Bresse, juillet 2017*
- SCoT 2015-2035, *Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, 2017*

#### Principaux éléments de diagnostic en matière d'artificialisation des sols :

- Territoire comptant très peu de friches, rendant difficile le développement du territoire sans aucune artificialisation ;
- Pollution des friches industrielles frein à la reconversion du foncier ;
- 2 communes lauréates du premier appel à projets « Fonds friches » de France Relance et une autre pour le second ;
- Plusieurs exemples d'opérations locales exemplaires (coulée verte dans le cadre de la réhabilitation d'une friche industrielle, dés-imperméabilisation et végétalisation de places de parkings et traversées de bourg...);
- ...

## II.7 TOURISME

Pour rappel, les 4 Communautés de Communes ont confié la compétence « Tourisme » au Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne qui, pour se faire, a créé un Office de Tourisme de Pays sous forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial EPIC.

#### Quels documents de planification consulter ?

- SCoT 2015-2035, *Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, 2017*

#### Principaux éléments de diagnostic en matière de tourisme :

- Le patrimoine architectural participe directement à l'attractivité touristique du territoire ;
- La richesse des paysages est l'une des motivations premières de visite du territoire ;
- La filière agricole et la tradition de bouche font partie intégrante du patrimoine local et participe à faire connaître le territoire ;
- Tourisme « d'étape » moins représenté que le tourisme « de passage » ;
- Le tourisme « vert » est largement représenté (tourisme fluvial, itinéraire équestre, cyclotourisme...) que devrait favoriser la création d'un Parc Naturel Régional (actuellement à l'étude)
- L'office du tourisme porte principalement une politique en faveur d'un tourisme à faible impact ;
- ...

## II.8 ATTRACTIVITÉ DÉMOGRAPHIQUE, PARCOURS RESIDENTIELS ET EMPLOIS

Pour rappel, les 4 Communautés de Communes se sont engagées dans différentes démarches transversales (Projet de territoire, PLUi, OPAH, conventionnement avec la CAF, etc.).

#### Quels documents de planification consulter ?

- SCoT 2015-2035, *Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, 2017*
- Fiches « Stratégie et plan d'actions énergie » TEPos, CC du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne x ALEC 01, 2018
- Portrait du territoire : chiffres clefs et cartographies, ANCT / Observatoire des Territoires, 2021

#### Principaux éléments de diagnostic en matière d'attractivité démographique :

- Observation d'un vieillissement de la population ;
- Tissu social présentant des signes de fragilité ;
- 4 communes Petites Villes de Demain sur le territoire (Louhans-Châteaurenaud, Pierre-de-Bresse, Cuisery et Cuiseaux) ;
- Stratégie locale de l'habitat élaborée par Bresse Louhannaise Intercom' ;
- Depuis l'été 2020, le territoire observe une pression immobilière accrue, en témoignent une nette augmentation des droits de mutation ;
- ...

## PROJET DE TERRITOIRE PORTE DANS LE CADRE DU CRTE

La réflexion stratégique doit permettre de répondre aux enjeux liés aux transitions en tenant compte des spécificités du territoire. Elle peut mobiliser l'ensemble des acteurs locaux : collectivités, entreprises, acteurs socio-économiques, habitants.

Le projet de territoire ciblé dans le cadre de ce CRTE s'appuie sur 6 axes stratégiques :

- Axe I : Accélérer la rénovation énergétique du bâti
- Axe II : Accompagner le développement démographique du territoire et renforcer la proximité domicile, emploi, services
- Axe III : Accroître la production d'énergies renouvelables du territoire
- Axe IV : Développer des solutions de mobilité durables et inclusives
- Axe V : Préserver et valoriser les paysages, la biodiversité et le patrimoine local
- Axe VI : Développer l'économie circulaire

### I ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI

➔ *Axe stratégique qui répond à des enjeux d'attractivité du parc résidentiel, de réponse à la précarité énergétique des ménages, de réduction des émissions et de la consommation d'énergie sur le territoire.*

#### **I.1 Travailler à l'exemplarité des bâtiments publics en matière de performance énergétique**

- Qualifier l'état du bâti : conduire des audits énergétiques, permettant notamment de définir le niveau de performance à atteindre selon l'usage (mise en place du service de CEP proposé par l'ATD 71) ;
- Lancer des programmes de rénovation complète des bâtiments, en une seule fois ;
- Imposer un niveau de performance énergétique maximal pour les nouveaux ERP du territoire ;
- ...

#### **I.2 Accompagner les ménages dans leurs démarches de rénovation énergétique**

- Poursuivre les initiatives de rénovation du bâti ancien portées par « Habiter mieux » pour réduire la précarité énergétique liée aux logements des ménages modestes ;
- Promouvoir les dispositifs de rénovation énergétique auprès des particuliers (notamment du dispositif Effilogis) : actions de sensibilisation, accompagnement, abattement des taxes foncières, ... à définir selon une même ligne directrice (uniformisation, cohérence et centralisation de l'information) ;
- Réactiver les canaux d'artisans et les tenir informés des dispositifs de rénovation énergétique auprès des particuliers, ceux-ci participant aussi à la communication auprès des particuliers ;
- ...

### II ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE ET RENFORCER LA PROXIMITÉ DOMICILE, EMPLOI, SERVICES

➔ *Axe stratégique qui répond à des enjeux d'attractivité résidentielle du territoire, et de réduction des besoins en déplacements.*

#### **II.1 Adapter la programmation en logement aux typologies de ménages**

*Il est précisé ici que l'ensemble des actions visant à favoriser le développement de l'offre de logements du territoire s'inscrivent dans la lignée des préconisations formulées dans les documents de planification et des démarches de revitalisation en cours, notamment le programme « Petites Villes de Demain ».*

- Encourager le renouvellement du parc de logements en s'assurant de l'adéquation des biens remis sur le marché à la demande ;
- Assurer la diversification de l'offre de logements pour répondre à l'ensemble des besoins (jeunes, personnes âgées, familles monoparentales ...), dans une logique de mixité sociale et intergénérationnelle ;
- Renforcer la part de logement social sur le territoire (en priorité) dans les pôles urbains déjà constitués et disposant d'une offre de proximité ;
- ...

## **II.2 Favoriser le développement de l'économie présentielle, notamment au sein des pôles de proximité et des communes rurales**

- Conforter les pôles urbains pour faire (re)vivre et renforcer un tissu commercial de proximité ;
- En application des enjeux de développement économique des pôles de proximité, portés notamment par le programme « Petites Villes de Demain », encourager le développement de l'artisanat dans les centres-villes ;
- Soutenir les démarches innovantes en matière d'activité et d'accès à l'emploi en milieu rural (télétravail, « coworking », ateliers relais, etc.) ;
- ...

## **II.3 Mettre à niveau l'offre en équipements (volumétrie, localisation, modernisation & services numérique...)**

- Adapter l'offre en équipements :
  - Répondre à la diversité des besoins induits par les évolutions récentes du profil sociodémographique et s'assurer de l'accès aux services à toute la population ;
  - Encourager la mutualisation des équipements de proximité pour permettre la diversification de l'offre ;
  - Lutter contre la désertification médicale ;
  - ...
- Déploiement du numérique ;
- ...

# **III ACCROITRE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DU TERRITOIRE**

☞ *Axe stratégique qui répond à des enjeux de réduction de la dépendance énergétique du territoire, de lutte contre la précarité énergétique des ménages et d'accroissement de la part d'énergies renouvelables consommées.*

## **III.1 Développer les solutions de production d'énergie renouvelable déjà existantes sur le territoire**

Mener une politique volontariste et cohérente de développement des énergies renouvelables, en valorisant les ressources territoriales au travers de projets à **petite et grande échelle** :

- Amplifier l'utilisation du potentiel solaire dans les choix d'aménagement ;
- Poursuivre l'exploitation du potentiel bois-énergie (valorisation des ressources locales et des infrastructures de transport de la matière première) en intégrant, le risque d'épuisement du "gisement" : développer un plan de gestion des haies et du bocage ;
- Tirer parti du potentiel de méthanisation parfaitement adapté au contexte local (proximité, ressource importante) : mener à bien les projets en cours et déployer plus largement sur le territoire en dimensionnant au plus juste de sorte que l'activité ne vienne pas se positionner en concurrence de l'activité nourricière ni qu'elle n'impacte la biodiversité ;
- Assurer la cohérence globale des dispositifs développés ;

- ...

### **III.2 Explorer d'autres solutions et évaluer le potentiel global du territoire**

- Améliorer la connaissance du potentiel géothermique du territoire pour l'extension du dispositif aux petits collectifs ;
- Faire appel aux différentes compétences techniques (ADEME, SYDESL, etc.) pour appuyer les collectivités locales lors de projets éoliens acceptables ou photovoltaïques initiés par un développeur ;
- Assurer la cohérence globale des dispositifs développés ;
- ...

## **IV DÉVELOPPER DES SOLUTIONS DE MOBILITÉ DURABLES ET INCLUSIVES**

- ➔ *Axe stratégique qui répond à des enjeux d'accès à la mobilité pour tous (lutte contre l'isolement) et de réduction des émissions GES (impact écologique et sanitaire sur la qualité de l'air).*
- ➔ *La récente prise de compétence par les 4 communautés de communes conduira à réviser (ou à minima questionner) les process actuels pour la mise en œuvre du projet de territoire en réponse aux enjeux de mobilité. L'année 2022 (première année après signature du CRTE) constitue ainsi un temps de prise en main de cette nouvelle compétence.*

### **IV.1 Proposer des services de mobilité performants comme alternatives à l'autosolisme**

- Favoriser l'amélioration des connexions aux réseaux de transports régionaux et nationaux (impact sur les mobilités du territoire mais aussi de transit), profiter notamment de la présence de la voie ferrée Dijon – St-Amour ;
- Organiser les offres de services diversifiées et veiller à leur complémentarité :
  - Mieux articuler les offres de transports entre elles ;
  - Consolider l'offre alternative (au VP) entre les différentes polarités du territoire et étudier la faisabilité de son extension à l'ensemble du territoire pour parvenir à une offre performante et pérenne (TAD, covoiturage...) ;
  - ....
- Informer les zones d'activités et principaux employeurs du territoire des réflexions sur les enjeux liés :
  - Aux déplacements domicile-travail : objectif de sensibilisation et d'accompagnement en faveur de l'évolution des pratiques ;
  - Aux flux de véhicules utilitaires et poids lourds (activité de logistique) ;
  - ...
- ...

### **IV.2 Œuvrer en faveur du développement des modes doux**

- Développer un réseau de pistes cyclables en lien avec la voie verte reliant Chalon-sur-Saône à Lons-le-Saunier via Louhans – Châteaurenaud ;
- Développer un réseau de circuits de découverte à vélo et les services associés, dans une logique de maillage territorial et de découverte des richesses patrimoniales.
- Poursuivre le développement du tourisme fluvial (tourisme fluvial, itinérance à pied, à vélo, développement de nouveaux services et activités sur et autour de la voie d'eau...)
- Sécuriser les centres-villes et centres-bourgs encourageant les déplacements piétons ;
- ...

### **IV.3 Soutenir la transition du parc de véhicules en faveur d'une plus faible consommation et d'émissions limitées**

- Organisation de commande groupée de véhicules électriques par les collectivités ;
- Mise en place de bornes de recharge ;

- ...

## V PRÉSERVER ET VALORISER LES PAYSAGES, LA BIODIVERSITÉ ET LE PATRIMOINE LOCAL

- ➔ *Axe stratégique qui répond à des enjeux de protection de la biodiversité et des espaces naturels, participant dans le même temps à la valorisation des secteurs agricoles et touristiques : activités structurantes pour le territoire.*

### V.1 Procéder à un développement foncier raisonné

- Limiter le phénomène d'artificialisation des sols :
  - Entreprendre des démarches de qualification du potentiel foncier du territoire ;
  - Mobiliser les friches d'activités économiques et valoriser les équipements et infrastructures existants pour le développement des zones d'activités ;
  - Poursuivre les dynamiques de valorisation des sols pollués qui permettent de limiter les pressions sur les ressources ;
  - ...
- Protéger prioritairement les sites et paysages remarquables du point de vue de la biodiversité :
  - Assurer la préservation des espaces assurant le maintien des continuités écologiques identifiées ;
  - Rechercher l'amélioration de la qualité des cours d'eau et zones humides et l'aménagement des obstacles à l'écoulement pour conforter leur potentiel d'accueil de la biodiversité ;
  - Préserver et redévelopper le bocage bressan, devenu relictuel dans certains secteurs ;
  - Préserver les étangs, en diminution dans le territoire ;
  - Valoriser et préserver de l'urbanisation les bois et leurs lisières ;
  - Maîtriser le phénomène de pollution lumineuse par des aménagements adaptés ;
  - ...
- Observer un développement urbain organisé, structuré et regroupé prenant en compte les continuités :
  - Identifier les centralités à renforcer (et en priorité les pôles de proximité engagés dans des démarches de revitalisation) pour densifier pour éviter un excès d'extension dans une logique de moindre artificialisation ;
  - Maintenir des coupures d'urbanisation entre les villages et les bourgs ;
  - Limiter le mitage, menace pour la lisibilité des paysages ;
  - Réaliser et encourager et valoriser les opérations exemplaires ;
  - ...

### V.2 Promouvoir et préserver le modèle agricole

- Maîtriser la consommation des fonciers affectés aux activités agricoles et forestières ;
- Encourager et accompagner les exploitations dans leur transition vers des modèles plus écoresponsables (labélisation bio...) y compris par des actions d'information et de formation à l'intention des agriculteurs ;
- Soutenir la diversification de l'activité agricole :
  - Contribuer au développement et à la structuration des filières bois-énergie ;
  - Etudier les perspectives de développement de la méthanisation et encourager sa mise en œuvre raisonnées en complément des activités d'élevage notamment en veillant à ne jamais être en concurrence avec l'activité nourricière ;
  - ...

### **V.3 Soutenir les filières courtes de l'alimentation**

*Si les besoins locaux n'égalent pas l'intégralité de la production locale, ils peuvent à minima en absorber une partie, permettant de stabiliser une partie de l'économie agricole (meilleure rémunération et stabilisation des revenus).*

- Œuvrer au développement de l'alimentation bio dans la restauration scolaire ;
- Développer des modes de commercialisation innovants en s'appuyant sur les circuits courts (pour la restauration collective notamment) ;
- Soutenir les foires et marchés qui jouent un rôle d'attractivité et de proximité par la valorisation des circuits courts ;
- Préserver et valoriser les produits de terroir (AOC-AOP) ;
- ...

### **V.4 Valoriser les sites remarquables et culturels**

- Valoriser les vues remarquables sur le grand paysage ;
- Poursuivre la valorisation du patrimoine architectural (protégés ou non) de la Bresse bourguignonne par la promotion des différentes « portes d'entrée » touristiques ;
- Préserver et restaurer les zones humides du territoire et conserver leurs fonctionnalités multiples (dont le tourisme fluvial) ;
- Œuvrer en faveur de la pérennisation du patrimoine agroécologique (arbres isolés, haies, ripisylves, bandes herbacées...) et engager des actions de densification et de réimplantation selon les besoins ;
- Mener une réflexion globale de gestion durable du bocage par la valorisation de tous les produits ;
- ...

## **VI DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

➔ *Axe stratégique qui répond à des enjeux nationaux de gestion sobre et efficace des ressources naturelles.*

### **VI.1 Réduire les déchets et agir en faveur de leur réemploi**

- Favoriser la structuration des circuits de proximité par un travail de structuration des filières, de la demande et une communication élargie sur le territoire ;
- Réitérer les expériences de traitement à la source des déchets verts des particuliers ;
- ...

## PROJETS ET ACTIONS PRESENTES A FIN 2021

Il est rappelé que le CRTE doit faire l'objet de révisions annuelles visant notamment à décrire l'avancement des projets et actions présentées, mais permettant aussi d'amender la liste ci-après au regard des nouvelles opportunités rencontrées par le territoire.

La première mouture du CRTE, adoptée en décembre 2021 compte 38 fiches actions :

	Nature de l'opération	Porteur de projet	Début	Montant estimé (€)	Nature du financement envisagé
<b>Axe I : Accélérer la rénovation énergétique du bâti</b>	Rénovation de 2 gymnases à LOUHANS-CHATEAURENAUD	BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'	2022	535000	DSIL DETR
	Travaux BBC pour siège EPCI et EFS PIERRE-DE-BRESSE	BRESSE NORD INTERCOM'	2022	1000 000	DSIL DETR
	Rénovation de la cantine scolaire	LOISY	2023	Entre 150000 et 300 000	DSIL DETR
	Rénovation Maison pour Tous	LESSARD-EN-BRESSE	2022	84364,86	DSIL DETR
	Rénovation Maison pour Tous	SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE	2022	A préciser	DSIL DETR
	Rénovation Ecole maternelle	SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	2024	A préciser	DSIL DETR
	Rénovation Ecole primaire	SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	2024	A préciser	DSIL DETR
	Rénovation La Poste	SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	2025	A préciser	DSIL DETR
	Rénovation Mairie	SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	2025	A préciser	DSIL DETR
	Rénovation Salle des fêtes	SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	2025	A préciser	DSIL DETR
	Diagnostics et travaux éclairage public	SYDESL	Suivant demande des communes	Variable	SYDESL en partie et notamment via les CEE
	Rénovation de la Mairie	TRONCHY	2021	120 000 €	DSIL DETR
	Rénovation bâtiment école primaire	JOUVENCON	2022	250 000 €	DSIL DETR
	Rénovation énergétique d'un bâtiment du centre-bourg	FRONTENAUD	A préciser	427000 €	A préciser
	Rénovation Foyer Logements Cordelier	CCAS LOUHANS-CHATEAURENAUD	2022	979 300 €	DSIL DETR
Etudes sur le remplacement de l'énergie fossile utilisée pour le fonctionnement	SYDESL	Sur demande des communes	2000 par étude	SYDESL en partie	

	Nature de l'opération	Porteur de projet	Début	Montant estimé (€)	Nature du financement envisagé
	de chaudières		intéressées		
	Rénovation énergétique centre bourg	BRANGES	2022	780 000 €	DSIL DETR
<b>Axe II : Accompagner le développement démographique du territoire et renforcer la proximité domicile, emploi, services</b>	Création d'un Tiers Lieu sur la centralité de la Bresse bourguignonne	AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE BRESSE INITIATIVE	2022	338400 en fct A déterminer en investissement	AMI Fabrique de Territoire DSIL DETR
	Construction d'une salle de sports à BRANGES.	BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'	2022	4807 610	DSIL DETR ANS
	Construction du restaurant scolaire	SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	2022	1782507,72	DSIL DETR
<b>Axe III : Accroître la production d'énergies renouvelables du territoire</b>	Développement du biométhane en Bresse	GRDF	2022	A préciser	ADEME
	Création d'une chaufferie à plaquettes bocagères	BAUDRIERES	2022	319 200 €	DETR
	Etude pour la création d'une chaufferie bois	BRANGES	2022	350 000 €	DETR ADEME
	Développement de la filière plaquettes bois bocagères	COOPERATIVE AGRICOLE BOURGOGNE DU SUD / FEDE CHASSEURS 71	2022	118 000 €	ADEME
	Soutien aux projets méthanisation et EnR en général (PV, éolien)	SYDESL	Inconnu	A discuter	Via SEM
	Installation d'une chaufferie bois	MONTAGNY-PRES-LOUHANS	2022	135000	DETR ADEME
<b>Axe IV : Développer des solutions de mobilité durables et inclusives</b>	Mobilités rurales et alternatives	MISSION MOBILITE	2022	84 000 €	Ministère Transition Ecologique
	Etude de mobilités	BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'	2022	60 000 €	Etat
	Mobilités douces Voie Verte	BRESSE NORD INTERCOM'	2022	1520 000	DSIL DETR
	Voies cyclables	LOUHANS-CHATEAURENAUD	2022	493 434 €	DSIL DETR
	Schéma de développement du tourisme à vélo en Bresse bourguignonne	OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE	2022/2023	30 000 €	Plan Destination France ou Appel à projets AVELO
	Déploiement d'installations de	SYDESL	Suivant demande	12500 par borne	SYDESL pour la 1ere borne par commune

	Nature de l'opération	Porteur de projet	Début	Montant estimé (€)	Nature du financement envisagé
	recharge pour véhicules électriques (borne IRVE)		commune		
	Acquisition d'un bus électrique	LA-CHAPELLE-THECLE	2022	47916,67	DETR
<b>Axe V : Préserver et valoriser les paysages, la biodiversité et le patrimoine local</b>	Friche Morey 1ere phase	CUISEAUX	2022	1764 981	Fonds Friches
	Reconversion friche Cordeliers	CCAS LOUHANS-CHATEAURENAUD	2 022	230 000 €	Fonds Friches
	Friche ancienne piscine	LOUHANS-CHATEAURENAUD	2022	335 600 €	Fonds Friches
	Projet Alimentaire Territorial	CPIE BRESSE DU JURA	2022	317 500 €	PNA PRALim
	Valorisation de la ferme de Tenarre à BAUDRIERES	CT TERRES DE BRESSE	2022-2024	3000 000€ TDC	A déterminer
<b>Axe VI : Développer l'économie circulaire</b>					



# Recueil des fiches projets et actions portées par le territoire

Seconde annexe du Contrat de Relance et de Transition Écologique 2020-2026



Version du

## SOMMAIRE

---

INTRODUCTION.....	39
AXE I : ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI.....	42
AXE II : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE ET RENFORCER LA PROXIMITÉ DOMICILE, EMPLOI, SERVICES.....	65
AXE III : ACCROITRE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DU TERRITOIRE.....	71
AXE IV : DÉVELOPPER DES SOLUTIONS DE MOBILITÉ DURABLES ET INCLUSIVES.....	81
AXE V : PRÉSERVER ET VALORISER LES PAYSAGES, LA BIODIVERSITÉ ET LE PATRIMOINE LOCAL.....	94
AXE VI : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET AGIR EN FAVEUR DE LEUR RÉEMPLOI : DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.....	109

## INTRODUCTION

*Il est rappelé que le CRTE doit faire l'objet de révisions annuelles visant notamment à décrire l'avancement des projets et actions présentées, mais permettant aussi d'amender la liste ci-après au regard des nouvelles opportunités rencontrées par le territoire.*

*La première mouture du CRTE, adoptée en décembre 2021 compte 38 fiches actions :*

	Nature de l'opération	Porteur de projet	Début	Montant estimé (€)	Nature du financement envisagé
<b>Axe I : Accélérer la rénovation énergétique du bâti</b>	Rénovation de 2 gymnases à LOUHANS-CHATEAURENAUD	BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'	2022	535000	DSIL DETR
	Travaux BBC pour siège EPCI et EFS PIERRE-DE-BRESSE	BRESSE NORD INTERCOM'	2022	1000 000	DSIL DETR
	Rénovation de la cantine scolaire	LOISY	2023	Entre 150000 et 300 000	DSIL DETR
	Rénovation Maison pour Tous	LESSARD-EN-BRESSE	2022	84364,86	DSIL DETR
	Rénovation Maison pour Tous	SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE	2022	A préciser	DSIL DETR
	Rénovation Ecole maternelle	SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	2024	A préciser	DSIL DETR
	Rénovation Ecole primaire	SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	2024	A préciser	DSIL DETR
	Rénovation La Poste	SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	2025	A préciser	DSIL DETR
	Rénovation Mairie	SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	2025	A préciser	DSIL DETR
	Rénovation Salle des fêtes	SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	2025	A préciser	DSIL DETR
	Diagnostics et travaux éclairage public	SYDESL	Suivant demande des communes	Variable	SYDESL en partie et notamment via les CEE
	Rénovation de la Mairie	TRONCHY	2021	120 000 €	DSIL DETR
	Rénovation bâtiment école primaire	JOUVENCON	2022	250 000 €	DSIL DETR
	Rénovation énergétique d'un bâtiment du centre-bourg	FRONTENAUD	A préciser	427000 €	A préciser
	Rénovation Foyer Logements Cordelier	CCAS LOUHANS-CHATEAURENAUD	2022	979 300 €	DSIL DETR
Etudes sur le remplacement de	SYDESL	Sur demande	2000 par étude	SYDESL en partie	

	Nature de l'opération	Porteur de projet	Début	Montant estimé (€)	Nature du financement envisagé
	l'énergie fossile utilisée pour le fonctionnement de chaudières		des communes intéressées		
	Rénovation énergétique centre bourg	BRANGES	2022	780 000 €	DSIL DETR
<b>Axe II : Accompagner le développement démographique du territoire et renforcer la proximité domicile, emploi, services</b>	Création d'un Tiers Lieu sur la centralité de la Bresse bourguignonne	AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE BRESSE INITIATIVE	2022	338400 en fct A déterminer en investissement	AMI Fabrique de Territoire DSIL DETR
	Construction d'une salle de sports à BRANGES	BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'	2022	4807 610	DSIL DETR ANS
	Construction du restaurant scolaire	SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	2022	1782507,72	DSIL DETR
<b>Axe III : Accroître la production d'énergies renouvelables du territoire</b>	Développement du biométhane en Bresse	GRDF	2022	A préciser	ADEME
	Création d'une chaufferie à plaquettes bocagères	BAUDRIERES	2022	319 200 €	DETR
	Etude pour la création d'une chaufferie bois	BRANGES	2022	350 000 €	DETR ADEME
	Développement de la filière plaquettes bois bocagères	COOPERATIVE AGRICOLE BOURGOGNE DU SUD / FEDE CHASSEURS 71	2022	118 000 €	ADEME
	Soutien aux projets méthanisation et EnR en général (PV, éolien)	SYDESL	Inconnu	A discuter	Via SEM
	Installation d'une chaufferie bois	MONTAGNY-PRES-LOUHANS	2022	135000	DETR ADEME
<b>Axe IV : Développer des solutions de mobilité durables et inclusives</b>	Mobilités rurales et alternatives	MISSION MOBILITE	2022	84 000 €	Ministère Transition Ecologique
	Etude de mobilités	BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'	2022	60 000 €	Etat
	Mobilités douces Voie Verte	BRESSE NORD INTERCOM'	2022	1520 000	DSIL DETR
	Voies cyclables	LOUHANS-CHATEAURENAUD	2022	493 434 €	DSIL DETR
	Schéma de développement du tourisme à vélo en Bresse bourguignonne	OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE	2022/2023	30 000 €	Plan Destination France et Appel à projets AVELO

	Nature de l'opération	Porteur de projet	Début	Montant estimé (€)	Nature du financement envisagé
	Déploiement d'installations de recharge pour véhicules électriques (borne IRVE)	SYDESL	Suivant demande commune	12500 par borne	SYDESL pour la 1ere borne par commune
	Acquisition d'un bus électrique	LA-CHAPELLE-THECLE	2022	47916,67	DETR
<b>Axe V : Préserver et valoriser les paysages, la biodiversité et le patrimoine local</b>	Friche Morey 1ere phase	CUISEAUX	2022	1764 981	Fonds Friches
	Reconversion friche Cordeliers	CCAS LOUHANS-CHATEAURENAUD	2 022	230 000 €	Fonds Friches
	Friche ancienne piscine	LOUHANS-CHATEAURENAUD	2022	335 600 €	Fonds Friches
	Projet Alimentaire Territorial	CPIC BRESSE DU JURA	2022	317 500 €	PNA PRALim
	Valorisation de la ferme de Tenarre à BAUDRIERES	CT TERRES DE BRESSE	2022-2024	3000 000€ TDC	A déterminer
<b>Axe VI : Développer l'économie circulaire</b>					

## Axe I : Accélérer la rénovation énergétique du bâti

### Action n°I.112 Rénovation énergétique et modernisation des gymnases Jesse Owens et COSEC à Louhans-Châteaurenaud

Maître d'ouvrage	<b>Nom de l'organisation : Bresse Louhannaise Intercom'</b> <b>Type : EPCI</b>		
Description de l'action	<p>La CC Bresse Louhannaise Intercom' a pour projet la rénovation énergétique et modernisation des gymnases Jesse Owens et COSEC à Louhans, pour mieux répondre aux besoins des publics accueillis et de s'inscrire dans une recherche d'économie d'énergie.</p> <p>Le programme de travaux portera sur la rénovation et isolation des toitures et plafonds, le remplacement des ouvertures, l'isolation des façades, le remplacement du système de production de chaleur, l'optimisation des sources d'éclairage et le remplacement du sol sportif.</p> <p>Le projet de rénovation et de modernisation porte sur les gymnases Jesse Owens et COSEC à Louhans, équipements et affectés dans le cadre de conventions au collège et au lycée Henri Vincenot à Louhans et aux associations sportives.</p> <p>Le gymnase JESSE OWENS comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un gymnase de 1 584 m<sup>2</sup> permettant la pratique du basket, volley, hand, tennis, badminton</li> <li>- Une salle de combat de 225 m<sup>2</sup></li> </ul> <p>Le Cosec comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un gymnase de 1 175m<sup>2</sup> permettant la pratique du basket, hand, foot en salle, volley, tennis, ping-pong, mur d'escalade</li> </ul>		
Partenaires			
Coût prévisionnel	<b>Poste de dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	
	Etude thermique	15000 €	
	Maîtrise d'œuvre et honoraires	50000 €	
	Travaux et aléas	470 000 €	
	Total	535000 €	
Plan de financement			
Calendrier	<p>Etude thermique : 1<sup>er</sup> trimestre 2022</p> <p>Etude maîtrise d'œuvre APS-APD: 2<sup>ème</sup> semestre 2022</p> <p>Travaux prévisionnels en 2023</p>		
Indicateurs d'évaluation proposés			

## Action n°I.113 Travaux BBC Rénovation d'un bâtiment destiné au siège de l'EPCI et à un Espace France Services

Maître d'ouvrage	<p><b>Nom de l'organisation : Bresse Nord Intercom</b></p> <p><b>Type : Communauté de communes</b></p>
Description de l'action	<p>Le projet consiste à transférer le siège de l'EPCI dans les locaux de l'actuelle Trésorerie de Pierre de Bresse dont la fermeture a été actée par la DGFIP au 31/12/2021. Une possibilité d'extension dans des locaux supplémentaires situés dans la continuité est en cours de finalisation avec le propriétaire, la Caisse d'Epargne.</p> <p>Ce bâtiment accueillerait également un Espace France Services afin de développer l'accès aux services publics dans un territoire confronté à des difficultés sociales et de mobilité. Le projet implique quelques réaménagements (création d'une salle de bureau, rafraichissements, etc) et un vaste programme de rénovation énergétique.</p> <p>Un audit énergétique a été réalisé sur le bâtiment de l'actuelle Trésorerie et une esquisse a été réalisée par un architecte.</p>
Partenaires	<p>Echanges réguliers depuis plusieurs mois avec la Préfecture sur ce projet, notamment s'agissant de l'Espace France Services</p> <p>Echanges à venir avec les financeurs potentiels : Région (EFFILOGIS), Département (appel à projets), ADEME (le cas échéant, selon les solutions techniques retenues) et Etat.</p>
Coût prévisionnel	<p>500 000 euros HT hors acquisition immobilière</p> <p>450 000 euros HT de travaux</p> <p>50 000 euros HT d'études (BET thermique, diagnostics et maîtrise d'œuvre)</p>
Plan de financement	<p>Investissement intégralement réalisé en 2022</p> <p>Plan de financement prévisionnel (hors acquisition immobilière) au stade de l'Esquisse</p> <p>CD 71 : 90 000 (appel à projet 2022 – rénovation thermique des batiments)</p> <p>CRBFC : 150 000 (EFFILOGIS BBC Rénovation) soit 30 %</p> <p>Etat : 170 000</p> <p>Reste à charge : 90 000 euros soit 20 %</p> <p>Plusieurs éléments restent à travailler : mobilisation des certificats d'économie d'énergie, intervention de l'ADEME en fonction des solutions techniques, ...</p>
Calendrier	<p>Mission de maîtrise d'œuvre et mission de BET thermiques attribuées</p> <p>Phase d'esquisse achevée</p> <p>Lancement des marchés de travaux en janvier 2022 pour démarrage en mars 2022.</p> <p>Achèvement au 2<sup>nd</sup> semestre 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Performance énergétique du bâtiment après travaux</p> <p>Aménagements conformes au cahier des charges des Espaces France Services</p>

**Action n°I.114 Rénovation de la cantine scolaire sur la commune de Loisy**

Maître d'ouvrage	<p><i>Nom de l'organisation</i> : <b>Commune de LOISY</b></p> <p><i>Type</i> : <b>Commune</b></p>
Description de l'action	<p>Le projet consiste à une extension de la salle, rénover le toit, l'isolation intérieur et le réagencement intérieur salle de restauration- et cuisine de la cantine communale qui accueille chaque jour 55 à 65 enfants (salle de Mariage en weekend). Le projet vient d'un constat simple de manque d'isolation phonique et thermique à refaire sur les 200m<sup>2</sup> de surface pour un cout de 150 000€ à 300 000 €. L'ATD sera le maitre d'œuvre et rendra son estimation fin octobre 2021 pour une réalisation en été 2023 -</p>
Partenaires	<p>La commune s'entoure de L'ATD comme maitre d'œuvre, aucune aide n'est obtenue car le dossier n'a pas à ce jour été présenté par l'ATD mais elle y travaille.</p> <p>L'étape suivante est de présenter le projet de l'ATD en conseil municipal, pour sa validation ou réajustement d'ici la fin de l'année 2021. Printemps 2022.</p>
Coût prévisionnel	<p>Entre 150 000 et 300 000 €</p>
Plan de financement	<p>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels.</p> <p>Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet, ...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux, ... les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe. :</p> <p>Voir le cout prévisionnel de l'ATD.</p> <p>A ce jour le budget 2021 et prévisionnel de 2022 est approvisionné chaque année de 20 000€ pour un autofinancement et un prêt sera contracté par la commune pour le reste à charge.</p> <p>Le FEADER ou Leader, le conseil départemental, la DETR seront sollicitées pour le financement.</p>
Calendrier	<p>Début été 2023 et fin des travaux décembre 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

### Action n°1.115 Rénovation de la «salle pour tous» sur la commune de Lessard en Bresse

Maître d'ouvrage	<p><b>Nom de l'organisation : commune de Lessard en Bresse</b></p> <p><b>Type : Commune</b></p>
Description de l'action	<p>La salle pour tous est une salle de réunion pour les associations et une salle d'activité pour le club des anciens, yoga et association de parents d'élèves. Cette salle date des années 1960 et n'a jamais été rénovée.</p> <p>La rénovation consistera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolation extérieure,</li> <li>- Plâtrerie/peintures intérieures</li> <li>- Menuiseries extérieures</li> <li>- Chauffage</li> <li>- Faux plafond</li> <li>- Electricité</li> </ul>
Partenaires	<p>Les devis ont été validés par le conseil municipal du 01/10/2021.</p> <p>Des subventions seront demandées : DSIL</p> <p>Coupons énergie</p> <p>L'AAP a déjà été accordé (AAP 2019)</p>
Coût prévisionnel	<p><b>Dépenses d'investissement :</b></p> <p>Isolation extérieure : 31 428.20 € HT</p> <p>Plâtrerie/Peinture : 6 964 € HT</p> <p>Faux plafond : 10 650 € HT</p> <p>Menuiseries extérieures : 16 850 € HT</p> <p>Chauffage : 9 246.66 € HT</p> <p>Electricité : 7 126 € HT</p> <p>Etude thermique : 2 100 € HT</p> <p><b>TOTAL : 84 364.86 € HT</b></p>
Plan de financement	<p>AAP 2019 : 17 860 €</p> <p>DSIL : 33 745 € (40 % estimation)</p> <p>Coupons énergie 3 000 € (estimation)</p> <p>Auto-financement commune : 29 759.86 €</p>
Calendrier	<p>Etude thermique : Réalisée</p> <p>Début des travaux : avril 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Etude thermique</p>

**Action n°1.116 Rénovation de la Maison Pour Tous et potentielle construction d'une halle attenante sur la commune de St Christophe en Bresse**

Maître d'ouvrage	<p><i>Nom de l'organisation : St Christophe en Bresse</i></p> <p><i>Type : Commune</i></p>
Description de l'action	<p>La commune est propriétaire d'un bâtiment</p> <p>Dont la destination est une « Maison Pour Tous » servant à la fois aux manifestations, à des réunions et étant à la location pour les particuliers. La salle est équipée de cuisine, vaisselle et toilettes. Classée ERP5. La salle se situe dans le périmètre ABF de la commune.</p> <p>Elle est régulièrement occupée la semaine pour des activités (ateliers seniors, réunions...) et louée le week-end (salle de petite dimension très recherchée pour des réunions de famille) capacité maximum 60 personnes. Superficie de 70M2 environ et cuisine de 25M2 environ</p> <p>Ce bâtiment est vétuste et nécessiterait une rénovation complète tant intérieur qu'extérieur.</p> <p>Aucune isolation existe le chauffage est électrique et climatisation réversible.</p> <p>L'objectif étant une rénovation complète en basse consommation énergétique et envisager si possible la création d'une halle attenante pourquoi pas envisager couverture panneaux solaires.</p> <p>Les abords seront aussi revus avec création de parking perméable et création espace vert.</p>
Partenaires	CAUE ou AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENT
Coût prévisionnel	Non connu à ce jour
Plan de financement	<p>Plan de financement à définir.</p> <p>Subventions qui peuvent être étudiées : plan de relance, fonds européens, DETR, appel à projet département... financement par emprunt (la commune est très peu endettée) accompagnée de fonds propres de la commune.</p>
Calendrier	Pré étude en 2022 pour finalisation projet en 2023 avec un achèvement de travaux au maximum en 2024.
Indicateurs d'évaluation proposés	

### Action n°1.117 Rénovation énergétique du bâtiment école maternelle à Saint Germain du Bois

<b>Maître d'ouvrage</b>	<p><b>Nom de l'organisation : Commune de Saint Germain du Bois</b>                  14 place du Marché                  71330 Saint-Germain-du-Bois                  03 85 72 01 47                  mairie@saintgermaindubois.fr                  mairie@saintgermaindubois.fr</p> <p><b>Type : Commune</b></p>
<b>Description de l'action</b>	<p>L'école maternelle Marie Curie a été construite en 1983. Sa surface totale est de 556 m<sup>2</sup>. Le bâtiment est partagé en 4 parties aux besoins différents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1ère partie : 3 salles de classe</li> <li>- 2ème partie : La salle d'activités</li> <li>- 3ème partie : Les sanitaires</li> <li>- 4ème partie : Le couloir</li> </ul> <p>L'isolation est d'origine. Le confort été/hiver est très insuffisant. Le bilan de performance énergétique établi chaque année par l'ATD 71 met en évidence de très mauvais résultats. Une rénovation énergétique de ce bâtiment est indispensable afin de tenir nos obligations au regard du décret éco énergie tertiaire</p>
<b>Partenaires</b>	<p><b>Assistant à maîtrise d'Ouvrage :</b>                  Agence Technique Départementale de Saône et Loire                  Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne</p> <p><b>Maîtrise d'œuvre :</b> Sera consultée.</p> <p>Un comité de pilotage sera mis en place pour le suivi de cette opération. Il sera constitué de Madame le Maire, des élus de la commission bâtiment, et de l'ATD 71.</p> <p>D'autres acteurs seront associés régulièrement en fonction de leurs expertises : maîtrise d'œuvre, Syndicat Mixte, utilisateurs des futurs locaux, financeurs...</p>
<b>Coût prévisionnel</b>	Les études seront réalisées fin 2022 – 2023 pour des travaux en 2024
<b>Plan de financement</b>	<p>Des financements seront à mobiliser auprès de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds européens</li> <li>- L'Etat</li> <li>- La Région</li> <li>- Le Département</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<p>Fin 2022 : diagnostic complet du bâtiment</p> <p>2023 : choix du maître d'œuvre et des financements</p> <p>2024 : travaux</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Action n°1.118 Rénovation énergétique du bâtiment école primaire à Saint Germain du Bois

Maître d'ouvrage	<b>Nom de l'organisation : Commune de Saint-Germain-du-Bois</b> <b>Type : Collectivité</b>
Description de l'action	L'école primaire Claude Forêt se situe au rez de chaussée d'un bâtiment du 19 <sup>ème</sup> siècle, rénové en partie en 1996. Sa surface totale est de 535 m2.  L'isolation est d'origine. Le confort été/hiver est très insuffisant. Le bilan de performance énergétique établi chaque année par l'ATD 71 met en évidence de très mauvais résultats. Une rénovation énergétique de ce bâtiment est indispensable afin de tenir nos obligations au regard du décret éco énergie tertiaire
Partenaires	<b>Assistant à maîtrise d'Ouvrage :</b> Agence Technique Départementale de Saône et Loire Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne  <b>Maîtrise d'œuvre :</b> Sera consultée.  Un comité de pilotage sera mis en place pour le suivi de cette opération. Il sera constitué de Madame le Maire, des élus de la commission bâtiment, et de l'ATD 71.  D'autres acteurs seront associés régulièrement en fonction de leurs expertises : maîtrise d'œuvre, Syndicat Mixte, utilisateurs des futurs locaux, financeurs...
Coût prévisionnel	Les études seront réalisées fin 2022 – 2023 pour des travaux en 2024
Plan de financement	Des financements seront à mobiliser auprès de : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds européens</li> <li>- L'Etat</li> <li>- La Région</li> </ul> Le Département
Calendrier	Fin 2022 : diagnostic complet du bâtiment 2023 : choix du maître d'œuvre et des financements 2024 : travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Action n°1.119 Rénovation énergétique avec création de logements à l'étage du bâtiment « Poste » à Saint Germain du Bois**

<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p><b>Nom de l'organisation : Commune de Saint Germain du Bois</b> 14 place du Marché 71330 Saint-Germain-du-Bois 03 85 72 01 47 mairie@saintgermaindubois.fr mairie@saintgermaindubois.fr</p> <p><b>Type : Commune</b></p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>La poste se situe dans un bâtiment à usage mixte (bureau de poste et logement). Sa surface totale est de 221,71 m<sup>2</sup>, sur 2 niveaux actuellement + combles. L'immeuble se situe en cœur de centre-bourg, dans le centre historique, à côté de l'église et de la Mairie. L'immeuble fait face à la place du marché et donne sur la route de Mervans (RD 970). De plus, l'ensemble des commerces et services de proximité de la commune sont organisés autour de cette place. La poste a mis en vente le bâtiment en 2021 et la mairie s'est portée acquéreur. L'activité commerciale est maintenue au RDC. Le logement est par contre totalement insalubre, non isolé et doit être entièrement refait, voire modifié pour créer 3 ou 4 logements. Surface des travaux : 112 m<sup>2</sup> + 98 m<sup>2</sup> de combles aménageables, soit un total de 210 m<sup>2</sup></p>
<p><b>Partenaires</b></p>	<p><b>Assistant à maîtrise d'Ouvrage :</b> Agence Technique Départementale de Saône et Loire Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne</p> <p><b>Maîtrise d'œuvre :</b> Sera consultée.</p> <p>Un comité de pilotage sera mis en place pour le suivi de cette opération. Il sera constitué de Madame le Maire, des élus de la commission bâtiment, et de l'ATD 71.</p> <p>D'autres acteurs seront associés régulièrement en fonction de leurs expertises : maîtrise d'œuvre, Syndicat Mixte, utilisateurs des futurs locaux, financeurs...</p>
<p><b>Coût prévisionnel</b></p>	<p>Les études seront réalisées fin 2023 – 2024 pour des travaux en 2025-2026</p>
<p><b>Plan de financement</b></p>	<p>Des financements seront à mobiliser auprès de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds européens</li> <li>- L'Etat</li> <li>- La Région</li> <li>- Le Département</li> </ul>
<p><b>Calendrier</b></p>	<p>Fin 2023 : diagnostic complet du bâtiment 2024 : choix du maître d'œuvre et des financements 2025-2026 : travaux</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation proposés</b></p>	

### Action n°1.120 Rénovation énergétique de la mairie à Saint Germain du Bois

<b>Maître d'ouvrage</b>	<p><b>Nom de l'organisation : Commune de Saint Germain du Bois</b>                  14 place du Marché                  71330 Saint-Germain-du-Bois                  03 85 72 01 47                  mairie@saintgermaindubois.fr                  mairie@saintgermaindubois.fr</p> <p><b>Type : Commune</b></p>
<b>Description de l'action</b>	<p>La mairie se situe dans un bâtiment du 19<sup>e</sup> siècle, rénové en 1993. Sa surface totale est de 719m<sup>2</sup>, sur 2 niveaux.</p> <p>L'isolation date de cette époque. Le confort été/hiver est très insuffisant. Le bilan de performance énergétique établi chaque année par l'ATD 71 met en évidence de très mauvais résultats. Une rénovation énergétique de ce bâtiment est indispensable afin de tenir nos obligations au regard du décret éco énergie tertiaire</p>
<b>Partenaires</b>	<p><b>Assistant à maîtrise d'Ouvrage :</b>                  Agence Technique Départementale de Saône et Loire                  Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne</p> <p><b>Maîtrise d'œuvre :</b> Sera consultée.</p> <p>Un comité de pilotage sera mis en place pour le suivi de cette opération. Il sera constitué de Madame le Maire, des élus de la commission bâtiment, et de l'ATD 71.</p> <p>D'autres acteurs seront associés régulièrement en fonction de leurs expertises : maîtrise d'œuvre, Syndicat Mixte, utilisateurs des futurs locaux, financeurs...</p>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Les études seront réalisées fin 2022 – 2023 pour des travaux en 2025</p>
<b>Plan de financement</b>	<p>Des financements seront à mobiliser auprès de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds européens</li> <li>- L'Etat</li> <li>- La Région</li> </ul> <p>Le Département</p>
<b>Calendrier</b>	<p>Fin 2022 : diagnostic complet du bâtiment</p> <p>2023 : choix du maître d'œuvre et des financements</p> <p>2025 : travaux</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Action n°I.121 Rénovation énergétique du bâtiment salle des fêtes à Saint Germain du Bois

<b>Maître d'ouvrage</b>	<p><b>Nom de l'organisation : Commune de Saint Germain du Bois</b>                  14 place du Marché                  71330 Saint-Germain-du-Bois                  03 85 72 01 47                  mairie@saintgermaindubois.fr                  mairie@saintgermaindubois.fr</p> <p><b>Type : Commune</b></p>
<b>Description de l'action</b>	<p>La salle des fêtes de la commune a été construite en 1969 avec une rénovation en 1991. Sa surface totale est de 900m<sup>2</sup>, sur 2 niveaux.</p> <p>L'isolation est d'origine. Le confort été/hiver est très insuffisant. Le bilan de performance énergétique établi chaque année par l'ATD 71 met en évidence de très mauvais résultats. Une rénovation énergétique de ce bâtiment est indispensable afin de tenir nos obligations au regard du décret éco énergie tertiaire</p>
<b>Partenaires</b>	<p><b>Assistant à maîtrise d'Ouvrage :</b>                  Agence Technique Départementale de Saône et Loire                  Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne</p> <p><b>Maîtrise d'œuvre :</b> Sera consultée.</p> <p>Un comité de pilotage sera mis en place pour le suivi de cette opération. Il sera constitué de Madame le Maire, des élus de la commission bâtiment, et de l'ATD 71.</p> <p>D'autres acteurs seront associés régulièrement en fonction de leurs expertises : maîtrise d'œuvre, Syndicat Mixte, utilisateurs des futurs locaux, financeurs...</p>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Les études seront réalisées fin 2022 – 2023 pour des travaux en 2025</p>
<b>Plan de financement</b>	<p>Des financements seront à mobiliser auprès de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds européens</li> <li>- L'État</li> <li>- La Région</li> <li>- Le Département</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<p>Fin 2022 : diagnostic complet du bâtiment                  2023 : choix du maître d'œuvre et des financements                  2025 : travaux</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

**Action n°1.122 Diagnostics et travaux éclairage public**

Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : <b>SYDESL</b> Type : <b>Collectivité</b>
Description de l'action	A partir des factures des points de livraison éclairage public, le SYDESL peut réaliser des diagnostics d'éclairage public qui permettront d'identifier les travaux de rénovation du patrimoine EP, ainsi que les bonnes pratiques (temps de coupures) pour un budget moindre.
Partenaires	SYDESL, sur demande de la commune. Le SYDESL est le maître d'ouvrage des travaux.
Coût prévisionnel	Variable selon la demande des communes et l'état du patrimoine EP.
Plan de financement	50% pris en charge par le SYDESL, le reste pour les communes demandées. NB : les CEE générés par les travaux sont récupérés par le SYDESL.
Calendrier	Suivant la demande des communes
Indicateurs d'évaluation proposés	

### Action n°1.123 Rénovation énergétique de la mairie à Tronchy

Maître d'ouvrage	<p><b>Nom de l'organisation : Mairie de Tronchy</b></p> <p><b>Type : Collectivité</b></p>
Description de l'action	<p><b>Bâtiment mairie 96m2</b></p> <p>L'audit énergétique réalisé en 2020 a permis d'identifier les problématiques thermiques du bâtiment et les conditions d'utilisation particulièrement difficiles lors des périodes froides ou chaudes.</p> <p>L'audit présente 3 scénarios de travaux, avec différents niveaux de performance énergétique. C'est sur la base du scénario « Performant » que la commune de TRONCHY a établi son programme, dans l'objectif également d'atteindre le niveau « Performance Rénovation » du programme Effilogis mis en place par la Région Bourgogne Franche Comté.</p> <p>Les travaux envisagés portent sur l'ensemble du bâtiment, avec une isolation de l'enveloppe du bâtiment, une reprise des menuiseries et l'installation d'un système de ventilation performant.</p> <p>Le hall et le bureau présentent des contraintes importantes. Outre la problématique thermique, le volume à chauffer / rafraichir est important, au regard notamment d'un usage intermittent. Le bureau, lui est exigu et peu utilisé. Les travaux de réhabilitation devront permettre d'améliorer les espaces en fonction de l'usage.</p> <p>Lors de la phase Etudes, le titulaire du marché de MOE, objet du présent document, devra réaliser une étude de faisabilité pour confirmer l'opportunité d'intégrer au programme de travaux une installation photovoltaïque. Celle-ci est pressentie par les résultats de l'audit énergétique et notamment dans l'objectif d'atteindre le niveau « performance rénovation » du programme Effilogis (Production d'énergies renouvelables).</p> <p><b>Travaux attendus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolation des murs extérieurs</li> <li>- Isolation des murs intérieurs avec les pièces non chauffées</li> <li>- Isolation des rampants</li> <li>- Remplacement des menuiseries extérieures</li> <li>- Suppression de certaines menuiseries extérieures</li> <li>- Remplacement des émetteurs de chaleur</li> <li>- Installation d'une VMC thermodynamique</li> <li>- Système d'éclairage led</li> <li>- Installation d'un système de régulation performant</li> <li>- Travaux de gros œuvre</li> <li>- Reprises de plâtrerie peinture</li> <li>- Pose de faux-plafonds</li> <li>- Renfort de charpente éventuel</li> <li>- Installation d'une structure photovoltaïque</li> </ul>
Partenaires	<p><b>DSIL 30% obtenu</b></p> <p><b>Appel à Projet (transition écologique) 40% Obtenu</b></p> <p><b>EFILOGIS 10% demande en cours</b></p> <p>A la recherche de CEE</p>
Coût	L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par la collectivité est de

prévisionnel	<p><b>120 000 € HT (valeur septembre 2021).</b></p> <p>L'estimation de l'opération et les demandes de financement associées ont été effectuées sur la base de cette enveloppe. Ainsi le respect de celle-ci sera demandé au titulaire du présent marché de MOE.</p>
Plan de financement	<p>DSIL 30% - 36000€</p> <p>DEPARTEMENT 40% - 48000€</p> <p>REGION 10% - 12000€</p> <p>Reste à charge commune 20%</p> <p>CEE en recherche</p>
Calendrier	<p>EP : aout/sept 2021</p> <p>CC : Oct/nov 2021</p> <p>MO : Dec21 / Avril 2022</p> <p>CE : juin/juillet 2022</p> <p>T : aout/décembre 2022</p> <p>R : janvier 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

### Action n°I.124 Rénovation énergétique du bâtiment communal accueillant l'école, la cantine et deux logements à Jouvençon

Maître d'ouvrage	<p><b>Nom de l'organisation : Commune de Jouvençon</b></p> <p><b>Type : Collectivité territoriale</b></p>
Description de l'action	<p>Le bâtiment de l'école héberge des logements communaux et la restauration scolaire ainsi que les salles de classes et des locaux annexes.</p> <p>Emprise au sol bâtiment R+1 : 140 m<sup>2</sup></p> <p>Emprise au sol bâtiment RDC : 250 m<sup>2</sup></p> <p>Bâtiment annexe : ?</p> <p>Surface de plancher estimée : 500m<sup>2</sup></p>
Partenaires	<p>A confirmer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence Technique Départementale de Saône et Loire</li> <li>• Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne</li> </ul> <p>Un comité de pilotage sera mis en place pour le suivi de cette opération.</p> <p>D'autres acteurs seront associés régulièrement en fonction de leurs expertises : maîtrise d'œuvre, Syndicat Mixte, utilisateurs des futurs locaux, financeurs...</p>
Coût prévisionnel	<p>Estimation sommaire sur la base d'un ratio de 500€/m<sup>2</sup> de plancher = 250 k€ de budget global</p> <p>Dont à mobiliser pour lancer le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 20k€ MOE (MAPA), 60% études, 40% suivi travaux</li> <li>• 5k€ diagnostics techniques</li> </ul>
Plan de financement	<p>Des financements seront à mobiliser auprès de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds européens</li> <li>• L'Etat</li> <li>• La Région</li> <li>• Le Département</li> </ul>
Calendrier	<p>Fin 2021 : Stratégie d'achat et diagnostic</p> <p>Début 2022 : Désignation du Maître d'œuvre</p> <p>T2 2022 : Etudes</p> <p>T3 2022 : Consultation pour les travaux</p> <p>T4 2022 ou 2023 Travaux (selon phasage technique et disponibilité des financements)</p> <p>Mise en service : Rentrée scolaire 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Action n°1.127 Rénovation énergétique d'un bâtiment du centre-bourg à Frontenaud**

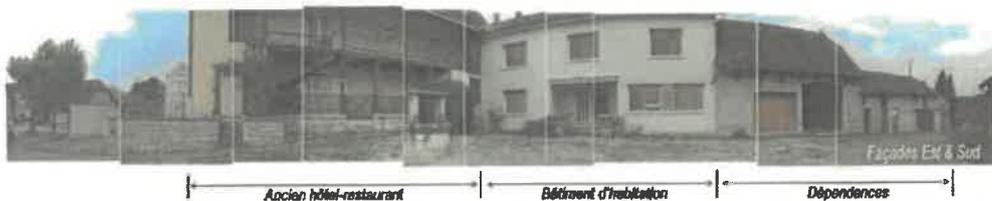
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Nom de l'organisation : Commune de Frontenaud</b>																																																																																																																																																																																																																																																			
	<b>Type : Municipalité</b>																																																																																																																																																																																																																																																			
<b>Description de l'action</b>	L'ancien bar restaurant situé au cœur du bourg de la commune a été racheté par la commune en 2021 dans l'objectif de redynamiser le centre bourg. La restauration du bâtiment est estimée pour un montant de 427 000 € par l'ATD. (Cf détails en ci-après)																																																																																																																																																																																																																																																			
<b>Partenaires</b>	Pas de partenaire identifié à ce jour																																																																																																																																																																																																																																																			
<b>Coût prévisionnel</b>	Pour l'instant, seules les dépenses d'investissements ont été estimées, celles de fonctionnement dépendront de la destination définitive des locaux.																																																																																																																																																																																																																																																			
<b>Plan de financement</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Fiche financière</th> <th>HT</th> <th>TTC</th> <th>TVA</th> </tr> <tr> <th>TAUX</th> <th>DEPENSES</th> <th></th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>A</b></td> <td><b>MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1 - Estimation prévisionnelle des travaux</td> <td>270 000,00</td> <td>324 000,00</td> <td>20,0%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2 - Abords immédiats - VRD</td> <td>15 000,00</td> <td>18 000,00</td> <td>20,0%</td> </tr> <tr> <td></td> <td><b>Total coût travaux</b></td> <td><b>285 000,00</b></td> <td><b>342 000,00</b></td> <td><b>20,0%</b></td> </tr> <tr> <td>3,00%</td> <td>3- Taux de tolérance études</td> <td>8 550,00</td> <td>10 260,00</td> <td>20,0%</td> </tr> <tr> <td>3,00%</td> <td>4- Taux de tolérance travaux</td> <td>8 550,00</td> <td>10 260,00</td> <td>20,0%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>5 - Estimation prévisionnelle du mobilier</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>20,0%</td> </tr> <tr> <td></td> <td><b>TOTAL - A -</b></td> <td><b>302 100,00</b></td> <td><b>362 620,00</b></td> <td><b>20,0%</b></td> </tr> <tr> <td><b>B</b></td> <td><b>ESTIMATION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE LIES AU MARCHÉ PRINCIPAL</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1 - Branchements</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>20,0%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2 - V.R.D</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>20,0%</td> </tr> <tr> <td></td> <td><b>TOTAL - B -</b></td> <td><b>0,00</b></td> <td><b>0,00</b></td> <td><b>20,0%</b></td> </tr> <tr> <td><b>C</b></td> <td><b>ESTIMATION DES DEPENSES DIVERSES DE PRESTATION DE SERVICE</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>1 - Etude de faisabilité</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>20,0%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>2 - Relevés géométriques</td> <td>500,00</td> <td>600,00</td> <td>20,0%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>3 - Sondages de sols</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>20,0%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>4 - Relevés de plans</td> <td>800,00</td> <td>960,00</td> <td>20,0%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>5 - Assurances (% du coût travaux )</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>9,0%</td> </tr> <tr> <td>0,00%</td> <td>6 - AMO</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>20,0%</td> </tr> <tr> <td>0,00%</td> <td>7 - Etudes techniques autres (diagnostics)</td> <td>1 000,00</td> <td>1 200,00</td> <td>20,0%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>8 - Tirages de dossiers</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>20,0%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>9 - Indemnité Concours</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>20,0%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>10 - Publicités</td> <td>1 400,00</td> <td>1 680,00</td> <td>20,0%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>11 - Divers</td> <td>500,00</td> <td>600,00</td> <td>20,0%</td> </tr> <tr> <td></td> <td><b>TOTAL - C -</b></td> <td><b>4 200,00</b></td> <td><b>5 040,00</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>D</b></td> <td><b>HONORAIRES</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>13,00%</td> <td>1 - Honoraires du maître d'oeuvre ( % du coût travaux )</td> <td>37 050,00</td> <td>44 460,00</td> <td>20,0%</td> </tr> <tr> <td>1,50%</td> <td>2 - Bureau de contrôle ( % du coût travaux )</td> <td>4 275,00</td> <td>5 130,00</td> <td>20,0%</td> </tr> <tr> <td>1,20%</td> <td>3 - Coordination de sécurité ( % du coût travaux )</td> <td>3 420,00</td> <td>4 104,00</td> <td>20,0%</td> </tr> <tr> <td></td> <td><b>TOTAL - D -</b></td> <td><b>44 745,00</b></td> <td><b>53 894,00</b></td> <td><b>20,0%</b></td> </tr> <tr> <td><b>E</b></td> <td><b>IMPREVUS et parachevements</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>0,00%</td> <td>1 - Assiette % de A + B + C + D</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>20,0%</td> </tr> <tr> <td></td> <td><b>TOTAL - E -</b></td> <td><b>0,00</b></td> <td><b>0,00</b></td> <td><b>20,0%</b></td> </tr> <tr> <td><b>F</b></td> <td><b>PROVISIONS POUR ALEAS ECONOMIQUES</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>1,50%</td> <td>1 - Révisions du montant prévisionnel des travaux ( % de A</td> <td>4 531,50</td> <td>5 437,80</td> <td>20,0%</td> </tr> <tr> <td>1,50%</td> <td>4 - Révisions des honoraires D ( 0% de D )</td> <td>671,18</td> <td>805,41</td> <td>20,0%</td> </tr> <tr> <td></td> <td><b>TOTAL - F -</b></td> <td><b>6 202,68</b></td> <td><b>6 243,21</b></td> <td><b>20,0%</b></td> </tr> <tr> <td><b>G</b></td> <td><b>1% DECORATION</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>0,00%</td> <td><b>TOTAL - G -</b></td> <td><b>0,00</b></td> <td><b>0,00</b></td> <td><b>20,0%</b></td> </tr> <tr> <td><b>H</b></td> <td><b>MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION</b></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL 2 + H</td> <td>356 247,68</td> <td>427 497,21</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>hors achat</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>coef coût opération TTC sur HT travaux</td> <td>1,50</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>coef coût opération HT sur HT travaux</td> <td>1,25</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>arrondi à :</td> <td></td> <td>427 000,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Taux Travaux HT et Budget TTC</td> <td></td> <td></td> <td>1,50</td> </tr> </tbody> </table>				Fiche financière		HT	TTC	TVA	TAUX	DEPENSES				<b>A</b>	<b>MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX</b>					1 - Estimation prévisionnelle des travaux	270 000,00	324 000,00	20,0%		2 - Abords immédiats - VRD	15 000,00	18 000,00	20,0%		<b>Total coût travaux</b>	<b>285 000,00</b>	<b>342 000,00</b>	<b>20,0%</b>	3,00%	3- Taux de tolérance études	8 550,00	10 260,00	20,0%	3,00%	4- Taux de tolérance travaux	8 550,00	10 260,00	20,0%		5 - Estimation prévisionnelle du mobilier	0,00	0,00	20,0%		<b>TOTAL - A -</b>	<b>302 100,00</b>	<b>362 620,00</b>	<b>20,0%</b>	<b>B</b>	<b>ESTIMATION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE LIES AU MARCHÉ PRINCIPAL</b>					1 - Branchements	0,00	0,00	20,0%		2 - V.R.D	0,00	0,00	20,0%		<b>TOTAL - B -</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20,0%</b>	<b>C</b>	<b>ESTIMATION DES DEPENSES DIVERSES DE PRESTATION DE SERVICE</b>					1 - Etude de faisabilité	0,00	0,00	20,0%		2 - Relevés géométriques	500,00	600,00	20,0%		3 - Sondages de sols	0,00	0,00	20,0%		4 - Relevés de plans	800,00	960,00	20,0%		5 - Assurances (% du coût travaux )	0,00	0,00	9,0%	0,00%	6 - AMO	0,00	0,00	20,0%	0,00%	7 - Etudes techniques autres (diagnostics)	1 000,00	1 200,00	20,0%		8 - Tirages de dossiers	0,00	0,00	20,0%		9 - Indemnité Concours	0,00	0,00	20,0%		10 - Publicités	1 400,00	1 680,00	20,0%		11 - Divers	500,00	600,00	20,0%		<b>TOTAL - C -</b>	<b>4 200,00</b>	<b>5 040,00</b>		<b>D</b>	<b>HONORAIRES</b>				13,00%	1 - Honoraires du maître d'oeuvre ( % du coût travaux )	37 050,00	44 460,00	20,0%	1,50%	2 - Bureau de contrôle ( % du coût travaux )	4 275,00	5 130,00	20,0%	1,20%	3 - Coordination de sécurité ( % du coût travaux )	3 420,00	4 104,00	20,0%		<b>TOTAL - D -</b>	<b>44 745,00</b>	<b>53 894,00</b>	<b>20,0%</b>	<b>E</b>	<b>IMPREVUS et parachevements</b>				0,00%	1 - Assiette % de A + B + C + D	0,00	0,00	20,0%		<b>TOTAL - E -</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20,0%</b>	<b>F</b>	<b>PROVISIONS POUR ALEAS ECONOMIQUES</b>				1,50%	1 - Révisions du montant prévisionnel des travaux ( % de A	4 531,50	5 437,80	20,0%	1,50%	4 - Révisions des honoraires D ( 0% de D )	671,18	805,41	20,0%		<b>TOTAL - F -</b>	<b>6 202,68</b>	<b>6 243,21</b>	<b>20,0%</b>	<b>G</b>	<b>1% DECORATION</b>				0,00%	<b>TOTAL - G -</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20,0%</b>	<b>H</b>	<b>MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION</b>					TOTAL 2 + H	356 247,68	427 497,21					hors achat				coef coût opération TTC sur HT travaux	1,50				coef coût opération HT sur HT travaux	1,25				arrondi à :		427 000,00		Taux Travaux HT et Budget TTC			1,50
Fiche financière		HT	TTC	TVA																																																																																																																																																																																																																																																
TAUX	DEPENSES																																																																																																																																																																																																																																																			
<b>A</b>	<b>MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX</b>																																																																																																																																																																																																																																																			
	1 - Estimation prévisionnelle des travaux	270 000,00	324 000,00	20,0%																																																																																																																																																																																																																																																
	2 - Abords immédiats - VRD	15 000,00	18 000,00	20,0%																																																																																																																																																																																																																																																
	<b>Total coût travaux</b>	<b>285 000,00</b>	<b>342 000,00</b>	<b>20,0%</b>																																																																																																																																																																																																																																																
3,00%	3- Taux de tolérance études	8 550,00	10 260,00	20,0%																																																																																																																																																																																																																																																
3,00%	4- Taux de tolérance travaux	8 550,00	10 260,00	20,0%																																																																																																																																																																																																																																																
	5 - Estimation prévisionnelle du mobilier	0,00	0,00	20,0%																																																																																																																																																																																																																																																
	<b>TOTAL - A -</b>	<b>302 100,00</b>	<b>362 620,00</b>	<b>20,0%</b>																																																																																																																																																																																																																																																
<b>B</b>	<b>ESTIMATION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE LIES AU MARCHÉ PRINCIPAL</b>																																																																																																																																																																																																																																																			
	1 - Branchements	0,00	0,00	20,0%																																																																																																																																																																																																																																																
	2 - V.R.D	0,00	0,00	20,0%																																																																																																																																																																																																																																																
	<b>TOTAL - B -</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20,0%</b>																																																																																																																																																																																																																																																
<b>C</b>	<b>ESTIMATION DES DEPENSES DIVERSES DE PRESTATION DE SERVICE</b>																																																																																																																																																																																																																																																			
	1 - Etude de faisabilité	0,00	0,00	20,0%																																																																																																																																																																																																																																																
	2 - Relevés géométriques	500,00	600,00	20,0%																																																																																																																																																																																																																																																
	3 - Sondages de sols	0,00	0,00	20,0%																																																																																																																																																																																																																																																
	4 - Relevés de plans	800,00	960,00	20,0%																																																																																																																																																																																																																																																
	5 - Assurances (% du coût travaux )	0,00	0,00	9,0%																																																																																																																																																																																																																																																
0,00%	6 - AMO	0,00	0,00	20,0%																																																																																																																																																																																																																																																
0,00%	7 - Etudes techniques autres (diagnostics)	1 000,00	1 200,00	20,0%																																																																																																																																																																																																																																																
	8 - Tirages de dossiers	0,00	0,00	20,0%																																																																																																																																																																																																																																																
	9 - Indemnité Concours	0,00	0,00	20,0%																																																																																																																																																																																																																																																
	10 - Publicités	1 400,00	1 680,00	20,0%																																																																																																																																																																																																																																																
	11 - Divers	500,00	600,00	20,0%																																																																																																																																																																																																																																																
	<b>TOTAL - C -</b>	<b>4 200,00</b>	<b>5 040,00</b>																																																																																																																																																																																																																																																	
<b>D</b>	<b>HONORAIRES</b>																																																																																																																																																																																																																																																			
13,00%	1 - Honoraires du maître d'oeuvre ( % du coût travaux )	37 050,00	44 460,00	20,0%																																																																																																																																																																																																																																																
1,50%	2 - Bureau de contrôle ( % du coût travaux )	4 275,00	5 130,00	20,0%																																																																																																																																																																																																																																																
1,20%	3 - Coordination de sécurité ( % du coût travaux )	3 420,00	4 104,00	20,0%																																																																																																																																																																																																																																																
	<b>TOTAL - D -</b>	<b>44 745,00</b>	<b>53 894,00</b>	<b>20,0%</b>																																																																																																																																																																																																																																																
<b>E</b>	<b>IMPREVUS et parachevements</b>																																																																																																																																																																																																																																																			
0,00%	1 - Assiette % de A + B + C + D	0,00	0,00	20,0%																																																																																																																																																																																																																																																
	<b>TOTAL - E -</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20,0%</b>																																																																																																																																																																																																																																																
<b>F</b>	<b>PROVISIONS POUR ALEAS ECONOMIQUES</b>																																																																																																																																																																																																																																																			
1,50%	1 - Révisions du montant prévisionnel des travaux ( % de A	4 531,50	5 437,80	20,0%																																																																																																																																																																																																																																																
1,50%	4 - Révisions des honoraires D ( 0% de D )	671,18	805,41	20,0%																																																																																																																																																																																																																																																
	<b>TOTAL - F -</b>	<b>6 202,68</b>	<b>6 243,21</b>	<b>20,0%</b>																																																																																																																																																																																																																																																
<b>G</b>	<b>1% DECORATION</b>																																																																																																																																																																																																																																																			
0,00%	<b>TOTAL - G -</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20,0%</b>																																																																																																																																																																																																																																																
<b>H</b>	<b>MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION</b>																																																																																																																																																																																																																																																			
	TOTAL 2 + H	356 247,68	427 497,21																																																																																																																																																																																																																																																	
			hors achat																																																																																																																																																																																																																																																	
		coef coût opération TTC sur HT travaux	1,50																																																																																																																																																																																																																																																	
		coef coût opération HT sur HT travaux	1,25																																																																																																																																																																																																																																																	
		arrondi à :		427 000,00																																																																																																																																																																																																																																																
	Taux Travaux HT et Budget TTC			1,50																																																																																																																																																																																																																																																



Commune de Frontenaud

Reconversion d'un ténement immobilier

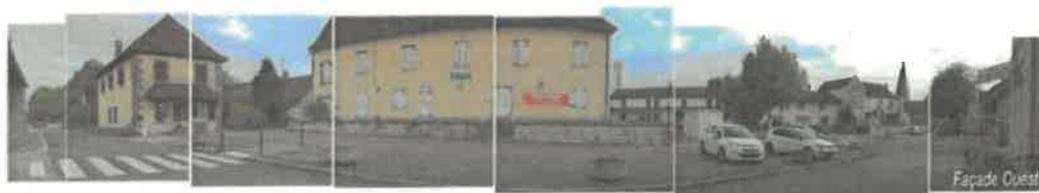
### ÉTAT DES LIEUX DES EXISTANTS



La propriété se compose d'un ensemble de bâtiments comprenant un ancien hôtel-restaurant, une maison d'habitation et de nombreuses dépendances. Les bâtiments, implantés en limite de propriété, forment une cour intérieure.

Commune de Frontenaud

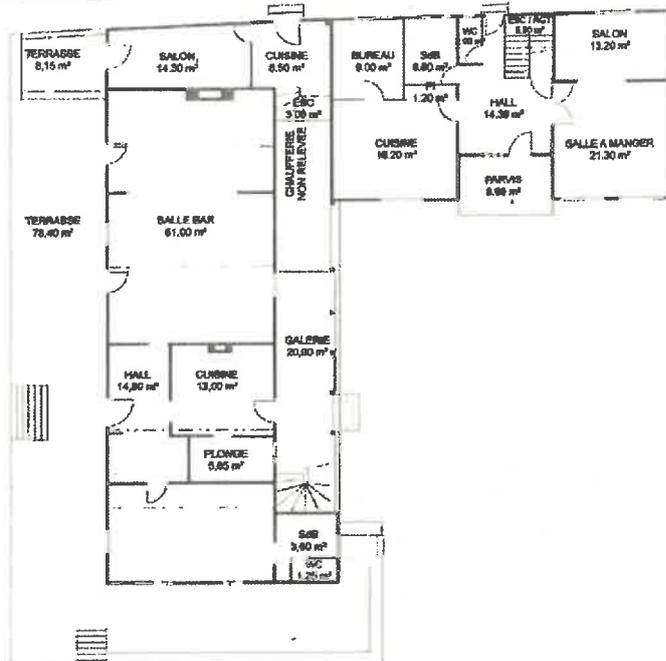
Reconversion d'un ténement immobilier



Commune de Frontenaud

Reconversion d'un ténement immobilier

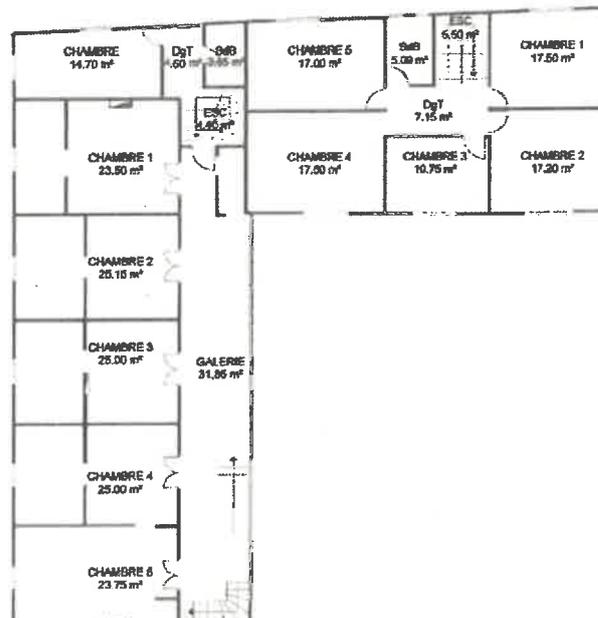
**Relevé schématique des existants – REZ-DE-CHAUSSÉE**



Commune de Frontenaud

Reconversion d'un ténement immobilier

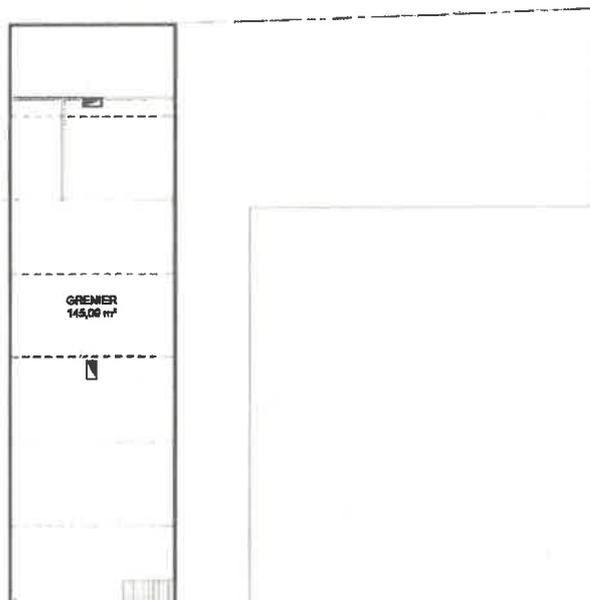
**Relevé schématique des existants – ÉTAGE**



Commune de Frontenaud

Reconversion d'un bâtiment immobilier

**Relevé schématique des existants – COMPLES**



Commune de Frontenaud

Reconversion d'un bâtiment immobilier

**Tableau des surfaces existantes – Ancien Hôtel-restaurant**

		HOTEL-RESTAURANT					
		SURFACE UTILE (m <sup>2</sup> )	TOTAL (m <sup>2</sup> )	SURFACE EXTERIEURE COUVERTE (m <sup>2</sup> )	TOTAL (m <sup>2</sup> )		
REZ-DE-CHAUSSEE	HOTEL-RESTAURANT	Salle de restaurant	25,10	124,40	Galerie	20,00	
		Salle de bains	3,60		Chaudière	13,20	
		Sanitaire	1,25		Escalier extérieur	4,00	
		Plonge	5,65				
		Cuisine	13,00				
	LOGEMENT	Hall	14,80	25,80		S.U. - RDC	
		Salle de bar	61,00				
		Cuisine	8,50				
		Salon	14,30				
		Escalier	3,00				
ETAGE	HOTEL-RESTAURANT	Chambre 1	23,50	124,95	Galerie		31,95
		Chambre 2	25,15		Escalier extérieur		6,60
		Chambre 3	25,00				
		Chambre 4	25,00				
		Chambre 5	23,75				
	LOGEMENT	Sanitaire / Douche	2,55	27,25		S.U. ETAGE	
		Chambre	14,70				
		Dégagement	4,50				
		Salle de bains	3,65				
		Escalier	4,40				
TOTAL	Locaux chauffés	302,40	302,40	Surf. Ext. Couv.	75,65		378,05

Commune de Frontenaud

Reconversion d'un ténement immobilier

**Tableau des surfaces existantes – Bâtiment d'habitation**

BATIMENT D'HABITATION							
	SURFACE UTILE (m <sup>2</sup> )	TOTAL (m <sup>2</sup> )	SURFACE EXTERIEURE COUVERTE (m <sup>2</sup> )		TOTAL (m <sup>2</sup> )		
REZ-DE-CHAUSSEE	Hall	14,30	90,70	Paris	8,90	S.U. - RDC	90,60
	Cuisine (yc placard)	19,40					
	Bureau	9,00					
	Salles de bains	8,00					
	Sanitaire	2,00					
	Escalier (yc npt)	5,50					
	Salon	13,20					
	Salles à manger	21,30					
ETAGE	Escalier	5,50	93,60			S.U. ETAGE	93,60
	Dépagement	7,15					
	Chambre 1	17,60					
	Chambre 2	13,20					
	Chambre 3	10,75					
	Chambre 4	17,50					
	Chambre 5	17,00					
Salles de bains	5,00						
<b>TOTAL</b>	Localux chauffés	184,30	Surf. Ext. Couv.	8,90	<b>193,20</b>		

**Tableau des surfaces existantes – Ancien hôtel-restaurant et bâtiment d'habitation**

RECAPITULATIF					
	SURFACE UTILE (m <sup>2</sup> )	TOTAL (m <sup>2</sup> )	SURFACE EXTERIEURE COUVERTE (m <sup>2</sup> )		TOTAL (m <sup>2</sup> )
Ancien Hôtel-restaurant	302,40	486,70	Paris	8,90	571,25
Bâtiment d'habitation	184,30		Galerie	75,65	

**Action n°I.201 Réhabilitation énergétique du bâtiment principal de la résidence  
autonomie des Cordeliers à Louhans-Châteaurenaud**

Maître d'ouvrage	<p>Nom de l'organisation : <b>CCAS de Louhans-Châteaurenaud</b></p> <p>Type : <b>Etablissement public</b></p>			
Description de l'action	<p>La résidence des Cordeliers est une structure d'hébergement non médicalisée gérée par le C.C.A.S. de la ville de Louhans Châteaurenaud. Elle accueille des personnes âgées autonomes (évaluées en GIR 5 et 6 par la grille AGIRR), seules ou en couple, de plus de 60 ans.</p> <p>Datant des années 70, l'ensemble est composé de deux bâtiments distincts, qui aujourd'hui ne répondent plus aux critères de confort énergétique et de préservation des ressources. Reconnu officiellement résidence autonomie au 1<sup>er</sup> janvier 2022, cet établissement a vocation à prendre une part déterminante dans l'accompagnement des seniors et renforcer l'offre de service nécessaire pour faire face au vieillissement de la population, enjeux nationaux mais aussi enjeux de territoire.</p> <p>Une première étude a été réalisée concernant les possibilités de réhabilitation de la résidence ; Suite à celle-ci la démolition du bâtiment annexe a été acté. Cette étude a aussi démontré la fragilité énergétique du bâtiment principal qui ne répond plus aux enjeux de préservation des ressources énergétique et aussi aux critères de confort inhérent à l'accueil d'une population âgée. De surcroit les revenus modestes de la population accueillies les rendent encore plus vulnérables aux hausses des couts de l'énergie.</p> <p>Le projet est aujourd'hui en cours de réflexion, la rénovation énergétique du bâtiment rentrera dans un programme global de modernisation de la résidence autonomie qui pourra être assorti d'une reconstruction/extension avec l'objectif de maintenir une offre d'hébergement en adéquation avec le vieillissement de la population.</p>			
Partenaires	<p>Pas de partenaires techniques et financiers à ce jour.</p> <p>La ville s'inscrita dans les appels à projets porté par les départements ; la CNSA dans le cadre de la politique nationale de développement de l'offre et des services pour le grand âge</p>			
Coût prévisionnel	<p>Cout d'investissement estimé à ce jour : (ces données sont issues de la pré- étude faite en 2018)</p> <p>Travaux de rénovation énergétique bâtiment principal : 879 300 euros HT</p> <p>Maîtrise d'œuvre SPS Divers : 100 000 euros HT</p>			
Plan de financement	Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
	Travaux renovation	879 300	Recherche financement	489 650
	Mo sps	100 000	Autofinanc	489 650
	Total	979 300		979 300
Calendrier	<p>Phase préparatoire : définition du programme &gt; 2022-2023</p> <p>Phase d'études :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes de maîtrise d'œuvre : 2023</li> </ul> <p>Réalisation des travaux : 2024-2025</p>			
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Confort thermique du bâtiment.</p>			

**Action n°1.202 Etudes sur le remplacement de l'énergie fossile utilisée pour le fonctionnement de chaudières**

Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : <b>SYDESL</b> Type : <b>Collectivité</b>
Description de l'action	Permettre la diminution des émissions de CO2 tout en réduisant le montant de la facture énergétique, ainsi que de la dépendance aux énergies fossiles constitue un enjeu auquel nombre d'élus sont sensibles. L'action proposée vise à établir un pré-diagnostic nécessaire à la quantification des actions de remplacement.
Partenaires	Le SYDESL et la FNCCR, dans le cadre du programme ACTEE 2, et le bureau d'études missionné.
Coût prévisionnel	Maximum : 2 000 euros TTC par étude.
Plan de financement	Le bureau d'études missionné par le SYDESL lui transmettra la facture qui sera réglée intégralement par le SYDESL. Si le montant est inférieur ou égal à 2 000 euros HT, 50% restent à charge du SYDESL, le reste étant à la charge de la commune (Taxes comprises). Si le montant est supérieur à 2 000 euros HT, le SYDESL aura un reste à charge à hauteur de 1 000 euros, le reste étant à la charge de la commune.
Calendrier	Sur demande des communes intéressées.
Indicateurs d'évaluation proposés	

Action n°1.203 Rénovation centre bourg 2022 sur la commune de Branges

Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : <b>Commune de Branges</b> Type : <b>collectivité territoriale</b>
Description de l'action	La mairie s'est orientée, depuis plusieurs années, sur la rénovation et la revitalisation du bourg.  Un ensemble de propriétés inoccupées et en état d'abandon, a fait l'objet d'acquisition communale (en cours et à finaliser).  Le projet consiste à rénover intégralement cet ensemble par rénovation énergétique complète.  Il s'inscrit également dans la diminution de consommation foncière en centralisant logements et activités sur le bourg et évitant ainsi le morcellement d'espaces hors murs.
Partenaires	Le projet est adopté par le conseil municipal.
Coût prévisionnel	780 000 euros
Plan de financement	Subventions à solliciter : DSIL / DETR EFFILOGIS Commune
Calendrier	Acquisitions à finaliser d'ici la fin d'année Etudes de l'architecte et choix du projet 2 <sup>ème</sup> semestre 2022 Lancement des travaux septembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

## Axe II : Accompagner le développement démographique du territoire et renforcer la proximité domicile, emploi, services

### Action n°II.204 Création d'un Tiers Lieu sur la centralité de la Bresse bourguignonne

<b>Maître d'ouvrage</b>	<p><b>Nom de l'organisation : Agence de développement Economique Bresse Initiative</b> <b>Type : Association Loi 1901</b></p>
<b>Description de l'action</b>	<p><i>(Extraits de la candidature déposée en septembre 2021 à l'AMI Fabrique de Territoire.)</i></p> <p>Bresse Initiative, en partenariat avec la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD et la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', œuvre à la création d'un Tiers Lieu en Bresse bourguignonne. Ce projet investira, en janvier 2023, les locaux d'une ancienne école dans l'hyper centre de la Ville sous-préfecture. Il répond aux ambitions du territoire en matière d'entrepreneuriat, de formation, d'emploi et d'insertion. Il sera la plateforme et le lieu de co-construction des dynamiques et des partenariats en association une pluralité d'acteurs et d'usagers. Véritable projet de territoire, cette programmation a pour ambition d'être le laboratoire vivant du « faire ensemble ».</p> <p>Ce projet de tiers lieu en Bresse bourguignonne doit répondre à de multiples objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la création de nouvelles activités</li> <li>- Rassembler une pluralité d'acteurs (élus, organismes d'appui, entreprises, système éducatif, spécialistes de l'accompagnement, organismes professionnels, détenteurs de capitaux...)</li> <li>- Contribuer à l'insertion professionnelle et sociale</li> <li>- Coordonner et évaluer les différentes composantes d'une politique entrepreneuriale ambitieuse</li> <li>- Offrir une capacité collective à anticiper pour mieux affronter les mutations et les crises</li> <li>- Construire un véritable système productivo-résidentiel en développant des synergies entre systèmes productifs et le territoire</li> <li>- Valoriser l'attractivité et défendre le dynamisme du territoire à l'endogène comme à l'exogène</li> <li>- Promouvoir le territoire</li> <li>- Optimiser les moyens humains et financiers</li> </ul> <p>L'offre de services peut être résumée ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil de porteurs de projets de création d'entreprises</li> <li>- Soutien aux filières et aux entreprises dans leurs développements avec une priorité sur les enjeux d'emplois et de compétences</li> <li>- Accompagnement des cédants et des repreneurs pour un maintien des marchés, des savoir-faire et des outils de production</li> <li>- Mise en place de formations locales pour répondre aux enjeux locaux</li> <li>- Mise à disposition d'espaces de travail (télétravail, travail partagé)</li> <li>- Mobilisation et animation des réseaux d'acteurs et d'utilisateurs</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<p><i>(Extraits de la candidature déposée en septembre 2021 à l'AMI Fabrique de Territoire.)</i></p> <p>Création / reprise développement d'activité : CCI, CMA, AER, Association Cédants et repreneurs d'affaires, Boutique de Gestion...</p>

	<p>Animation réseau Soutien filière : UIMM, AFT, FFB, Allizé Logistique, ATBB...</p> <p>Financement projet : Initiative Saône-et-Loire, France Active, ADIE, BFC Angels...</p> <p>Formation Insertion : IFPA, AFPA, AEFTI, ESMP, Mission Locale du Louhannais, Cité Scolaire Henri Vincenot, Association Templin, MIP...</p> <p>Vie Locale Emploi : Elus du territoire, Service Public pour l'Emploi de Proximité, Pôle Emploi, DDETS, Conseil de développement, Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, Mission Mobilité...</p>																																			
<p>Coût prévisionnel</p>	<p>En dépenses de fonctionnement, le coût du projet sur 4 ans est de 338 400 euros (95 100 pour année N, 95 100 pour année N+1, 90 100 pour année N+2 et 58 100 pour année N+3).</p> <p>En année 4, le projet doit générer 58 500 euros de recette et se trouver à l'équilibre. Les charges sont principalement dues à la création d'un poste d'animateur à temps plein (informations issues du dossier de candidature AMI Fabrique de Territoire de septembre 2021)</p> <p>En dépenses d'investissement, Bresse Initiative présentera un chiffrage de la rénovation du bâtiment à la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD (propriétaire) et aux 4 Communautés de Communes (informations issues de l'assemblée générale Bresse Initiative du 8 novembre 2021).</p>																																			
<p>Plan de financement</p>	<p>En dépenses de fonctionnement, la subvention nationale de 150 000 euros sollicitée au titre de l'AMI Fabrique de Territoire doit permettre de trouver un équilibre sur 3 exercices (N à N+2) : 76% sur la création d'un CDI à temps plein, 20% sur les fluides et 4 % sur des outils de communication (informations issues du dossier de candidature AMI Fabrique de Territoire de septembre 2021)</p> <p>En dépenses d'investissement, des subventions potentielles seront identifiées lors de la réunion avec la Ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD et des 4 Communautés de Communes annoncée par Bresse Initiative lors de son assemblée générale du 8 novembre 2021.</p>																																			
<p>Calendrier</p>	<p>Extrait du dossier de candidature AMI Fabrique de Territoire de septembre 2021 :</p> <h2 style="text-align: center;">Projet Tiers Lieu</h2> <p style="text-align: center;"> <span style="color: orange;">■</span> Durée du plan                <span style="color: grey;">■</span> Début réel                <span style="color: darkgrey;">■</span> % accompli                <span style="color: lightgrey;">■</span> Réel (au-delà du plan)                <span style="color: yellow;">■</span> % accompli (au-delà du plan)         </p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ACTIVITÉ</th> <th colspan="3">PÉRIODES</th> </tr> <tr> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Présentation du projet aux élus</td> <td style="background-color: grey;"></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Présentation du projet aux administrateurs de Bresse</td> <td style="background-color: grey;"></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mise en place du comité de pilotage</td> <td style="background-color: grey;"></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Étude de faisabilité (chiffrage)</td> <td style="background-color: grey;"></td> <td style="background-color: grey;"></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Recherche des financements</td> <td></td> <td style="background-color: grey;"></td> <td style="background-color: grey;"></td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: grey;"></td> </tr> <tr> <td>Ouverture du lieu</td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: grey;"></td> </tr> </tbody> </table>	ACTIVITÉ	PÉRIODES			2021	2022	2023	Présentation du projet aux élus				Présentation du projet aux administrateurs de Bresse				Mise en place du comité de pilotage				Étude de faisabilité (chiffrage)				Recherche des financements				Travaux				Ouverture du lieu			
ACTIVITÉ	PÉRIODES																																			
	2021	2022	2023																																	
Présentation du projet aux élus																																				
Présentation du projet aux administrateurs de Bresse																																				
Mise en place du comité de pilotage																																				
Étude de faisabilité (chiffrage)																																				
Recherche des financements																																				
Travaux																																				
Ouverture du lieu																																				
<p>Indicateurs d'évaluation proposés</p>	<p>A l'instar des conventions d'objectifs qui lient l'association Bresse Initiative et les Communautés de Communes de la Bresse bourguignonne, des modalités d'évaluation et de suivi du tiers lieu seront actées afin de permettre au comité de pilotage et aux financeurs de contrôler l'activité du lieu. Etant donnée l'avancée du projet, cette étape n'a pas été validée. Le travail en cours avec l'Université Lyon</p>																																			

	2 et son pôle ESS sera une aide à la construction de cette section. En plus des critères financiers et quantitatifs, nous souhaitons particulièrement mettre l'accent sur l'impact social du lieu.
--	--

Action n°II.330 Construction d'une salle de sport à Branges

Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Bresse Louhannaise Intercom' Type : EPCI									
Description de l'action	<p>Les conclusions du Schéma Directeur des Equipements Sportifs de Bresse Louhannaise Intercom' ont mis en évidence que les équipements existants sur le territoire communautaire permettaient d'accueillir l'ensemble des activités actuelles.</p> <p>Cependant, le taux d'occupation (93% par semaine, pour 35 activités différentes) constitue un frein à l'émergence d'activités telles que le sport adapté, le handisport, le sport santé, ou le futsal, et ne laisse pas de marge de manoeuvre suffisante aux demandes des clubs présents à ce jour en cas d'incompatibilité de calendrier.</p> <p>Par ailleurs, on a constaté l'absence d'une « salle de danse » pour accueillir les activités artistiques et dites « de formes ».</p> <p>Enfin, aucun équipement sur le bassin de Louhans ne peut accueillir de rencontres/galas/manifestations de niveau départemental ou régional.</p> <p>Ainsi, soucieuse de maintenir sur son territoire une offre sportive et associative de qualité, riche et variée, la communauté de communes a souhaité la création d'une salle de sports sur la commune de Branges, proche de Louhans et avec une disponibilité foncière suffisante.</p> <p>L'enjeu de cette opération est de réaliser un équipement qui soit complémentaire des autres structures sportives locales et qui permettra d'enrichir l'offre sportive sur le territoire.</p> <p>Cet équipement permettra de répondre aux besoins des futurs utilisateurs qui seront essentiellement des associations sportives locales, des écoles primaires des communes alentours et les sportifs de compétitions UNSS.</p>									
Partenaires										
Coût prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="437 1312 963 1346">Poste de dépenses</th> <th data-bbox="963 1312 1321 1346">Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="437 1346 963 1379">Maîtrise d'œuvre, études et honoraires</td> <td data-bbox="963 1346 1321 1379">545610 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="437 1379 963 1413">Travaux</td> <td data-bbox="963 1379 1321 1413">4262000 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="437 1413 963 1435" style="text-align: right;">Total</td> <td data-bbox="963 1413 1321 1435">4807 610 €</td> </tr> </tbody> </table>	Poste de dépenses	Montant HT	Maîtrise d'œuvre, études et honoraires	545610 €	Travaux	4262000 €	Total	4807 610 €	
Poste de dépenses	Montant HT									
Maîtrise d'œuvre, études et honoraires	545610 €									
Travaux	4262000 €									
Total	4807 610 €									
Plan de financement										
Calendrier	<p>Etude maitrise d'œuvre APS-APD: juin 2021-décembre 2021</p> <p>Permis de construire et préparation du DCE : 1er trimestre 2022</p> <p>Démarrage prévisionnel des travaux : 2ème semestre 2022</p> <p>Achèvement prévisionnel des travaux : fin 2023</p>									
Indicateurs d'évaluation proposés										

**Action n°11.331 Construction du restaurant scolaire à Saint-Germain-du-Bois**

<b>Maître d'ouvrage</b>	<p><b>Nom de l'organisation : Commune de Saint Germain du Bois</b>                  14 place du Marché                  71330 Saint-Germain-du-Bois                  03 85 72 01 47                  mairie.saint.ermaindubois.fr / mairie.saint.ermaindubois.fr</p> <p><b>Type : Collectivités Territoriales</b></p>		
<b>Description de l'action</b>	<p>La restauration scolaire des élèves de l'école primaire de Saint Germain du Bois est actuellement assurée dans un bâtiment adjacent à l'école maternelle. En période scolaire, chaque midi, près de 130 élèves bénéficient de la restauration, organisée en deux services.</p> <p>La commune de Saint Germain du Bois constate chaque année une augmentation des demandes d'inscriptions au service de restauration scolaire. D'ailleurs les locaux existants ne permettront plus, à l'avenir, d'accueillir de nouveaux utilisateurs. Par ailleurs, l'organisation en deux services est contraignante quant à la gestion des moyens et ressources humaines.</p> <p>Dorénavant, les élus de la municipalité souhaitent construire un nouvel équipement, permettant d'accueillir un nombre d'enfant plus important (150), en un seul service.</p> <p>Par ailleurs, la collectivité souhaite privilégier pour la conception des repas, des produits locaux.</p>		
<b>Partenaires</b>	<p><b>Assistant à maîtrise d'Ouvrage :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence Technique Départementale de Saône et Loire</li> <li>• Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne</li> </ul> <p><b>Maîtrise d'œuvre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sera consultée prochainement.</li> </ul> <p>Un comité de pilotage a été organisé pour le suivi de cette opération. Il est constitué de Madame le Maire, des élus de la commission bâtiment, et de l'ATD 71.</p> <p>D'autres acteurs seront associés régulièrement en fonction de leurs expertises : maîtrise d'œuvre, Syndicat Mixte, utilisateurs des futurs locaux, financeurs...</p>		
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Travaux : 1 449 071,28 € HT                  Mobilier : 20 000,00 € HT                  Branchement/extension réseaux : 30 000,00 € HT                  Maîtrise d'œuvre : 228 182,91 € HT                  Contrôle technique : 12 169,76 € HT                  Coordination SPS : 8 113,17 € HT                  Etudes et diagnostics : 11 500,00 € HT                  Parachèvement et assurance : 23 470,60 € HT</p>		
<b>Plan de financement</b>	<p>Financeurs</p> <p>Etat - phase 1</p> <p>Etat - phase 2</p> <p>Région - étude</p> <p>50 % des coûts de Moe (ESQ à EXE) + études thermiques</p>	<p>Assiette éligibles</p> <p>1 782 507,72 €</p> <p>1 782 507,72 €</p> <p>92 892,68 €</p>	<p>Montant</p> <p>240 000,00 €</p> <p>240 000,00 €</p> <p>30 000,00 €</p>

	<p>Plafonnée à 30000 €</p> <p>Région - travaux                      15 % des coûts retenus = travaux hors aménagement intérieur et extérieur                      Plafonnée à 150 000 €</p> <p>Département - phase 1 et 2                      Prise en compte de tous les coûts du projet hors aménagements intérieurs (cuisine, mobilier) et extérieurs (VRD).                      Plafonnée à 150 000 €</p> <p style="text-align: right;"><b>Total</b></p>	<p>1 133 210,00 €</p> <p>1 690 957,72 €</p> <p><b>960 000,00 €</b></p>	<p>150 000,00 €</p> <p>300 000,00 €</p> <p><b>960 000,00 €</b></p>
Calendrier	<p>Janvier 2022 : consultation équipe de maîtrise d'œuvre                      Mars 2022 : Notification marché maîtrise d'œuvre                      Avril -&gt; Octobre 2022 : Etudes maîtrise d'œuvre                      Novembre 2022 : Consultation travaux                      Janvier 2023 : Notification marché de travaux                      Février 2023 : Commencement exécution travaux                      Décembre 2023 : Réception des travaux</p>		
Indicateurs d'évaluation proposés			

## Axe III : Accroître la production d'énergies renouvelables du territoire

### Action n°III.101 Développement du biométhane en Bresse

Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : <b>GRDF</b> Type : <b>Entreprise privée</b>
Description de l'action	<p>Le potentiel identifié par une étude de l'ADEME du tissu agricole de la Bresse Bourguignonne peut permettre le développement de projets de méthanisation, pour couvrir 100% de ses consommations de gaz naturel par du gaz vert. Compte tenu des méthaniseurs déjà en place, il est nécessaire de coordonner l'émergence des nouveaux projets, pour pouvoir financer l'adaptation des réseaux, et notamment le financement de « rebours » sur le réseau de GRTgaz.</p> <p>Cette mobilisation pourrait nous permettre d'accueillir de nouveaux projets à la maille des exploitations agricoles sur le territoire ce qui rendrait la Bresse Bourguignonne à 100% en gaz vert, ENR 100% renouvelable. La production de gaz vert sera même supérieure aux consommations et pourra alimenter l'agglomération de CHALON.</p> <p>Les consommations actuelles de gaz sur la Bresse Bourguignonne sont de 191,8 GWh et l'étude de potentiel méthanisable de l'ADEME est de 410,4 GWh ce qui montre que la Bresse Bourguignonne serait entièrement autonome en gaz vert et pourrait participer activement à verdir le territoire de la Saône et Loire.</p>
Partenaires	<p>GRDF La Région BFC L'ADEME Le SYDESL La Chambre d'agriculture 71 et 01 L'association des Maires Ruraux La députée de la circonscription de LOUHANS</p>
Coût prévisionnel	<p>Une unité de méthanisation agricole, à la maille des exploitations, à un coût voisin de 5 millions d'euros.</p> <p>10 projets = 50 millions d'euros</p>
Plan de financement	<p>Les projets de méthanisation sont financés par les porteurs de projet (fonds propres et emprunts bancaires) grâce à l'engagement d'achat du gaz vert pendant 15 ans des fournisseurs d'énergie gaz. Certains projets pourront bénéficier d'aides du Conseil Régional et de l'ADEME</p>
Calendrier	<p>Il faut près de 4 ans pour faire émerger une unité de méthanisation. La nécessité de coordonner les projets pour le financement des infrastructures de réseau gaz conduit à faire émerger dans le même espace de temps 4 à 5 projets.</p> <p>Calendrier prévisionnel : 3 projets en 2025, 3 projets en 2026, 4 projets en 2027</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nb de projets de méthanisation en étude GWh de gaz vert / consommations totales de gaz</p>

**Action n°III.102 Création d'une chaufferie collective à plaquettes bocagères à Baudrières**

<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Nom de l'organisation : Mairie de Baudrières</b> <b>Type : Collectivité</b>
<b>Description de l'action</b>	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc. Un descriptif doit être assez détaillé (plusieurs lignes sont nécessaires pour la bonne compréhension des financeurs potentiels) :  La commune possède toutes ses salles publiques, mairie, écoles, cantine, logement, salle des fêtes, gîte communal à moins de 200ml. Pour cette raison et pour maîtriser les coûts de chauffage (gaz), il a été validé avec le soutien d'une étude de faisabilité de créer une chaufferie collective. Il est prévu de créer la chaufferie dans un endroit à proximité et qui s'intègre parfaitement, 300ml de réseau de chaleur seront nécessaires pour alimenter les bâtiments. Le réseau gaz sera maintenu pour la production d'eau chaude l'été uniquement.
<b>Partenaires</b>	Aucun partenaire définit à ce jour A voir auprès de l'Etat, l'Europe, la Région, le département...  Les subventions seront demandées décembre 2022/janvier 2023, pas de commencement des travaux avant.
<b>Coût prévisionnel</b>	Création : 280000€ HT MO : 14% soit 39200€ HT
<b>Plan de financement</b>	Réalisation en 2023 : DETR : 30% Fonds européen : 10% Conseil Départemental : 10% Région : 20% Autres : 10% Mairie : 20%
<b>Calendrier</b>	Le MO sera validé en décembre 2021, Montage du projet, dépôt du permis, consultations des entreprises en 2022, Lancement des travaux en 2023  Fin des travaux courant 2023.
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

**Action n°III.103 Etude pour la création d'une chaufferie à bois pour l'ensemble des bâtiments mairie/écoles/garderie de Branges**

Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : <b>Commune de Branges</b> Type : <b>Collectivité territoriale</b>
Description de l'action	La mairie, les écoles (deux bâtiments pour le primaire et un bâtiment pour la maternelle, et la garderie, la cantine, et l'église) disposent de chaudières indépendantes à gaz. Certains de ces équipements sont obsolètes et doivent être remplacés.  Dans un but de rationalisation et d'orientation sur des énergies renouvelables, une étude approfondie permettrait de voir la possibilité de créer une chaufferie à bois pour l'ensemble des bâtiments.  Il convient de lancer l'étude afin de définir les modalités de mise en place de ce type de chauffage, les bâtiments pouvant être retenus, et les coûts d'investissement et de fonctionnement prévisionnels.
Partenaires	Une première réflexion est menée par les élus, qui ont conscience de la nécessité de diminuer la consommation d'énergie fossile.
Coût prévisionnel	350 000 € HT (chiffrage ADEME)
Plan de financement	Subventions à solliciter : <ul style="list-style-type: none"> <li>• DETR</li> <li>• Conseil Departemental</li> <li>• Plan bois région</li> <li>• ADEME</li> <li>• Commune</li> </ul>
Calendrier	Etude à lancer 1er trimestre 2022 Réalisation 3ème semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Action n° III.104 Développement de la filière plaquettes de bois bocagères

<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p><b>Nom de l'organisation : Coopérative Agricole Bourgogne du Sud</b> <b>Type : Société coopérative</b></p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc. Un descriptif doit être assez détaillé (plusieurs lignes sont nécessaires pour la bonne compréhension des financeurs potentiels) :</p> <p>L'intérêt du projet réside dans le développement d'une filière qui permet de diversifier l'activité agricole tout en prenant en compte l'environnement et particulièrement en favorisant le maintien du bocage en Bresse. Il est basé sur le fonctionnement d'une filière courte en intermédiaires et distances de transport. Il contribue au maintien d'un l'emploi local non délocalisable.</p> <p>Une action de production de bois bocager déchiqueté a été organisée en Bresse bourguignonne entre 2015 et 2018. Elle a visé l'élaboration d'un modèle de production basé sur le respect de l'environnement avec une production de bois, une transformation et une consommation locale (inférieure à 50 kilomètres de distance de transport). Cette action a été menée en partenariat par la Coopérative agricole Bourgogne du Sud (coop BDS) et la Fédération départementale des chasseurs de la Saône et Loire (FDC 71). Elle a mobilisé des fonds régionaux et européens destinés à soutenir l'animation et à équiper un site de stockage pour les plaquettes de bois (partenaires financiers et administratifs : Europe, Région BFC, ADEME, Pays de la Bresse bourguignonne). Ces financements ont participé à la constitution d'un modèle de production et à la naissance d'une filière. La production s'est poursuivie et aujourd'hui le bois agricole issu des haies contribue à alimenter 7 chaufferies en Bresse dont 5 chaufferies communales. Qui plus est, les deux partenaires de cette production sont actuellement associés à deux projets de construction de nouvelles chaufferies collectives.</p> <p>Chaque chaufferie utilise ainsi une énergie neutre en carbone, les haies exploitées devant obligatoirement croître à nouveau après exploitation. Concrètement, une chaufferie comme celle de la commune de Sagy a contribué en 2019 à sauvegarder 2.5 km de haie, à en planter 200 m et à générer 66 heures de travail local. Cela a également permis de préserver les routes, l'air et plus largement l'environnement de la région bressane des effets de plusieurs centaines de km de déplacements de camions de livraison. Cette production s'inscrit donc pleinement dans le cadre d'un développement durable.</p> <p>Sur la base de ces résultats, la coop BDS et la FDC 71 souhaitent donner un nouvel élan à cette production. En effet, aucun client de la coopérative n'a souhaité à ce jour changer de fournisseur, manifestement convaincu par la démarche, particulièrement la prise en compte de l'environnement et la qualité de la production. La maîtrise des différentes étapes que sont le diagnostic préalable des chantiers de déchiquetage, la production, le suivi qualité du produit et sa livraison laisse penser aujourd'hui qu'un déploiement plus conséquent est envisageable. Toutefois, l'action menée entre 2015 et 2018 a montré le nécessaire investissement pour initier et animer la mise en œuvre d'une telle production. L'analyse de cette action, particulièrement soutenue par l'ADEME, montre qu'un équilibre financier peut être trouvé une fois la production organisée et les débouchés assurés, c'est-à-dire au terme de 3 années de lancement. L'accompagnement, destiné à mener l'animation préalable et le lancement d'une</p>

telle action, s'avère donc indispensable; le prix du bois énergie étant trop faiblement rémunérateur pour intégrer cette phase de démarrage nécessaire.

Considérant notamment :

- les prix actuels de l'énergie, probablement durables à la vue de la demande et des besoins,
- la politique de la Nation et des Régions en faveur d'une alternative aux énergies carbonées et particulièrement la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Bourgogne-Franche-Comté,
- les chiffrages de la consommation de biomasse pour atteindre les objectifs fixés dans les orientations régionales (cf. Schéma régional biomasse BFC 2019/2023 et la contribution des 2 partenaires p. 69/70 du rapport et p. 32-33 des orientations),
- les apports du bocage en matière de conservation de la biodiversité (cf. Stratégie régionale pour la biodiversité) et ses nombreuses autres fonctions,
- le Document d'Orientation et d'Objectifs du Schéma de cohérence territorial de la Bresse bourguignonne,

Il apparaît pertinent de développer une filière d'approvisionnement en énergie locale et en circuit court.

Cette filière a pour avantage de ne pas être polémique à l'inverse d'autres énergies renouvelables. Elle contribue à maintenir voire à créer des éléments bocagers très performants pour préserver la biodiversité, la qualité de l'eau, diminuer l'érosion des sols mais également lutter contre le changement climatique et stocker du carbone.

Elle est également compatible avec de nombreux objectifs agronomiques bressans : gestion de l'eau, lutte contre les excès climatiques et protection des cultures, bien-être animal et bons résultats techniques en élevage...

Ce projet est envisagé sur 3 années (période pressentie : 1er juillet 2022 au 30 juin 2025)

Le projet repose sur 6 axes :

1. Réaliser un état des lieux prospectif sur les débouchés (chaufferies en construction et projet en cours). Renforcer l'information et la sensibilisation des élus locaux sur l'énergie bois déchiqueté. Sensibiliser le monde des entreprises et évaluer les potentialités.

*Objectifs : connaître l'ensemble des projets sur le périmètre du Pays de la Bresse bourguignonne et les Pays limitrophes. Informer les élus locaux. A minima, informer et sensibiliser le monde de l'entreprise sur les possibilités d'utiliser le bois énergie.*

L'animation menée entre 2015 et 2018 a permis d'établir des relations avec différents partenaires, toutefois celle-ci n'a pu être suffisamment maintenue (COVID). Elle doit être relancée notamment avec les conseillers info-énergie du Conseil départemental, de la Chambre d'agriculture..., l'ADEME mais également avec l'agence Bresse Initiatives et la Chambre de commerce et d'industrie. Concernant le monde de l'entreprise, de premiers échanges ont eu lieu mais n'ont

pas été menés à leur terme. Le relais du Pays de la Bresse bourguignonne sera sollicité.

2. Développer la production de bois bocager déchiqueté aujourd'hui insuffisante en région Louhannaise et labelliser la production.

*Objectifs : mobiliser de nouveaux exploitants soucieux d'investir durablement dans la gestion de leur bocage. Obtenir le Label Haie pour le groupe d'exploitants du Louhannais. Accompagner les nouveaux producteurs.*

Il s'agit de conforter la production actuelle et d'anticiper une augmentation de la demande. Ce label national doit permettre d'assurer la pérennité et la qualité de la production en contrepartie d'une meilleure rémunération. Les nouveaux producteurs doivent être accompagnés particulièrement lors de leur 1<sup>ère</sup> production par un cubage préalable et un conseil donné sur site et lors du déchiquetage. Un investissement en moyens de communication sera nécessaire, des éléments déjà existants pouvant être par ailleurs réutilisés.

3. Reproduire le modèle aujourd'hui éprouvé d'alimentation des petites chaufferies communales ou particulières locales avec le triptyque : production/stockage/livraison de proximité.

*Objectifs : situer et aménager un nouveau site de stockage.*

Des démarches sont à réaliser à proximité de certaines chaufferies y compris limitrophes au territoire bressan afin de rapprocher toujours plus et mieux la production et la consommation du bois. L'action 1 est un préalable à cette action. Il s'agit de déterminer les potentialités locales en ressources bois, de rechercher des exploitations volontaires ainsi que des sites de stockage appropriés. Des investissements matériels peuvent être envisagés pour l'aménagement d'un site.

4. Mettre en œuvre une action de formation au service des professionnels et des exploitants visant à mieux maîtriser les intérêts agronomiques, économiques et sociaux du bocage.

*Objectif : réaliser 2 sessions de formation (10 à 15 stagiaires) en années 1 et 3*

Une première formation a été préparée à l'attention des exploitants de la coopérative en 2021 mais la situation sanitaire et les conditions de travail au champ n'ont pas permis de regrouper suffisamment de candidats à la date proposée. Il s'agit donc de reproposer et d'ouvrir cette formation à de nouveaux publics (publics ciblés : professionnels coop BDS, FDC 71, autres coopératives, autres organisations agricoles, cynégétiques et en charge de l'environnement à l'échelle régionale)

5. Acquérir des compétences concernant la mesure du stockage de carbone et premières mises en œuvre de diagnostics.

*Objectif : former 4 personnels à la réalisation d'un diagnostic stockage du carbone dans le bocage d'une exploitation agricole.*

Le stockage du carbone est d'actualité et fondamental pour l'avenir. Les haies stockent du carbone dans leur parties aériennes, souterraines ainsi que dans le sol à proximité. La comptabilité de ce stockage (et déstockage en cas d'exploitation)

	<p>est importante pour une gestion optimale et pertinente du bois des haies.</p> <p>6. Construction d'un hangar de stockage sur le site de la coop BDS de Branges</p> <p><i>Objectif : insérer le stockage de plaquettes de bois dans le projet de plateforme multimodale de Branges actuellement à l'étude au sein de la coop BDS.</i></p> <p>Stockage créé en année 2. Chiffrage à préciser, soumis au projet de création d'un hangar intégré au site et répondant aux activités de la coopérative.</p>
Partenaires	<p>Les partenaires sont nombreux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pays Bresse bourguignonne (et Pays limitrophes)</li> <li>• Coopératives Dijon céréales et Terres comtoises membres de l'Alliance et l'Alliance</li> <li>• Fédération nationale des chasseurs (FNC)</li> <li>• Fédération régionale des chasseurs</li> <li>• Communes (chaufferie bois déchiqueté)</li> <li>• Conseil départemental de Saône et Loire</li> <li>• Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté</li> <li>• Agence de la transition écologique en Bourgogne-Franche-Comté (ADEME)</li> <li>• Communautés de communes de la Bresse bourguignonne et limitrophes</li> <li>• Filière bois énergie régionale et interprofession (Fibois, CIBE...)</li> <li>• Entreprise DRIVON (prestataire pour le déchiquetage)</li> <li>• Direction départementale des territoires (suite étude valorisation du bois bocager septembre 2021)</li> <li>• Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt</li> <li>• Chambre d'agriculture de Saône et Loire</li> <li>• Centre national de la propriété forestière Bourgogne Franche-Comté</li> <li>• CUMA Compost 71</li> <li>• Office français de la biodiversité (OFB)</li> <li>• Afac-Agroforesteries</li> <li>• Exploitants agricoles</li> </ul> <p>A ce stade, l'ensemble de ces partenaires sont à associer au projet.</p> <p>L'Europe via les différents fonds européens, la Région et l'ADEME sont pressentis comme co-financeurs. Le cas échéant, l'OFB et la FNC peuvent également être co-financeurs (fonds écocontribution biodiversité).</p> <p>Les autres partenaires sont des partenaires techniques et administratifs.</p>
Coût prévisionnel	<p>Fonctionnement : animation des différentes actions par les personnels coop BDS et FDC 71 : 76 000 €</p> <p>Investissement :</p> <p>Acquisition de matériel de communication : 2 000 €</p> <p>Coût Audit Label Haie : 1 000 €</p> <p>Acquisition de matériel d'équipement d'un site de stockage : 15 000 €</p> <p>Coût formations 4000 € (intervenants et déplacements)</p> <p>Construction d'un hangar de stockage site coop BDS à Branges (avec d'autres co-</p>

	<p>financeurs ?) : 20 000 € (pour un projet d'environ 100 000 € ?)</p> <p>Coût total 118 000 €</p> <p>*La FDC 71 n'est pas soumise à la TVA</p>
Plan de financement	<p>Fonds européens : 50 %</p> <p>Région, ADEME, fonds écocontribution biodiversité (?) : 30 %</p> <p>Coop BDS et FDC 71 : 20 %</p> <p>Phasage sur 3 années du fonctionnement / temps de travail (01/07/2022 - 30/06/2023 / 01/07/2023 - 30/06/2024 / 01/07/2024 - 30/06/2025)</p> <p>Axe 1 : 40% / 30% / 30%</p> <p>Axe 2 : 40% / 20% / 40%</p> <p>Axe 3 : 00% / 50% / 50%</p> <p>Axe 4 : 50% / 00% / 50%</p> <p>Axe 5 : 00% / 70% / 30%</p> <p>Axe 6 : 00% / 00% / 00%</p> <p>Phasage sur 3 années des investissements</p> <p>Axe 1 : 00% / 100% / 00% 2000 € (matériel communication)</p> <p>Axe 2 : 00% / 00% / 100% 1000 € (prestation Audit)</p> <p>Axe 3 : 00% / 00% / 100% 15000 € (aménagement site stockage)</p> <p>Axe 4 : 50% / 00% / 50% 4000 € (coût organisation formation x 2)</p> <p>Axe 5 : 00% / 00% / 00%</p> <p>Axe 6 : 00% / 100% / 00% 20000 € (cofinancement hangar stockage Branges)</p>
Calendrier	<p>Axe 1 : étaler sur les 3 années dans l'ordre chronologique des travaux annoncés</p> <p>Axe 2 : étaler sur les 3 années dans l'ordre chronologique des travaux annoncés</p> <p>Axe 3 : mener en année 2 puis 3 suivant les opportunités</p> <p>Axe 4 : une formation en année 1 et une autre en année 3</p> <p>Axe 5 : formation des personnels en année 2 et réalisation de diagnostics en 3</p> <p>Axe 6 : construction hangar en année 2</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Axe 1 : Connaissance exhaustive des projets OUI/NON. Nombre d'élus ou collectivités et entrepreneurs rencontrés</p> <p>Axe 2 : Nombre de nouveaux producteurs. Labellisation OUI/NON</p> <p>Axe 3 : Nombre de contacts. Nouveau site de stockage installé OUI/NON</p> <p>Axe 4 : Nombre de personnes formées</p> <p>Axe 5 : Nombre de personnels formés. Nombre de diagnostics réalisés</p> <p>Axe 6 : Hangar construit OUI/NON</p>

**Action n°III.105 Soutien aux projets de méthanisation et EnR en général**

Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : <b>SYDESL</b> Type : <b>Collectivité</b>
Description de l'action	Le SYDESL est actionnaire d'une SEM qui vise à participer au développement et/ou à l'exploitation de projets EnR. Une prise de participation majoritaire ou minoritaire dans ce type de projet est donc proposée pour accompagner et faciliter leur émergence.
Partenaires	SEM (voire SYDESL) peut sur demande d'un développeur (privé comme public) prendre une participation entre 0 et 50% (voire plus) dans un projet EnR.
Coût prévisionnel	A discuter
Plan de financement	Mobilisation de fonds propres, le plus souvent à hauteur de 20% (80% restants en dette bancaire).
Calendrier	Inconnu avant échange
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Action n° III.106 Installation d'une chaufferie bois à Montagny-près-Louhans**

Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : <b>COMMUNE DE MONTAGNY-PRES-LOUHANS</b> Type : <b>Collectivité Territoriale</b>
Description de l'action	Création d'un réseau de chaleur enterré destiné à alimenter l'école, la garderie, la cantine et la mairie par un chauffage bois à granulés. Nous en sommes au stade de l'analyse d'opportunité réalisée par le conseil départemental de Saône-et-Loire et l'ATD (agence technique départementale).  La première estimation est de 135 K€ HT.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Investissement : 135 000 € HT Fonctionnement annuel : <ul style="list-style-type: none"> <li>• combustible 5632</li> <li>• électricité 312</li> <li>• maintenance 510</li> <li>• provisions 1 080</li> <li>• emprunt 3203</li> </ul> <hr style="width: 10%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> 10 738 €
Plan de financement	Investissement 135 000€ HT Subvention minimale 80 000 € Reste à financer emprunt 55 000 €
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscription au budget 2022</li> <li>• Recherche maîtrise d'œuvre</li> <li>• Avant-projet début 2022</li> <li>• Consultation entreprises 06/2022</li> <li>• Travaux 08/2022</li> <li>• Finalisation du contrat d'approvisionnement 10/2022</li> </ul> <p>Ce projet sera étudié lors de notre conseil municipal du 03 décembre 2021 et apporterait une solution au renouvellement de nos chaudières fioul de 35 ans de moyenne d'âge.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Un projet de chaufferie bois à plaquettes forestière a été écarté en raison de besoins limités et de l'absence de bâtiment disponible pour le stockage.</p> <p>Une chaudière de 60 kw permettrait de couvrir 100% de besoin en chaleur.</p> <p>Les 3 bâtiments sont proches (réseau de chaleur limité à 50 mètres) ce qui amène à une densité énergétique du réseau de chaleur à 1,4 MWh/ml.</p>

## Axe IV : Développer des solutions de mobilité durables et inclusives

### Action n°IV.103 Animation et communication autour des mobilités rurales et alternatives en Bresse Bourguignonne

Maître d'ouvrage	<p>Nom de l'organisation : <b>Mission Mobilité</b></p> <p>Type : <b>Association</b></p>
Description de l'action	<p>La Bresse Bourguignonne est un territoire rural, à l'habitat dispersé, de faible densité et aux activités concentrées essentiellement sur trois pôles (Louhans-Châteaurenaud, Branges et Sornay). Par conséquent, le moindre acte quotidien engendre un besoin de déplacement pour une part importante de la population. Ainsi, les personnes dépourvues de moyens de locomotion se trouvent isolées. L'absence de moyens de déplacement constitue un frein important vers l'accès à l'emploi, à la formation mais aussi pour des démarches administratives ou de santé.</p> <p>Nous visons donc en priorité des publics en difficulté de mobilité et en situation précaire par rapport à l'emploi ou à l'accès aux services et à la formation. La lutte contre l'isolement sur notre territoire rural avec un habitat dispersé et des services regroupés sur des pôles principaux sera aussi priorisée.</p> <p>L'accès et un choix à différents moyens de mobilité est donc la garantie d'accéder à un emploi sur notre territoire ou les entreprises recrutent (présence importante de l'agroalimentaire) mais elles sont souvent confrontées à des difficultés de recrutement liées aux problèmes de mobilité d'éventuels salariés.</p> <p><u>Les objectifs de ce projet sont de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des services de mobilité alternative au véhicule individuel.</li> <li>• Proposer ces services aux plus fragiles.</li> <li>• Offrir un choix de moyens de mobilité alternative et efficace.</li> <li>• Pérenniser ces services par une animation et un suivi régulier</li> </ul> <p>Les moyens :</p> <p>Suite à nos expérimentations de différents moyens de mobilité douce (covoiturage, autostop organisé, auto partage transport à la demande, vélos à assistance électrique) nous souhaiterions pérenniser et développer ces services pour tout le territoire de la Bresse Bourguignonne.</p> <p>Nous avons fait différents constats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le bon fonctionnement de ce type de services nécessiterait une communication et un suivi régulier auprès des partenaires, bénéficiaires et entreprises.</li> <li>• Des liens seraient à créer entre ces moyens de mobilité (par exemple : quand une solution ne convient pas nous pourrions en proposer une autre de notre panel).</li> <li>• Ces services doivent être présents sur tout un territoire et pas seulement sur une partie.</li> <li>• Il y a un réel intérêt, à soutenir et développer, de la part des publics, partenaires et entreprises pour ces mobilités.</li> </ul> <p>Pour ces constats principaux nous souhaiterions donc créer un poste d'animateur à mi-temps pour diffuser l'offre, développer, suivre les bénéficiaires et s'inscrire dans les volontés régionales et nationales de la mise en place de la loi d'orientation des mobilités.</p>

	<p>Le travail de cet animateur consisterait à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire un diagnostic de l'existant en termes de mobilité alternative</li> <li>• Tirer les conclusions pour la suite</li> <li>• Rencontrer les partenaires</li> <li>• Travailler sur les liens entre les différents moyens de mobilité</li> <li>• Créer des outils de promotion et de suivi</li> <li>• Mettre en place les services</li> <li>• Suivre l'action avec les partenaires, entreprises et bénéficiaires</li> <li>• Effectuer un bilan et réajustement</li> </ul> <p>Notre première expérience de ces différents moyens de déplacement et les conclusions que nous en tirons peuvent garantir la réussite de ce nouveau projet. Nous ne partons pas d'un terrain vierge de toute initiative.</p> <p>Il s'agit bien de partir d'expériences pour toucher davantage de publics, mieux couvrir notre territoire et créer une offre multi-service de transport alternatif et solidaire.</p> <p>Notre public cible reste plutôt un public fragile comme pour nos services classiques (location de véhicules) mais la réussite d'un tel projet est liée aussi au mixage des publics et à la mise en place de transport plus « universel ».</p>
Partenaires	<p>Nous associerons les communautés de communes qui ont toutes pris la compétence mobilité. Nous avons déjà rencontré 2 communautés de communes afin de travailler à un développement plus important de services mobilité pour ces communautés.</p>
Coût prévisionnel	<p>Le budget demandé correspond au travail à mi-temps d'un animateur de projet pour 4 ans et à la mise en place d'une communication auprès de bénéficiaires, entreprises, collectivités et partenaires.</p> <p>Animateur : 17 000 € x 4 ans : 68 000€</p> <p>Communication : 4000€ x 4 ans : 16000€</p> <p>Total : 84 000€</p>
Plan de financement	<p>Cette action serait financée via notre réseau de plateformes mobilité national (Mob'In France) avec un financement du ministère de la transition écologique.</p> <p>Mob'In France souhaite engager et développer le projet Pend'AURA + sur le territoire national. Ce projet et les actions qu'il contient pourraient être financés dans le cadre des certificats d'économie d'énergie.</p>
Calendrier	<p>Nous souhaiterions pouvoir démarrer ce projet au début du second semestre 2022.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

Action n°IV.104 Etude de mobilités

Maître d'ouvrage	<p>Nom de l'organisation : <b>Bresse Louhannaise Intercom'</b> Type : EPCI</p>																							
Description de l'action	<p>Bresse Louhannaise Intercom' est devenue Autorité Organisatrice de Mobilité Locale depuis sa prise de compétence au printemps 2021, et les élus du groupe de travail « Mobilité » sont favorables à l'élaboration d'une étude de mobilités à l'échelle communautaire, cofinancée par l'Etat et la Région Bourgogne Franche-Comté, pour disposer d'un portrait des pratiques des habitants de l'EPCI, et envisager ensuite un programme d'actions au travers d'un Plan de Mobilité Simplifié.</p> <p>La démarche pourra aboutir à des propositions telles que des :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Solutions de facilitation des déplacements doux, solidaires et alternatifs à l'autosolisme :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagements pour les piétons et cyclistes (priorité et sécurité)</li> <li>- Limitation de vitesse (zones 30 en agglomération, notamment)</li> <li>- Cheminements doux entre les villages, entre les hameaux des villages, et vers les lieux d'activités</li> <li>- Adaptation de la signalétique aux distances parcourues par les cyclistes</li> <li>- Prêts de véhicules, autopartage et covoiturage (via notamment la création d'aires dédiées, équipées de bornes de recharges électriques)</li> </ul> </li> <li>• Solutions de limitation des déplacements             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail avec les hébergeurs touristiques pendant la basse saison, pour rapprocher la main d'œuvre des lieux d'activités.</li> <li>- Itinérance des services plutôt que des usagers</li> </ul> </li> </ul>																							
Partenaires	<p>Région Bourgogne Franche-Comté Mission Mobilité Mission Locale Pôle emploi SOS TER de la Bresse CEREMA - France Mobilités</p>																							
Coût prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="360 1406 911 1451">Poste de dépenses</th> <th data-bbox="911 1406 1396 1451">Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="360 1451 911 1496">Prestation de service</td> <td data-bbox="911 1451 1396 1496">60 000 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="360 1496 911 1547">Total</td> <td data-bbox="911 1496 1396 1547">60 000 €</td> </tr> </tbody> </table>		Poste de dépenses	Montant HT	Prestation de service	60 000 €	Total	60 000 €																
Poste de dépenses	Montant HT																							
Prestation de service	60 000 €																							
Total	60 000 €																							
Plan de financement	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="360 1547 708 1592">Dépenses</th> <th data-bbox="708 1547 911 1592">Montant HT</th> <th data-bbox="911 1547 1129 1592">Recettes</th> <th data-bbox="1129 1547 1396 1592">Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="360 1592 708 1637">Prestation de service</td> <td data-bbox="708 1592 911 1637">60 000 €</td> <td data-bbox="911 1592 1129 1637">Région BFC</td> <td data-bbox="1129 1592 1396 1637">24 000 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="360 1637 708 1682"></td> <td data-bbox="708 1637 911 1682"></td> <td data-bbox="911 1637 1129 1682">Etat</td> <td data-bbox="1129 1637 1396 1682">24 000 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="360 1682 708 1727"></td> <td data-bbox="708 1682 911 1727"></td> <td data-bbox="911 1682 1129 1727">Autofinancement</td> <td data-bbox="1129 1682 1396 1727">12 000 €</td> </tr> <tr> <td data-bbox="360 1727 708 1854">Total</td> <td data-bbox="708 1727 911 1854">60 000 €</td> <td data-bbox="911 1727 1129 1854">Total</td> <td data-bbox="1129 1727 1396 1854">60 000 €</td> </tr> </tbody> </table>		Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Prestation de service	60 000 €	Région BFC	24 000 €			Etat	24 000 €			Autofinancement	12 000 €	Total	60 000 €	Total	60 000 €		
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT																					
Prestation de service	60 000 €	Région BFC	24 000 €																					
		Etat	24 000 €																					
		Autofinancement	12 000 €																					
Total	60 000 €	Total	60 000 €																					
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="360 1854 751 1899">Période</th> <th data-bbox="751 1854 911 1899">Durée</th> <th data-bbox="911 1854 1396 1899">Calendrier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="360 1899 751 1960">Etudes</td> <td data-bbox="751 1899 911 1960">12 mois</td> <td data-bbox="911 1899 1396 1960">Année 2022</td> </tr> </tbody> </table>		Période	Durée	Calendrier	Etudes	12 mois	Année 2022																
Période	Durée	Calendrier																						
Etudes	12 mois	Année 2022																						
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Elaboration de l'étude dans le délai imparti, débouchant sur un programme opérationnel</p>																							

**Action n°IV.205 Améliorer les liaisons entre communes pour les habitants et augmenter l'attrait touristique et commercial en favorisant les déplacements et le stationnement**

<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p><b>Nom de l'organisation : Bresse Nord Intercom</b> <b>Type : Communauté de Communes</b></p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Il s'agit d'une démarche de service à la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En proposant une facilité de mobilité douce au sein du territoire mais aussi en lien avec les territoires limitrophes (Pays de la Bresse Bourguignonne, Basse Vallée du Doubs, Communauté de Communes Saône Doubs Bresse).</li> <li>• En repensant et facilitant l'accès aux sites touristiques (basse vallée du Doubs, baignade naturelle, ...)</li> </ul> <p><b>Mobilité douce</b></p> <p>Le schéma régional des véloroutes de Bourgogne-Franche-Comté, validé en 2019, compte 1 988 km d'itinéraires cyclables, dont 1 739 km inscrits au Schéma national des véloroutes (87 %).</p> <p>En Saône et Loire, 17 voies vertes sont recensées (<a href="https://www.ma-voie-verte.fr/piste-cyclable/voie-verte-lons-le-saunier-saone-et-loire">https://www.ma-voie-verte.fr/piste-cyclable/voie-verte-lons-le-saunier-saone-et-loire</a>) mais aucune ne passe au sein du territoire de la Communauté de Communes Bresse Nord Intercom (voir plan en annexe 1).</p> <p>Afin de faciliter la mobilité douce et de remédier à ce manque, 3 objectifs sont visés par la Communauté de Communes en créant 3 itinéraires :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Authumes / Pierre de Bresse / voie verte actuelle (limite CC Saône Doubs Bresse)</li> <li>2) Pierre de Bresse / Basse vallée du Doubs</li> <li>3) Pierre de Bresse / Baignade naturelle de la Chapelle Saint Sauveur</li> </ol> <p>1) Il existe une ancienne voie ferrée désaffectée qui reliait Chagny à Dole (voir annexe 2) qui permettrait de lier les voies vertes et bleues existantes.</p> <p>Pour le territoire de la Communauté de communes, cette ancienne ligne représente environ 12 kilomètres entre St Bonnet en Bresse et Authumes en passant par Pierre de Bresse.</p> <p>D'un point de vue touristique plus de 1 200 visiteurs ont passé la porte du point information touristique de Pierre de Bresse cet été pour la recherche d'information et les expositions. Une majorité sont demandeurs de parcours pédestres et en vélo. L'écomusée de la Bresse Bourguignonne constitue également un atout majeur dont la desserte par la mobilité douce constitue un enjeu majeur.</p> <p>Mais surtout, et dans l'hypothèse d'une démarche conjointe avec la Communauté de communes Saône Doubs Bresse, cela permettrait de renforcer les liens touristiques avec Verdun sur le Doubs déjà en partenariat/réseau concernant la visite des musées (voir annexe 3).</p> <p>Verdun sur le Doubs dispose d'un tourisme fluvial avec des visiteurs qui ont la possibilité de louer des vélos et sont demandeurs pour se rendre sur notre territoire (Château de Pierre de Bresse, étangs...).</p>

	<p>2) La basse vallée du Doubs est un attrait touristique majeur. Le site Natura 2000 de notre territoire continue sur le département du Jura à proximité et lui aussi doté de voies vertes importantes (voir annexe 4).</p> <p>3) La baignade naturelle de la Chapelle Saint Sauveur (annexe 5), 35 000 visiteurs annuels, est lui aussi un attrait fort du territoire. Faciliter l'accès entre Pierre de Bresse et La Chapelle Saint Sauveur est donc une opportunité tant pour les habitants que les touristes. Ceci permettrait de faciliter les déplacements sur le territoire mais aussi préparer une ouverture sur le reste du territoire de la Bresse Bourguignonne en se rapprochant des voies à mobilité douce déjà existantes (annexe 6).</p> <p><b>Circulation et stationnement hyper-centre</b></p> <p>La redynamisation commerciale et l'offre de service à la population sont des éléments forts du programme Petites Villes de Demain.</p> <p>Afin de répondre aux objectifs et aux attentes des habitants (sollicités cet été 2021 via un questionnaire), une restructuration de l'hypercentre de Pierre de Bresse et de Bellevesvre est souhaitée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pierre de Bresse             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tourisme : liaison douce Château Pierre de Bresse / mairie – rue principale</li> <li>- Fonctionnel : liaison avec le futur Gymnase, le collège, la salle André Berry (maison municipale)</li> <li>- Commerce : réflexion quant à la circulation, la sécurisation et le stationnement de la rue commerçante</li> <li>- La finalité consiste à créer des cheminements piétons, une voie cyclable et des aménagements paysagers</li> </ul> </li> <li>• Bellevesvre             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Facilité et identification des stationnements</li> <li>- Sécurisation du centre bourg, des accès aux commerces</li> <li>- La finalité consiste à créer des aires de stationnement identifiées et à organiser la circulation piétonne dans le centre bourg</li> </ul> </li> </ul>
Partenaires	<p>Cahiers des charges pour la phase « études » finalisés.</p> <p>Echanges à venir avec les principaux partenaires dans le cadre du 1er COPIL « Petite ville de demain » qui réunira le 19 octobre.</p>
Coût prévisionnel	<p><b>Mobilité douce</b></p> <p>1) Authumes / Pierre de Bresse / voie verte actuelle (limite CC Saône Doubs Bresse)</p> <p>Etudes : 20 000 euros</p> <p>Travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partie ferrée : 100 000 € par km (enrobé lisse et équipements de base tels que traitement des entrées, signalisation, sécurisation) : 200 000 € pour 2 km</li> <li>• Partie non ferrée : 50 000 € par km soit 600 000 € pour 12 km</li> </ul> <p>Fourchette haute : 720 000 €</p> <p>Fonctionnement et entretien : coût d'environ 2 000 € par km et par an soit 28 000 € par an</p> <p>2) Pierre de Bresse / Basse vallée du Doubs (10 km)</p>

	<p>200 000 €</p> <p>3) Pierre de Bresse / Baignade naturelle de la Chapelle Saint Sauveur (8 km)</p> <p>200 000 €</p> <p><b>Circulation et stationnement hypercentre (études et travaux)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pierre de Bresse : 400 000 €</li> <li>• Bellesvivre : 100 000 €</li> </ul> <p><b>RECAPITULATIF</b></p> <table border="1" data-bbox="391 689 1356 1041"> <thead> <tr> <th>Mobilité douce</th> <th>Circulation et stationnement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1) 720 000</td> <td>Pierre de Bresse 400 000</td> </tr> <tr> <td>2) 200 000</td> <td>Bellesvivre 100 000</td> </tr> <tr> <td>3) 200 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>1 120 000</td> <td>500 000</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">1520 000</td> </tr> </tbody> </table>	Mobilité douce	Circulation et stationnement	1) 720 000	Pierre de Bresse 400 000	2) 200 000	Bellesvivre 100 000	3) 200 000				1 120 000	500 000	1520 000	
Mobilité douce	Circulation et stationnement														
1) 720 000	Pierre de Bresse 400 000														
2) 200 000	Bellesvivre 100 000														
3) 200 000															
1 120 000	500 000														
1520 000															
Plan de financement	<p>L'objectif est de solliciter des aides au niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De la région</li> <li>• De l'état – DSIL (axe n°3)</li> <li>• Du département</li> </ul>														
Calendrier	<table border="1" data-bbox="414 1176 1340 1332"> <thead> <tr> <th>Fin 2021</th> <th>1<sup>er</sup> semestre 2022</th> <th>2<sup>nd</sup> semestre 2022 / 2023</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AO étude mobilité douce + AO étude circulation et stationnement</td> <td>Etudes</td> <td>Travaux</td> </tr> </tbody> </table>	Fin 2021	1 <sup>er</sup> semestre 2022	2 <sup>nd</sup> semestre 2022 / 2023	AO étude mobilité douce + AO étude circulation et stationnement	Etudes	Travaux								
Fin 2021	1 <sup>er</sup> semestre 2022	2 <sup>nd</sup> semestre 2022 / 2023													
AO étude mobilité douce + AO étude circulation et stationnement	Etudes	Travaux													
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>En cours d'études et travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect du retroplanning</li> <li>• Suivi du budget travaux et investissement</li> </ul> <p>Post-travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation point d'information touristique, Château de Pierre de Bresse, écomusée, baignade de la Chapelle-saint Sauveur</li> <li>• Enregistrement des provenances géographiques des visiteurs (Château, point d'information touristique...)</li> </ul>														

**Action n°IV.206 Déploiement du schéma cyclable sur le territoire communal de Louhans-Châteaurenaud**

<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p><b>Nom de l'organisation : Ville de Louhans-Châteaurenaud</b> <b>Type : Commune</b></p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>La ville de Louhans Châteaurenaud est dotée d'une voie verte d'environ 7 kilomètres, véritable colonne vertébrale de la mobilité douce. Le projet intitulé déploiement du schéma cyclable sur le territoire de Louhans-Châteaurenaud vise la création de 5 nouveaux itinéraires cyclables pour renforcer la voie cyclable existante de 1.9 km. 5 itinéraires potentiellement intéressants ont été identifiés et permettront de se raccorder d'une part à la voie verte en 7 points d'intersection et d'autre part d'apporter une réponse aux nombreuses coupures et discontinuité avec la voie cyclable existante, ce qui permet de faire du vélo le moyen principal de déplacement pour les trajets quotidiens.</p> <p>Ce projet vient également en complément d'un grand projet initié par la collectivité pour désenclaver le quartier de Bram situé à la confluence de la Seille et du Solnan. Ce quartier excentré du centre-ville concentre de nombreux équipements sportifs, de loisirs et touristiques tels que la nouvelle piscine intercommunale, le stade de football, le camping, la halte fluviale...</p> <p>Malgré ces éléments d'intérêts, l'accès au centre-ville, notamment à pied ou à vélo, n'est pas confortable et impose de passer par l'unique pont, toutefois, le quartier reste attractif d'un point de vue marchand et touristique avec la création récente de commerces et d'équipements touristiques (capitainerie, restaurant, aire de camping-car avec sanitaires...). Face à ce constat et au potentiel que représente le quartier de Bram, la ville de Louhans-Châteaurenaud a décidé d'engager une réflexion globale pour améliorer la situation et diversifier son offre à destination des touristes et de la population pour le désenclaver avec la création d'une passerelle piétonne/cycle qui le connecte au centre-ville. Dans le schéma cyclable réfléchi, cette passerelle sera incontournable pour assurer une vraie continuité entre l'itinéraire n° 1 et les autres circuits identifiés comme potentiellement intéressants.</p>
<p><b>Partenaires</b></p>	<p>La collectivité est assistée du groupement VERDI-MAYOT, maître d'œuvre de cette opération.</p> <p>Le département de Saône et Loire accompagne la collectivité à hauteur de 60 000 € HT, dossier accepté.</p> <p>Le conseil régional est un partenaire potentiel pour ce projet. Une fiche projet a été déposée pour un accompagnement à hauteur de 50% (études et travaux) représentant 493 434 € HT, sous réserve d'une notification des marchés de travaux avant le 31 décembre 2021 et une fin de travaux au plus tard au 33 octobre 2023.</p>

Coût prévisionnel	REPARTITION DES COUTS PAR POSTE DE DEPENSE						
	Poste de dépense en € HT	Itinéraire 1	Itinéraire 2	Itinéraire 3	Itinéraire 4	TOTAL	
	Prestations générales	2850	2700	600	1800	2100	10050
	Travaux préparatoires	15682,5	3090	670	0	3850	24303
	Travaux de voirie	80663	12025	9250	12880	24600	119418
	Signalisation	11518	11312	8030	10318	13630	53006
	Gestion des eaux pluviales	3200	0	1820	480	800	6300
	Mobilier urbain	138500	66000	0	22000	9000	235500
		232423,5	80000	16370	13360	33400	448577
	Sous total 1			448577			
	Honoraires de maîtrise d'œuvre			44858			
	Sous total 2			44858			
	<b>TOTAL GENERAL 1+2</b>			<b>493434</b>			

Plan de financement	Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
	Travaux et aménagements	448 577 €		Conseil Régional Bourgogne Franche comté
Maîtrise d'œuvre	44 857 €		Conseil départemental 71	60 000 €
			Autofinancement	188 717 €
	<b>Total</b>	<b>493 434</b>	<b>Total</b>	<b>493 434</b>

Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marché de Maîtrise d'œuvre en phase PRO/DCE</li> <li>• Phase ACT : du 01 au 12 décembre 2021</li> <li>• Notification des marchés de travaux : du 13 au 29 décembre</li> <li>• Travaux du 01 janvier 2022 au 30 septembre 2023.</li> </ul>
------------	--

Indicateurs d'évaluation proposés	<p>L'évaluation du projet doit tenir compte de 3 axes fondamentaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectivité : les actions prévues dans l'année, ont-elles été mise en œuvre ?</li> <li>• Efficacité : les actions mises en œuvre ont-elles eu les effets escomptés (bénéfices attendus)</li> <li>• Efficience : les moyens mobilisés pour mettre en œuvre les actions ont-ils été correctement dimensionnés ? Pour cela des outils de suivi seront mis en place. Ils peuvent prendre la forme de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tableaux de bord annuels de suivi des indicateurs : Taux d'utilisation des itinéraires : des opérations de comptage pour dresser une image réelle du taux d'utilisation des circuits et de la saisonnalité. Nombre de campagne de sensibilisation à la pratique du vélo.</li> <li>• Enquête Sondage qualitatif, notamment concernant la sécurité d'utilisation des itinéraires.</li> <li>• Bilan du projet par la comparaison des prévisions et des taux de fréquentation.</li> </ul> </li> </ul>
-----------------------------------	---

**Action n°IV.210 Schéma de développement du tourisme à vélo en Bresse bourguignonne**

<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p><b>Nom de l'organisation :: Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne</b> <b>Type : EPIC</b></p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>L'Office de tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne enregistre une demande croissante de découverte du territoire à vélo. Cette demande s'est accentuée lors de la crise sanitaire liée à la COVID 19, les touristes recherchant des activités de pleine nature, leur permettant de découvrir les richesses du territoire.</p> <p>Ressourcement, calme, retour à la nature, sont des motivations grandissantes dans le choix d'un séjour en Bresse bourguignonne.</p> <p>L'Office de Tourisme travaille depuis plusieurs années avec les clubs cyclo affiliés FFCT de la Bresse bourguignonne afin de proposer une offre de découverte de la Bresse à vélo. Ainsi, 21 circuits traversant les 4 communautés de communes de la Bresse bourguignonne ont été élaborés et viennent s'ajouter à la voie verte « La bressane ». Ces 21 circuits non balisés à ce jour, sont disponibles sur le site <a href="http://veloenfrance.fr">veloenfrance.fr</a>, <a href="http://openrunner.com">openrunner</a> et sur le site de l'Office de Tourisme : <a href="http://www.bresse-bourguignonne.com">www.bresse-bourguignonne.com</a>. Une carte cyclotourisme en Bresse bourguignonne a également été créée et sera renouvelée pour la saison 2022.</p> <p>L'Office de Tourisme, labellisé Accueil vélo, enregistre régulièrement des demandes liées aux services disponibles pour le tourisme à vélo : location, aires de services, borne de recharge pour les VAE, aire de pique-nique, signalétique...</p> <p>Avec la présence de la voie verte La Bressane qui traverse le territoire, mais aussi le projet d'itinéraires cyclo-pédestre de Louhans à La Truchère, le développement d'un tourisme lié au vélo est un enjeu important, dans une logique de maillage du territoire depuis ces grands itinéraires.</p> <p>L'objectif de cette étude sera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'établir un diagnostic de l'existant en termes de circuits, de services vélo qualifiés (les atouts, faiblesses, contraintes et opportunités de développement), de clientèles vélo sur la Bresse bourguignonne, et du positionnement du projet</li> <li>• De valoriser le territoire, développer les services adaptés aux différentes clientèles vélo identifiées ;</li> <li>• De définir des boucles prioritaires, dans une logique de maillage du territoire en s'appuyant sur les circuits déjà identifiés, faisabilité des itinéraires ;</li> <li>• De définir les outils de communication-promotion pour valoriser l'offre vélo ;</li> <li>• De définir un plan opérationnel de signalétique et de jalonnage des circuits.</li> </ul> <p>L'objectif étant d'apporter des propositions concrètes aux 4 communautés de communes de la Bresse bourguignonne en termes de développement touristique à vélo, et qui viendront alimenter leurs réflexions et travail sur les mobilités.</p> <p>Cette action répond aux enjeux identifiés dans le plan AVELO (avec un nouvel appel à projets prévu en 2022) mais également dans le plan de reconquête et de transformation du tourisme présenté en novembre 2021, et notamment sa mesure</p>

	<p>16, pour le soutien aux infrastructures touristiques durables.</p> <p>Le plan « Destination France » a pour objectif de faire de la France la première destination mondiale pour le tourisme à vélo d'ici 2030"</p>
Partenaires	<p>Communautés de communes : Bresse Louhannaise Intercom', Bresse Nord Intercom' Bresse Revermont 71, CC Terres de Bresse</p> <p><i>Ces 4 communautés de communes sont représentées au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme. Des rencontres avec chaque communauté de communes pour connaître les politiques mises en œuvre en termes de mobilités seront organisées au 1er trimestre 2022.</i></p> <p>Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté</p> <p>Conseil départemental de Saône-et-Loire</p> <p>Agence Destination Saône-et-Loire</p>
Coût prévisionnel	<p>Coût de l'étude :</p> <p>Estimation : 30 000 euros HT</p>
Plan de financement	<p><i>En cours de définition</i></p> <p>Aides / Subventions : En attente d'informations de la part du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté sur le règlement d'intervention : « Aides au conseil – études touristiques »</p> <p>Autre dispositif d'aides à venir dans le cadre du plan destination France ou AAP AVELO</p> <p>Autofinancement (20%)</p>
Calendrier	2022 /2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Action n°IV.304 Déploiement d'installations de recharge pour véhicules électriques (borne IRVE)**

Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : <b>SYDESL</b> Type : <b>Collectivité</b>
Description de l'action	Le SYDESL favorise l'émergence de bornes IRVE ouvertes au public pour permettre un maillage efficace de l'approvisionnement électrique des véhicules électriques. Suivant la proximité avec des axes de communication (5 km), avec une autre borne IRVE (20 km) et des lieux fréquentés, leur éligibilité est étudiée une fois réceptionnée la demande de la commune concernée.
Partenaires	Le SYDESL confie à son prestataire CITEOS la réalisation des bornes. Financements obtenus dans le cadre du plan de relance : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1ère étape : Demande de la commune</li> <li>• 2ème étape : Etude en commission et approbation en comité syndical</li> <li>• 3ème étape : Signature de la convention financière SYDESL-commune</li> <li>• 4ème étape : Etude faisabilité (2-4 mois après étape 2)</li> <li>• 5ème étape : travaux (6 mois après étape 2)</li> </ul>
Coût prévisionnel	12 500 euros d'installation pour la borne, pris à 80% en charge par le SYDESL (pour la première borne, sinon 100% pour la commune). Compter un forfait annuel de 800 euros à la charge de la commune pour la maintenance préventive, la maintenance curative (dysfonctionnement) à la charge du SYDESL.
Plan de financement	Cf. ci-avant
Calendrier	Suivant demande commune
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Action n°IV.305 Acquisition d'un bus électrique par la commune de La-Chapelle-Thècle**

<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p><b>Nom de l'organisation : Mairie de La Chapelle Thècle</b> <b>Type : Collectivité locale</b></p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Dans le cadre de la transition écologique notre projet consiste à remplacer notre vieux bus diesel de 9 places (datant du 19/07/12 et totalisant actuellement : 77 731 kms au 12/11/21) servant au transport scolaire et le remplacer à équivalence de place par un bus électrique.</p> <p>Ce projet intéresse non seulement la commune et celles faisant partie de notre RPI pour le transport scolaire quotidien (soit environ 60 km/jour) mais pourrait s'inscrire dans un processus de mutualisation de divers véhicules de transport qui peuvent être mis en commun sur notre communauté de communes « Terres de Bresse ». Ceci permettrait d'améliorer notre transport à la demande (TAD) en étant plus près des demandeurs locaux et plus réactifs dans la réalisation de leurs besoins.</p> <p>Ce projet trouve sa source dans une réflexion communale liée à l'âge de notre véhicule et dans le cadre d'une réflexion en cours sur notre TAD au niveau de notre Communauté de communes. Ainsi il permettrait de répondre à nos besoins locaux et à notre prise de compétences récente en termes de mobilité sur la Communauté de commune suite au vote de la loi LOM.</p> <p>Il nous permettrait aussi grâce à ces subventions pour les modes de déplacement alternatifs dans nos campagnes de remplacer des bus diesel conventionnels par des bus électriques et ainsi réaliser des économies de carburants fossiles en évitant les émissions de CO<sub>2</sub>.</p> <p>De plus, en exploitant des bus électriques notre commune contribuera à sensibiliser le public aux technologies de propulsion alternatives et se distinguera comme une commune soucieuse de l'environnement. Nos scolaires seront bien sur bénéficiaires de ce nouveau mode de transport qui sera également ouvert à tous le seniors, personnes isolées de notre communauté de commune qui en feront la demande.</p>
<p><b>Partenaires</b></p>	<p>La commune de La Chapelle Thècle s'engage à participer à l'achat du bus après avoir revendu l'ancien. Elle en assurera le garage, la recharge électrique et l'entretien quotidien. Une convention devra être signée avec la communauté de communes « Terres de Bresse » quant aux modalités d'utilisation, de responsabilité et d'assurance ;</p> <p>Cet aspect mutualisation fait partie d'une discussion plus générale sur les mobilités en cours au niveau de la communauté de communes dans laquelle notre projet de mobilité douce pourrait s'inscrire.</p>
<p><b>Coût prévisionnel</b></p>	<p>Deux grands postes de dépense en investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout d'abord le véhicule E-Jumpy Combi M électrique 136ch(100Kw) Batt.75 KWh</li> <li>• Au prix de 47 741,67 euros HT</li> <li>• Le système de charge électrique Prise Geen4Up (Hors Pose) : 175,00 euros HT</li> <li>• La pose du boîtier de charge électrique : pour un coût de 500 euros HT</li> <li>• A déduire de ces frais d'investissement le rachat de notre véhicule actuel (non fixé actuellement)</li> </ul> <p>En fonctionnement :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'électricité nécessaire à la charge du véhicule</li> <li>• Les mises à disposition de personnels (qui existent déjà pour les transports scolaires et sont prises en compte dans le budget communal depuis de nombreuses années)</li> </ul> <p>La possible mutualisation d'un personnel de notre Communauté de communes</p>
Plan de financement	<p>Les coûts en HT sont donc pour l'investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <math>47\,741,67 + 175,00 = 47\,916,67</math> euros</li> <li>• Rachat de l'ancien véhicule : reste à discuter dans le cadre du rachat du véhicule électrique</li> </ul> <p>En ce qui concerne le fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Electricité : la batterie du véhicule de 75 KW/h consomme à la prise électrique 269 Wh/km. L'abonnement mutualisé pour toute la commune est à 15,34 euros/mois et la consommation du véhicule peut être estimée à ce jour à environ 1 euro HT /j</li> <li>• Personnels : 312,76 euros net/mois par l'employée communale chargée du transport 2heures/jour</li> <li>• Mutualisation : en discussion pour le cours de l'année 2022 au niveau de la Communauté de communes Terres de Bresse</li> </ul> <p>Demande de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DETR</li> <li>• Demande de financement Région Bourgogne Franche Comté</li> <li>• Demande de financement Europe</li> <li>• Le complément sera financé par la commune de La Chapelle Thècle</li> </ul>
Calendrier	<p>Ce projet consistant simplement en un achat de véhicule il ne nécessite pas de calendrier prévisionnel de réalisation outre le fait que nous aimerions concrétiser ce projet pour la fin de l'année 2022.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Utilisation kilométrique mensuelle Electricité consommée annuellement</p>

## Axe V : Préserver et valoriser les paysages, la biodiversité et le patrimoine local

### Action n°V.102 Reconversion de la friche "Morey" - Futur Ecoquartier, commune de Cuiseaux

<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Nom de l'organisation : Commune de Cuiseaux</b> <b>Type : Commune</b>															
<b>Description de l'action</b>	<p>Dans le cadre de son projet de revitalisation, la Commune de Cuiseaux entame une 1<sup>ère</sup> phase d'aménagement de la Friche Morey, destinée à créer 20 logements et à installer les nouveaux ateliers municipaux sur des parcelles dont la Commune a la maîtrise foncière complète.</p> <p>Cette démarche s'inscrit dans le dispositif "Petites Villes de Demain", dont Cuiseaux est avec Louhans lauréate pour Bresse Louhannaise Intercom', et compte parmi les actions déjà identifiées de la future convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de Bresse Louhannaise Intercom', qui sera signée avant la fin de l'année 2022.</p> <p>La réhabilitation de cette zone, symbole fort de la culture industrielle et de l'identité patrimoniale de la Commune de Cuiseaux, est une composante essentielle de son projet de revitalisation globale.</p> <p>La friche est située entre le centre historique de la Commune, à l'est, et sa zone pavillonnaire, plus récente, à l'ouest. Sa réhabilitation assurera un maillage pertinent entre ces deux parties, grâce à une liaison viaire est/ouest.</p> <p>Le nouveau quartier qui sera créé inclura également un axe nord/sud, accessible aux piétons et aux véhicules en double sens de circulation, le reliant aux équipements de services situés au nord de la Commune (écoles, collège, maison de santé, micro-crèche, notamment), et aux zones d'activités au sud (enseigne de moyenne distribution, activités artisanales et industrielles), ainsi qu'aux équipements sportifs (piscine intercommunale et stade).</p> <p>Le projet intègre l'objectif du maintien et de l'augmentation de la population et des activités sur la Commune, en respectant l'intérêt patrimonial du site, la gestion de l'eau, la préservation de la biodiversité, les espaces naturels et publics, pour offrir aux habitants un cadre de vie paisible et convivial.</p>															
<b>Partenaires</b>	SEM Val de Bourgogne															
<b>Coût prévisionnel</b>	<table border="1" data-bbox="367 1523 861 1848"> <thead> <tr> <th>Besoins</th> <th>Total HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etudes</td> <td>109185</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td>1514331</td> </tr> <tr> <td>Maîtrise d'œuvre et honoraires</td> <td>109865</td> </tr> <tr> <td>Frais financiers</td> <td>20000</td> </tr> <tr> <td>Autres dépenses</td> <td>11600</td> </tr> <tr> <td><b>Total</b></td> <td><b>1 764 081 €</b></td> </tr> </tbody> </table>		Besoins	Total HT	Etudes	109185	Travaux	1514331	Maîtrise d'œuvre et honoraires	109865	Frais financiers	20000	Autres dépenses	11600	<b>Total</b>	<b>1 764 081 €</b>
Besoins	Total HT															
Etudes	109185															
Travaux	1514331															
Maîtrise d'œuvre et honoraires	109865															
Frais financiers	20000															
Autres dépenses	11600															
<b>Total</b>	<b>1 764 081 €</b>															

Plan de financement	<b>Besoins</b>	<b>Total HT</b>	<b>Re</b>	
	Etudes	109185	Auto	
	Travaux	1514331	Cessi	
	Maîtrise d'œuvre et honoraires	109865	Autres	
	Frais financiers	20000	Fonds	
	Autres dépenses	11600		
	<b>Total</b>	<b>1 764 981 €</b>		
Calendrier	<b>Période</b>	<b>Objet</b>		
	Oct 2021 - Déc 2021	Etudes		
	Oct 2021 - Mars 2022	Archéologie préventive		
	Avril 2022 - Juin 2022	Déconstruction et dépollution		
	Sept 2022 - Mars 2023	VRD, espaces verts, espaces		
Indicateurs d'évaluation proposés				

**Action n°V.103 Reconversion de la friche "Cordeliers" à Louhans-Châteaurenaud**

Maître d'ouvrage	<p><b>Nom de l'organisation : CCAS de Louhans-Châteaurenaud</b> <b>Type : Etablissement public</b></p>																			
Description de l'action	<p>Démolition du bâtiment annexe dans le cadre d'un projet de réhabilitation énergétique de la résidence autonomie des Cordeliers</p> <p>La résidence des Cordeliers est une structure d'hébergement non médicalisée gérée par le C.C.A.S. de la ville de Louhans Châteaurenaud. Elle accueille des personnes âgées autonomes (évaluées en GIR 5 et 6 par la grille AGIRR), seules ou en couple, de plus de 60 ans.</p> <p>Datant des années 70, l'ensemble est composé de deux bâtiments distincts, qui aujourd'hui ne répondent plus aux critères de confort énergétique et de préservation des ressources. Reconnu officiellement résidence autonomie au 1er janvier 2022, cet établissement a vocation à prendre une part déterminante dans l'accompagnement des seniors et renforcer l'offre de service nécessaire pour faire face au vieillissement de la population, enjeux nationaux mais aussi enjeux de territoire.</p> <p>Une première étude à été réalisée concernant les possibilités de réhabilitation de la résidence, elle a mis en avant des contraintes techniques forte, notamment sur le bâtiment annexe, rendant la réhabilitation de celui-ci inapproprié.</p> <p>Aujourd'hui ce bâtiment a été vidé de ses résidents, il n'est donc plus exploité. Il représente un obstacle à un projet global de rénovation du site, aussi sa démolition a été acté ; Une consultation de MOE est en cours. La réserve foncière ainsi libérée permettra d'envisager des scénarios de réhabilitation et/ou reconstruction du site, dans un objectif de répondre au cahier des charges des résidences autonomie et de positionner l'établissement dans l'offre d'accompagnement des personnes âgées retenu comme axe fort de la politique sociale du CCAS, au regard de l'Analyse des Besoins Sociaux menée sur le territoire.</p>																			
Partenaires	<p>Consultation de Maitrise d'œuvre sur la démolition du bâtiment en cours Partenaire financier/ Etat « fonds friches » : sur démolition : dossier accepté subvention notifiée à hauteur de 92 000 euros sur un projet estimé à 230 000 euros HT</p>																			
Coût prévisionnel	<p>Coût d'investissement estimé à ce jour : Travaux de démolition : 180 000 euros HT Maitrise d'œuvre SPS Divers : 50 000 euros HT</p>																			
Plan de financement		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>Montant HT</th> <th>Recettes</th> <th>Montant HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux démolition</td> <td>180 000</td> <td>Etat</td> <td>92 000</td> </tr> <tr> <td>Mo sps</td> <td>50 000</td> <td>Autofinanc</td> <td>138 000</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>230 000</td> <td></td> <td>230 000</td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	Travaux démolition	180 000	Etat	92 000	Mo sps	50 000	Autofinanc	138 000	Total	230 000		230 000		
Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT																	
Travaux démolition	180 000	Etat	92 000																	
Mo sps	50 000	Autofinanc	138 000																	
Total	230 000		230 000																	
Calendrier	<p>Phase d'études :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudes de maîtrise d'œuvre : janvier à mars 2022</li> </ul> <p>Réalisation des travaux :</p>																			

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Travaux de démolition : avril 2022</li><li>• Date de fin des travaux de démolition : août 2022</li></ul>
Indicateurs d'évaluation proposés	Court terme : résorption d'une friche, renouvellement foncier Long terme : réhabilitation, modernisation d'une structure accueil personnes âgées.

**Action n°V.104 Diminution consommation foncière Friche ancienne piscine à Louhans-Châteaurenaud**

<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p><b>Nom de l'organisation : Ville de Louhans-Châteaurenaud</b> <b>Type : Commune</b></p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Jusqu'en 2017 la ville de Louhans a exploité une piscine municipale, qui associée au camping municipal constituait un ensemble performant répondant aux attentes des touristes et des habitants de la Commune en matière de loisirs et d'hébergement de plein air,</p> <p>Une réflexion est en cours pour l'extension et la modernisation de ce site, dont le prérequis est le recyclage de l'emprise foncière occupée par l'ancienne piscine</p> <p>La volonté de la Commune est de proposer une offre d'hébergement touristique fondée sur la valorisation des bords de la rivière, écoresponsable, qualitative et différenciante, reliée aux polarités existantes par des cheminements doux, correspondant à l'étude de diagnostic stratégique, encore d'actualité, ainsi qu'aux lignes</p> <p>Directrices du Schéma Régional du Développement du Tourisme et des Loisirs pour la période 2017-2022 de la Région Bourgogne Franche-Comté (SRDTL).</p> <p>La réflexion sera alimentée par une étude de marché menée d'octobre à décembre 2021 par un bureau d'études spécialiste du conseil opérationnel pour le tourisme et les hébergements touristiques.</p> <p>Elle permettra notamment de dégager le ou les scénario(s) d'extension le plus pertinent,</p> <p>Considérant sa position par rapport aux autres sites de tourisme et de loisirs louhannais, et bien entendu son positionnement concurrentiel à une échelle plus large.</p> <p>Dans l'immédiat, la piscine est de manière certaine un équipement obsolète et est désormais un obstacle esthétique et urbanistique au projet urbain de Louhans-Châteaurenaud</p>
<p><b>Partenaires</b></p>	<p>Partenariat : étude pré-opérationnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bureau étude Head Light : étude de faisabilité en cours de validation</li> </ul> <p>Partenaires financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Banque des Territoires dans le cadre de « Petites Villes de Demain » (dossier à déposer)</li> <li>• Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté dans le cadre de l'aide au conseil stratégique : dossier à déposer</li> <li>• Etat « fond friches » : sur démolition, désamiantage et remise en état de l'ancien site piscine : dossier déposé</li> </ul>
<p><b>Coût prévisionnel</b></p>	<p>Cout d'investissement arrêté à ce jour sur le recyclage foncier :</p> <p>Etude pré-opérationnelle : 10 000 euros</p> <p>Travaux de déconstruction : 190 000 euros</p> <p>Travaux de désamiantage : 50 000 euros</p> <p>Travaux de remise en état : 50 000 euros</p> <p>Maitrise d'œuvre 34 800 euros divers 800 euros</p>

Plan de financement	Poste de dépenses	Montant HT	Recettes attendues	Montant
	Etude	10 000	BDT	4 000
	Travaux	290 000	CRBFC	4 000
	MOE	34 800	Fonds friches	133 920
	Divers	800	Autofin.	193 680
		335 600		335 600

Calendrier	Période	Objet
	4 <sup>ème</sup> trimestre 2021	Etude de marché
	1 <sup>er</sup> trimestre 2022	Phase de l'opération de démolition et de remise en état des sols
	1 <sup>er</sup> avril 2022	Début des travaux
	31 mars 2023	Fin des travaux
	Avril 2023 - mars 2024	Aménagement des hébergements touristiques et de loisirs

Indicateurs d'évaluation proposés	
	Court terme : résorption d'une friche, renouvellement foncier, Long terme : attractivité revitalisation du site.

Action n°V.204 Projet Alimentaire Territorial (PAT) en Bresse Bourguignonne

<p>Maître d'ouvrage</p>	<p><b>Nom de l'organisation : CPIE Bresse du Jura</b> <b>Type : Association d'Education à l'Environnement – Loi 1901</b></p>
<p>Description de l'action</p>	<p><b>Historique et contexte</b></p> <p>L'organisation d'une émergence de PAT en Bresse bourguignonne est initiée depuis la fin de l'année 2019, avec l'objectif suivant : favoriser un approvisionnement local des restaurants collectifs (RC) du territoire du Pays de la Bresse Bourguignonne (88 communes pour 67 030 habitants).</p> <p>Des fonds publics issus de la DREAL et de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté ont permis de subventionner l'émergence du projet porté conjointement par le Syndicat Mixte Bresse bourguignonne et le CPIE Bresse du Jura. Des actions à destination des acheteurs, fournisseurs et consommateurs de la RC étaient attendues.</p> <p><b>Actions réalisées</b></p> <p>Entre 2019 et 2021, ont été menés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un diagnostic auprès des RC dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS).</li> <li>• Plusieurs fournisseurs ont également été interrogés sur leurs pratiques et leurs aptitudes à fournir les RC.</li> <li>• Des actions en direction des gestionnaires de RC (<i>accompagnement de 5 établissements</i>),</li> <li>• Des actions en direction des producteurs (<i>questionnaires, entretiens, ateliers participatifs</i>)</li> <li>• Des actions auprès des élèves d'établissements scolaires de Bresse bourguignonne (<i>écoles primaires et collège</i>) ont été déployées dans l'objectif de sensibiliser aux grands enjeux de l'alimentation durable et d'intégrer davantage de produits locaux dans les assiettes des convives.</li> <li>• Un salon à destination des professionnels de la RC a pris place le 23 septembre 2021.</li> </ul> <p><b>Gouvernance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un premier Comité Technique (CoTech) réunissant la Chambre d'Agriculture 71, le Département 71, l'IREPS Bourgogne Franche Comté, le Syndicat Mixte et le CPIE Bresse du Jura s'est déroulé en mai 2021.</li> <li>• Un Comité de Pilotage (CoPil) rassemblant des élus référents de chaque communauté de communes du territoire (<i>Bresse Louhannaise Intercom, Bresse Nord Intercom, Bresse Revermont 71 et Terres de Bresse</i>) a été constitué en septembre 2021 sur délibération du comité syndical.</li> </ul> <p><b>Les actions prévues entre fin 2021 et 2026 sont les suivantes :</b></p> <p>NB : Différentes portes d'entrées et sous-sujets liés à l'alimentation pourront être explorés au fil des années (dans le champ de la restauration collective : gaspillage alimentaire, introduction de protéines végétales, valorisation de produits locaux et de qualité...)</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le dépôt de la candidature au label PAT (planifié pour janvier 2022).</b> La reconnaissance de la démarche territoriale en cours par le label PAT permettra de poursuivre les actions initiées et de les démultiplier sur tout le territoire. (cf ci-après)</li> <li>• <b>Un accompagnement massif des cantines scolaires du territoire à travers un projet de « cantines en transition »</b></li> <li>• La mobilisation des producteurs de Bresse bourguignonne et la structuration de nouvelles filières spécifiquement dédiées à l'approvisionnement de la RC (organisation logistique des acheminements notamment).</li> <li>• Des actions grand public, pour sensibiliser les habitants du territoire aux enjeux d'une alimentation locale et de qualité</li> </ul> <p>L'enjeu de telles actions est de relocaliser la production de l'alimentation, réduire le plus possible les intermédiaires dans le système alimentaire et valoriser les produits locaux et de qualité au sein des RC.</p> <p>Aussi, il est indispensable de travailler de concert avec un grand nombre de collectivités, les institutions, les associations, les producteurs, les gestionnaires et les consommateurs afin d'apporter des solutions partagées et reproductibles de part et d'autre du territoire.</p> <p>Le rôle de « chef d'orchestre » de ce projet multi-partenarial pourrait, dans la continuité du travail de ces dernières années, être assumé par le CPIE Bresse du Jura.</p>
Partenaires	<p><b>Co-porteurs du projet :</b></p> <p>Les 4 communautés de commune du territoire (Bresse Louhannaise Intercom, Bresse Nord Intercom, Bresse Revermont 71 et Terres de Bresse) par le biais du Syndicat Mixte de Bresse bourguignonne.</p> <p><b>Maitre d'œuvre :</b></p> <p>L'association d'éducation à l'environnement « Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Bresse du Jura »</p> <p><b>Partenaires techniques et/ou financiers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Chambre d'Agriculture 71 (acquis)</b></li> <li>• <b>IREPS 71 (acquis)</b></li> <li>• <b>Bio Bourgogne (acquis),</b></li> <li>• <b>Manger Bio BFC (en discussion)</b></li> <li>• <b>Conseil départemental 71 (acquis)</b></li> <li>• <b>Office de Tourisme Bresse bourguignonne (acquis)</b></li> <li>• <b>SIVOM (acquis)</b></li> <li>• <b>SICED (en discussion)</b></li> </ul>

	<p><b>Rôle :</b></p> <p>Tous les partenaires identifiés feront partie du CoTech et participeront à l'élaboration des grandes orientations stratégiques et techniques du PAT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bio Bourgogne et la chambre d'agriculture sur la mobilisation des acteurs agricoles et l'aide à la structuration de filières d'approvisionnement.</li> <li>- L'Office de tourisme sur la promotion des produits locaux à forte valeur ajoutée.</li> <li>- L'IREPS sur la mobilisation d'acteurs sur l'approche santé-environnement de l'alimentation (nutrition, équilibre alimentaire notamment).</li> <li>- Le SIVOM sur l'aspect pédagogique du cycle de l'alimentation (et notamment du compostage) auprès des publics scolaires.</li> <li>- Le SICED sur l'aspect pédagogique du cycle de l'alimentation (et notamment du compostage) auprès des publics scolaires...</li> </ul>
<p><b>Coût prévisionnel</b></p>	<p>A ce stade de l'émergence du PAT, l'action nécessite principalement du temps d'animation et de coordination. Les coûts relèvent donc de coûts de fonctionnement, pour du temps de travail salarié.</p> <p>De manière secondaire, certains coûts sont liés à la prestation de services (intervention d'acteurs spécialisés).</p> <p>Les principaux postes de dépenses prévus pour la <b>période 2021-2027</b>, dans le cadre du futur Projet Alimentaire Territorial sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Coordination générale :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation du COPIL de 2022 à 2024</li> <li>- Animation du COTECH de 2022 à 2024</li> <li>- Veille des appels à projet alimentation</li> </ul> </li> <li>→ Frais de fonctionnement : 22 500 €</li> <li>• <b>Diagnostics :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agricole et alimentaire de 2022 à 2024</li> <li>- Socio-économique de 2022 à 2024</li> </ul> </li> <li>→ Frais de fonctionnement : 20 000 €</li> <li>• <b>Education alimentaire :</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) <u>Auprès des publics scolaires :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 collèges accompagnés de 2022 à 2024</li> <li>- 2 classes par école primaire, pour toutes les écoles du territoire, de 2022 à 2024</li> </ul> </li> </ol> </li> <li>→ Frais de fonctionnement : 150 000 €</li> <li>2) <u>Auprès du grand public :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 jours d'animation alloués par an, de 2022 à 2024</li> </ul> </li> <li>→ Frais de fonctionnement : 15 000 €</li> <li>• <b>Développement local et relocalisation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- - Accompagnement de projets logistiques</li> <li>- - Organisation d'ateliers participatifs</li> <li>- - Mise en réseau</li> </ul> </li> <li>→ Frais de fonctionnement : 22 500 €</li> <li>• <b>Accompagnement de restaurants scolaires</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement de 5 cantines en 2022, 10 en 2023, 15 en 2024</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation du réseau et recherche de fournisseurs locaux</li> </ul> <p>→ Frais de fonctionnement : <b>80 000 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Valorisation</b></li> <li>- Communication réseaux, liens presse</li> <li>- Développement de supports graphiques</li> </ul> <p>→ Frais de fonctionnement : <b>7 500 €</b></p> <p><b>= 317 500 €</b></p> <p>A partir de 2024 et du niveau 2 de labellisation PAT, de possibles investissements porteront sur des aspects matériels d'ordre logistiques qui ne pourront être définis qu'après les 3 premières années de travail sur le terrain auprès des acteurs locaux.</p>
<p>Plan de financement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Co-financement des 4 communautés de communes : <b>50 000 €</b></li> <li>• Appel à projet PNA : <b>100 000 €</b></li> <li>• Appel à projet PRAlim : <b>50 000 €</b></li> <li>• Fondations : <b>100 000 €</b></li> <li>• Auto-financement du CPIE Bresse du Jura : <b>17 500 €</b></li> </ul> <p><b>= 317 500 €</b></p>
<p>Calendrier</p>	<p><b>2021 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre avec plusieurs acteurs (institutionnels et associatifs) du territoire et création de partenariats : Conseil Départemental de Saône et Loire, Chambre d'Agriculture 71, Bio Bourgogne, IREPS 71, SIVOM, Office de Tourisme, Confédération paysanne</li> <li>- Accompagnement de 4 cantines scolaires à la réalisation d'un diagnostic interne et émergence de pistes d'évolution en matière de changement de comportement et d'approvisionnement.</li> <li>- Interventions en milieu scolaire (primaire) sur la thématique alimentation</li> <li>- Organisation d'ateliers participatifs à destination des producteurs locaux</li> <li>- Organisation d'un salon professionnel à destination des acheteurs et fournisseurs de la restauration collective</li> <li>- Constitution d'un comité de pilotage et d'un comité technique afin de définir collectivement les grandes orientations du futur Projet Alimentaire Territorial.</li> <li>- Constitution du dossier de labellisation du PAT (obtention : printemps 2022)</li> <li>- Valorisation des actions réalisées sur les réseaux sociaux, dans la presse et par le biais de supports visuels diffusés à l'intention des élus et du grand public.</li> </ul>

**2022 :**

- Reconnaissance de la démarche territoriale via label PAT.
- Réalisation d'un diagnostic agricole et alimentaire afin de définir avec précisions les capacités de production du territoire et les possibilités d'approvisionnement de la RC.
- Lot de 5 cantines accompagnées et première structuration d'une filière d'approvisionnement avec mise en place d'une logistique facilitante.
- Accompagnement annuel d'un collège sur la thématique alimentation
- Constitution d'un réseau d'entraide entre cantines responsables.
- 5 manifestations d'information à l'intention du grand public.
- Interventions en milieu scolaire (primaire) sur la thématique alimentation
- Animation du Comité de Pilotage et du Comité Technique afin de poursuivre les objectifs stratégiques identifiés dans le Projet Alimentaire Territorial.
- Valorisation des actions réalisées sur les réseaux sociaux, dans la presse et par le biais de supports visuels diffusés à l'intention des élus et du grand public.

**2023 :**

- Poursuite du diagnostic alimentaire à travers des entretiens individualisés et des questionnaires en ligne
- Accompagnement annuel d'un collège sur la thématique alimentation
- Lot de 10 cantines accompagnées et au moins 2 filières d'approvisionnement spécialisées restauration collective structurées.
- Animation du réseau d'entraide entre cantines responsables.
- 5 manifestations d'information à l'intention du grand public.
- Plusieurs dizaines de classes bénéficient d'animations scolaires sur la thématique alimentation (locale, saine, de saison...).
- Animation du Comité de Pilotage et du Comité Technique afin de poursuivre les objectifs stratégiques identifiés dans le Projet Alimentaire Territorial.
- Valorisation des actions réalisées sur les réseaux sociaux, dans la presse et par le biais de supports visuels diffusés à l'intention des élus et du grand public.

**2024 :**

- Poursuite du diagnostic alimentaire à travers des entretiens individualisés et des questionnaires en ligne
- Accompagnement annuel d'un collège sur la thématique alimentation.
- Lot de 15 cantines accompagnées et pérennisation des filières locales d'approvisionnement

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation du réseau d'entraide entre cantines responsables.</li> <li>- Plusieurs dizaines de classes bénéficient d'animations scolaires sur la thématique alimentation (locale, saine, de saison...).</li> <li>- 5 manifestations d'information à l'intention du grand public.</li> <li>- Animation du Comité de Pilotage et du Comité Technique afin de poursuivre les objectifs stratégiques identifiés dans le Projet Alimentaire Territorial.</li> <li>- Valorisation des actions réalisées sur les réseaux sociaux, dans la presse et par le biais de supports visuels diffusés à l'intention des élus et du grand public.</li> </ul> <p><b>2025-2026-2027</b> : La poursuite du projet sur les années 2025, 2026, 2027 se déroulera dépendamment des actions antérieures précédemment énoncées.</p>
<p>Indicateurs d'évaluation proposés</p>	<p><u>Les indicateurs de réalisation seront basés sur des critères quantitatifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'animations scolaires et grand public, d'ateliers à destination des producteurs et des professionnels de la restauration collective, de réunions de travail et d'information.</li> <li>- Nombre de participants aux rencontres, manifestations, réunions</li> <li>- Nombre d'articles de communication</li> </ul> <p>Pour évaluer les marges de progrès auprès des acteurs, il s'agit de fixer des objectifs de progrès opérationnels auprès de chaque public, et de mesurer les avancées mi-parcours et en fin de parcours à l'aide d'outils d'évaluation à la fois quantitatifs et qualitatifs</p> <p><b>- Auprès des restaurateurs :</b> où en sont-ils ? Que visent-ils ? Où arrivent-ils ? Il s'agit de mesurer quantitativement des changements de produits, de répartition du temps de travail...</p> <p><b>- Auprès des producteurs :</b> Un questionnaire rendant compte des modifications de quantités et d'organisation de leur travail. Il s'agit aussi de recueillir les ressentis des acteurs sur l'évolution des métiers, des pratiques... Un questionnaire de satisfaction, mais aussi quantification des produits vendus en circuit court, entre le début de la démarche et sa fin</p> <p><b>- Auprès des convives :</b> Une évaluation qualitative sur les savoirs et les ressentis suite aux animations et formation sera réalisée. Le rendu du livret blanc est un livrable révélateur de l'implication des enfants.</p> <p><b>- Auprès du grand public :</b> Combien de personnes participent aux événements ? quel intérêt pour un approvisionnement local ?</p>

Des outils qui permettent de recueillir des paroles, des questionnements, des impressions, des ressentis seront privilégiés.  
Tout au long du projet, les temps de regroupement au sein du groupe technique et du COPIL sont des espaces qui permettront d'évaluer les avancées du projet, les ressentis des acteurs impliqués et motivés afin éventuellement de réajuster le projet pour assurer sa réussite.

Action n°V.404 Valorisation de la ferme de Tenarre à Baudrières

<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Nom de l'organisation : <b>CT Terres de Bresse</b>                  Type : <b>Collectivités Territoriales</b></p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Acquisition, réhabilitation et mise en valeur de la ferme Bressane de Tenarre, bâtiment inscrit MH</p>  <p>Projet écotouristique patrimonial à définir : Hôtellerie restauration, gîte, hébergement insolite, espace d'animation ou d'exposition muséographique, espace de découverte...</p> <p>Valorisation globale du tènement le long de la RD933.</p> 
<p><b>Partenaires</b></p>	<p>A déterminer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Musée de Pierre de Bresse</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Office du Tourisme</li> <li>• DRAC</li> <li>• CCI, Chambagri ?</li> <li>• Banque des Territoires</li> <li>• ...</li> </ul>
Coût prévisionnel	<p>Estimation prévisionnelle sur la base d'un ratio de 2500€/m<sup>2</sup> de plancher = 2,500 M€HT de budget global soit 3M€TDC</p> <p>Dont à mobiliser pour lancer le projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 150k€ foncier</li> <li>• 200k€ MOE (MAPA ou concours), 60% études, 40% suivi travaux</li> <li>• 50k€ diagnostics techniques</li> <li>• Prévoir coût de maintenance et de sécurisation du site.</li> <li>• MOE architecturale et paysagère + scénographie</li> </ul>
Plan de financement	<p>Des financements seront à mobiliser auprès de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds européens</li> <li>• L'Etat</li> <li>• La Région</li> <li>• Le Département</li> </ul>
Calendrier	<p>Etudes à lancer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmation fonctionnelle, étude d'opportunité de valorisation touristique et patrimoniale</li> <li>• Nature de l'activité à développer (restauration, hébergement, accueil touristique, vélo, cheval, muséo, évènements...)</li> <li>• Diagnostics techniques et patrimoniaux</li> <li>• Etat des éléments classés (cheminée, balcon...), principe de conservation, remise en état des éléments dégradés, reprises structurelles,</li> <li>• Choix d'un mode d'exploitation</li> <li>• Dispositif provisoire à prévoir dès acquisition (assurances, protection du bâtiment, entretien courant...)</li> <li>• Maîtrise d'œuvre conception</li> <li>• Structure, lots techniques fluides, lots architecturaux, décoration intérieure, VRD et paysage, stationnements, cheminements...</li> </ul> <p>Etudes 2022 Gestion et entretien à assurer en 2022 Chantiers été 2023 Mise en service 2024</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

## **Axe VI : Réduire les déchets et agir en faveur de leur réemploi : développer l'économie circulaire**

---



**MAQUETTE FINANCIÈRE ANNUELLE  
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
FICHES ACTION - ANNÉE 2021**

Il est rappelé que le CRTE doit faire l'objet de révisions annuelles visant notamment à décrire l'avancement des projets et actions présentées, mais permettant aussi d'amender la liste ci-après au regard des nouvelles opportunités rencontrées par le territoire.  
La première mouture du CRTE, adoptée en décembre 2021 compte 38 fiches actions.

Axe(s) stratégiques	N° fiche	Nature de l'opération	Porteur de projet	Début de mise en œuvre	Estimation du montant de la dépense	Nature du financement envisagé	Part porteur de projet	Part Etat	Autres financements
Axe I	I.112	Rénovation de 2 gymnases à LOUHANS-CHATEAURENAUD	BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'	2022	535 000	DSIL DETR			
Axe I	I.113	Travaux BBC pour siège EPCI et EFS PIERRE-DE-BRESSE	BRESSE NORD INTERCOM'	2022	1 000 000	DSIL DETR			
Axe I	I.114	Rénovation de la cantine scolaire	LOISY	2023	Entre 150 000 et 300 000	DSIL DETR			
Axe I	I.115	Rénovation Maison pour Tous	LESSARD-EN-BRESSE	2022	84 364,86	DSIL DETR			
Axe I	I.116	Rénovation Maison pour Tous	SAINTE-CHRISTOPHE-EN-BRESSE	2022	A préciser	DSIL DETR			
Axe I	I.117	Rénovation Ecole maternelle	SAINTE-GERMAIN-DU-BOIS	2024	A préciser	DSIL DETR			
Axe I	I.118	Rénovation Ecole primaire	SAINTE-GERMAIN-DU-BOIS	2024	A préciser	DSIL DETR			
Axe I	I.119	Rénovation La Poste	SAINTE-GERMAIN-DU-BOIS	2025	A préciser	DSIL DETR			
Axe I	I.120	Rénovation Mairie	SAINTE-GERMAIN-DU-BOIS	2025	A préciser	DSIL DETR			
Axe I	I.121	Rénovation Salle des fêtes	SAINTE-GERMAIN-DU-BOIS	2025	A préciser	DSIL DETR			
Axe I	I.122	Diagnostics et travaux éclairage public	SYDESL	Suivant demande des communes	Variable	SYDESL en partie et notamment via les CEE			
Axe I	I.123	Rénovation de la Mairie	TRONCHY	2021	120 000 €	DSIL DETR			
Axe I	I.124	Rénovation bâtiment école primaire	JOUVENCON	2022	250 000 €	DSIL DETR			
Axe I	I.127	Rénovation énergétique d'un bâtiment du centre-bourg	FRONTENAUD	A préciser	427 000 €	A préciser			
Axe I	I.201	Rénovation Foyer Logements Cordelier	CCAS LOUHANS-CHATEAURENAUD	2022	979 300 €	DSIL DETR			
Axe I	I.202	Etudes sur le remplacement de l'énergie fossile utilisée pour le fonctionnement de chaudières	SYDESL	Sur demande des communes intéressées	2 000 par étude	SYDESL en partie			
Axe I	I.203	Rénovation énergétique centre bourg	BRANGES	2022	780 000 €	DSIL DETR			
Axe II	II.204	Création d'un Tiers Lieu sur la centralité de la Bresse bourguignonne	AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE BRESSE INITIATIVE	2022	338 400 en fct A déterminer en investissement	AMI Fabrique de Territoire DSIL DETR			
Axe II	II.330	Construction d'une salle de sports à BRANGES	BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'	2022	4 807 610	DSIL DETR ANS			
Axe II	II.331	Construction du restaurant scolaire	SAINTE-GERMAIN-DU-BOIS	2022	1 782 507,72	DSIL DETR			



**MAQUETTE FINANCIÈRE ANNUELLE  
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
FICHES ACTION - ANNÉE 2021**



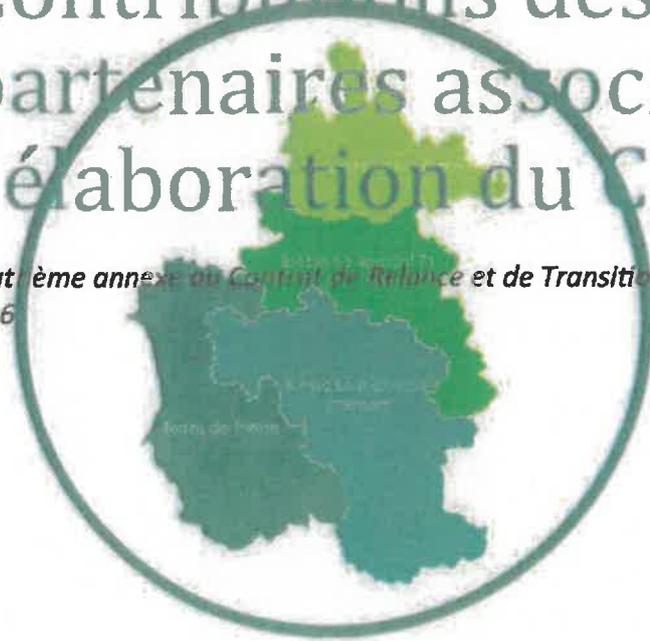
Il est rappelé que le CRTE doit faire l'objet de révisions annuelles visant notamment à décrire l'avancement des projets et actions présentées, mais permettant aussi d'amender la liste ci-après au regard des nouvelles opportunités rencontrées par le territoire.  
La première mouture du CRTE, adoptée en décembre 2021 compte 38 fiches actions.

Axe(s) stratégique(s)	N° fiche	Nature de l'opération	Porteur de projet	Début de mise en œuvre	Estimation du montant de la dépense	Nature du financement envisagé	Part porteur de projet	Part Etat	Autres financements
Axe III	III.101	Développement du biométhane en Bresse	GRDF	2022	A préciser	ADEME			
Axe III	III.102	Création d'une chaufferie à plaquettes bocagères	BAUDRIERES	2022	319 200 €	DETR			
Axe III	III.103	Etude pour la création d'une chaufferie bois	BRANGES	2022	350 000 €	DETR ADEME			
Axe III	III.104	Développement de la filière plaquettes bois bocagères	COOPERATIVE AGRICOLE BOURGOGNE DU SUD / FEDE CHASSEURS 71	2022	118 000 €	ADEME			
Axe III	III.105	Soutien aux projets méthanisation et EnR en général (PV, éolien)	SYDESL	Inconnu	A discuter	Via SEM			
Axe III	III.106	Installation d'une chaufferie bois	MONTAGNY-PRES-LOUHANS	2022	135 000	DETR ADEME			
Axe IV	IV.103	Mobilités rurales et alternatives	MISSION MOBILITE	2022	84 000 €	Ministère Transition Ecologique			
Axe IV	IV.104	Etude de mobilités	BRESSE LOUHANAISE INTERCOM'	2022	60 000 €	Etat			
Axe IV	IV.205	Mobilités douces Voie Verte	BRESSE NORD INTERCOM'	2022	1 520 000	DSIL DETR			
Axe IV	IV.206	Voies cyclables	LOUHANS-CHATEAURENAUD	2022	493 434 €	DSIL DETR			
Axe IV	IV.210	Schéma de développement du tourisme à vélo en Bresse bourguignonne	OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE	2022/2023	30 000 €	Plan Destination France et appel à projets AVELO			
Axe IV	IV.304	Déploiement d'installations de recharge pour véhicules électriques (borne IRVE)	SYDESL	Suivant demande commune	12 500 par borne	SYDESL pour la 1ere borne par commune			
Axe IV	IV.305	Acquisition d'un bus électrique	LA-CHAPELLE-THIECLE	2022	47 916,67	DETR			
Axe V	V.102	Friche Morey 1ere phase	CUISEAUX	2022	1 764 981	Fonds Friches			
Axe V	V.103	Reconversion friche Cordeliers	CCAS LOUHANS-CHATEAURENAUD	2 022	230 000 €	Fonds Friches			
Axe V	V.104	Friche ancienne piscine	LOUHANS-CHATEAURENAUD	2022	335 600 €	Fonds Friches			
Axe V	V.204	Projet Alimentaire Territorial	CPJE BRESSE DU JURA	2022	317 500 €	PNA PRAUM			
Axe V	V.404	Valorisation de la ferme de Tenarre à BAUDRIERES	CT TERRES DE BRESSE	2022-2024	3 000 000€ TDC	A déterminer			



# Contributions des partenaires associés à l'élaboration du CRTE

Quatrième annexe au Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2020-2026



Version du 14/12/21

# Contributions des partenaires associés à l'élaboration du CRTE

*Quatrième annexe au Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2020-2026*

## SOMMAIRE

---

CONTRIBUTION DU CEREMA.....	114
CONTRIBUTION DE LA BANQUE DES TERRITOIRES.....	117
CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT.....	120

Version du 14/12/21

## CONTRIBUTION DU CEREMA

Détail des interventions prévues ou pressenties des opérateurs publics (dont le Cerema) dans le cadre de la mise en œuvre du CRTE :

DOMAINES	SECTEURS	THEMATIQUES
A Expertise et ingénierie territoriale	A1-Expertise territoriale intégrée	Villes et territoires intelligents
		Résilience et transitions
		Adaptation au changement climatique
		Stratégies territoriales et démarches d'aménagement durable
		Revitalisation des centres
		Concertation et participation citoyenne
		Appui socio-économique aux territoires
	A2-Connaissance et mobilisation du foncier	Connaissance et analyse des données foncières et immobilières
		Sobriété foncière et lutte contre l'artificialisation
		Politique et stratégie foncière
B Bâtiment	B1-Performance et gestion patrimoniale des bâtiments	Gestion de patrimoines immobiliers
		Performances environnementales et énergétiques
		Confort et ventilation des bâtiments
		Matériaux géo et biosourcés
		Économie de la construction et montages juridiques
		Bâtiment numérique
		Accessibilité universelle des bâtiments
C Mobilités	C1-Espace public et voirie urbaine	Conception et aménagement de la voirie et des espaces publics
		Favoriser la marche et le vélo
		Accessibilité universelle des espaces publics
		Transports collectifs et intermodalité
		Multimodalité sur voies structurantes
		Optimisation de l'éclairage et de la lumière
		C2-Connaissance, modélisation et évaluation de la mobilité
	Modélisation des déplacements et simulation des trafics	
	Évaluation des projets, services et politiques	

	C3-Politiques et services de mobilité	Gouvernance et planification de la mobilité
		Management de la mobilité et maîtrise de la demande
		Transition écologique et énergétique de la mobilité
		Mobilité solidaire
		Mobility as a service (MaaS) et données de mobilité
		Transports collectifs et intermodalité
		Modes partagés (covoiturage, autopartage)
		Favoriser la marche et le vélo
		Logistique et transport de marchandises
	C4-Systèmes de transports intelligents, trafics et régulation	Connaissance du trafic routier
		Régulation des trafics
		Routes et véhicules connectés
		Véhicule autonome
C5-écureté des déplacements	Connaissance de l'accidentalité	
	Expérimentation et évaluation en sécurité routière	
	Sécurité des rues et des routes	
D Infrastructures de transport	D1-Gestion de patrimoine d'infrastructures de transport	Connaissance d'un réseau routier et de son état
		Gestion d'un patrimoine d'infrastructure routière
		Gestion d'un patrimoine d'infrastructures ferroviaires, aéroportuaires ou industrielles
	D2-Conception, viabilité, entretien, adaptation des plates-formes d'infrastructures de transport	Pilotage de projets routiers
		Conception géométrique routière
		Audit sécurité sur les projet routiers
		Assainissement routier
		Terrassements et stabilité des sols
		Chaussées et plateformes d'infrastructure de transport
		Équipements de la route
	Exploitation de la route	
	D3-Gestion de patrimoines (Ouvrages d'art)	Gestion d'un patrimoine d'ouvrages d'art
		Expertise en gestion d'ouvrages d'art
Gestion des risques particulier d'OA		
D4-Techniques et méthodes d'ouvrages d'art	Conception ouvrages modernes	
	Normalisation certification	
	Diffusion connaissances	
	Developpement logiciels	
	Prototypes	



	D5-Centre national des ponts de secours	Ponts provisoires
		Ponts de secours
	E1-Énergies renouvelables	Planification énergétique des territoires
		Énergies terrestres renouvelables
		Énergies marines renouvelables
		Réseaux de chaleur

## CONTRIBUTION DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

---

### La Banque des territoires, un acteur majeur de l'accompagnement des projets territoriaux

#### I PRINCIPALES MISSIONS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'acteur financier au service des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales.

La CDC est organisée autour de 5 métiers : la gestion d'actifs, la gestion de participations stratégiques, les retraites et la solidarité, le financement des entreprises via BPI France, le financement des projets de territoire via sa direction : « la Banque des territoires ». Cette dernière concentre les moyens d'intervention dédiés aux territoires pour lutter contre les fractures sociales et territoriales : elle met à la disposition des territoires ses moyens en ingénierie et ses capacités de prêt à long terme mais également d'investissement en fonds propres.

Elle accompagne les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

#### II CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

La Caisse des Dépôts appuie le plan de relance de l'Etat en déployant 26 Mds d'euros en fonds propres.

Ces 26 Mds d'euros permettront d'accroître le soutien de la Banque des Territoires en ingénierie, mais également d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés. Au-delà de sa contribution en fonds propres, la Banque des Territoires poursuit son activité de financement en prêts sur le Fonds d'épargne. Les dépôts sur les livrets d'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) contribuent à la construction et à la rénovation énergétique des logements sociaux, mais également au financement des projets des collectivités locales.

La Banque des Territoires déploiera son plan d'action sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, la santé et le vieillissement, l'attractivité économique des territoires à enjeux et le numérique.

Ainsi, dans le cadre du plan de relance gouvernemental du commerce, la Banque des Territoires mobilise 1 Md d'euros et renforce ses offres pour les commerces de centre-ville (accompagnement des territoires en identifiant les effets de la crise sur leurs commerces, co-financement de postes managers de commerces, financement de solutions de e-commerce et création de foncières de redynamisation).

#### III RAPPELS SUR LES MODALITÉS D'INTERVENTION DE LA BANQUE DES TERRITOIRES POUR ACCOMPAGNER LES PROJETS LOCAUX

Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement.

## *Accompagnement à l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités territoriales*

### Via un service de renseignement téléphonique et des conférences

La Banque des Territoires via son service « Territoires Conseils » répond aux questions juridiques et financières des collectivités territoriales. Ce service est offert à toutes les communes de moins de 20 000 habitants, aux EPCI et aux communes nouvelles sans limite de taille.

### Via une plateforme numérique

La Banque des Territoires a créé une plateforme numérique <banquedesterritoires.fr> qui a pour ambition de faciliter l'accès des porteurs de projet à l'information territoriale ainsi qu'aux offres de la Banque des Territoires et à celles de ses partenaires. Cette infrastructure numérique simplifie l'accès des collectivités aux services suivants :

- Des ressources juridiques et thématiques ;
- Une newsletter sur l'actualité des collectivités territoriales (Localtis) ;
- Une base de bonnes pratiques territoriales qui permet la mise en relation de porteurs de projet ;
- Des guides pédagogiques sur les thématiques d'intérêt des élus ;
- La possibilité de s'inscrire à des web conférences et des téléconférences juridiques ;
- La possibilité de s'inscrire à des journées d'information à Paris et en région sur les sujets de préoccupations des élus ;
- La mise en relation avec un écosystème d'opérateurs publics et privés, qui peuvent contribuer à l'accélération des projets de territoire ;

### Via un soutien à l'ingénierie des projets

La Banque des Territoires peut apporter aux collectivités locales qui en ont le plus besoin :

- Appui d'experts internes ;
- Financement à 100% d'études (cabinets présélectionnés par la Banque des Territoires dans le cadre de marchés à bons de commande)
- Ou co-financement à 50% d'études (cabinet choisi par la collectivité). Ce taux peut atteindre 80% en Outre-Mer.

L'objectif de ces appuis est de contribuer à des territoires plus connectés, plus inclusifs, plus durables et plus attractifs. Ils peuvent être mobilisés pour des études thématiques ou l'élaboration d'une stratégie territoriale.

## *Financement des projets des collectivités territoriales*

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement de long terme aux collectivités territoriales.

### Via des prêts sur fonds d'épargne

Pour soutenir l'investissement territorial, la CDC, apporte des financements de long terme aux collectivités territoriales.

Les caractéristiques des prêts de la CDC se distinguent des offres pratiquées par les autres acteurs du financement des collectivités territoriales à plusieurs titres :

- Des conditions financières (taux d'intérêt et des modalités identiques et non discriminants pour toutes les collectivités), quelles que soient leur santé financière et leur localisation ;
- Toutes les collectivités territoriales sont éligibles, y compris les plus petites d'entre elles sans montant plancher, ni plafond ;
- Les durées de prêt sont exceptionnellement longues (alignées sur la période d'amortissement des actifs financés) et peuvent aller jusqu'à 60 ans.

Ainsi les prêts de la CDC visent notamment à soutenir des projets en faveur :

- De la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- De la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- De la construction et la modernisation des établissements éducatifs
- D'infrastructures de transport ;
- De Quartiers Prioritaires de la Ville ;
- D' « Actions Cœur de Ville » ;
- De la construction ou rénovation d'établissement médico-social ;
- De la construction ou rénovation de logements sociaux pour personnes dépendantes ;
- Du développement territorial.

#### Via des investissements en fonds propres dans les projets territoriaux

La Banque des Territoires investit à long terme, en investisseur avisé, dans des projets territoriaux d'intérêt général qui contribuent à des territoires plus inclusifs, plus durables, plus connectés, plus attractifs.

La Banque des Territoires intervient principalement par des prises de participations dans des structures de projets, d'initiative publique, parapublique ou privée, en capital, compte-courant d'associés, titres participatifs, obligations convertibles ou avances remboursables. Elle peut également intervenir dans des sociétés multi-projets (fonds dédiés, foncières, entreprises publique locales et filiales associées, associations), l'intermédiation permettant, dans certains cas, de démultiplier les investissements de façon efficace.

**Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand Plan d'Investissement**, la CDC est le principal opérateur, pour le compte de l'Etat, des actions s'adressant aux territoires, notamment dans les domaines de l'innovation territoriale, du numérique, de l'éducation et de la formation.

#### Contribution aux programmes nationaux territoriaux

La Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de certains programmes nationaux, parmi lesquels :

**Action Cœur de Ville** : la Banque des territoires est l'un des principaux partenaires de ce programme qu'elle accompagne en ingénierie et sur lequel elle mobilise ses financements (prêts et investissements).

**Petites Villes de Demain** : en complément de ses prêts et de ses investissements, la Banque des territoires a mis en place une enveloppe de subventions pour soutenir l'ingénierie des territoires sélectionnés. Une partie de cette enveloppe sera mise en œuvre en Centre-Val de Loire par les Préfectures de département. Elle permettra de co-financer des chefs de projet du programme (25 % du coût), ainsi que des études (max 50 % du coût TTC) afin de faire émerger et sécuriser des projets. (À noter : le marché à bons de commande PVD reste à la main de la BDT).

**Territoires d'Industrie** : la Banque des Territoires, aux côtés de l'Etat et de sept opérateurs nationaux, mobilise des moyens financiers, techniques et humains (ingénierie et investissement) en partenariat avec les conseils régionaux, acteurs clé de la stratégie industrielle territoriale, pour faciliter le déploiement de nouveaux projets industriels.

**France Services** : la Banque des Territoires est l'un des partenaires majeurs du programme en assumant le rôle d'animation de la politique publique aux côtés de l'Etat et des partenaires et en contribuant au financement de structures fixes et itinérantes.

**Quartiers productifs** : la Banque des Territoires contribue à accompagner les collectivités dans la définition de stratégies territoriales de développement économique et rendre plus accessible l'offre de dispositifs existants, dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs pour les quartiers prévoyant 225 millions d'euros d'investissements et d'ingénierie sur trois ans.

## CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Compte rendu du débat tenu le 15 novembre 2021 par le Conseil de Développement en réaction aux sujets abordés dans le cadre de l'élaboration du CRTE du Pays de la Bresse bourguignonne :

### Présents :

#### Membres du CODEV :

- Denis Juhé, Président
- Emmanuel Garcia-Piqueras, Secrétaire
- Eric Blanc
- Anton Andermatt
- Jean-Claude Bugaud
- Thierry Lopes
- Claude Girod
- Jean-Christian Guillot
- Jean-Paul Verguet
- Alain Cordier

#### AMO mission d'appui CRTE (setec organisation)

- Pascal Blachier
- Fanny Vanlerberghe (en visio)

La séance est introduite par Sébastien Ravet, du Syndicat Mixte de Bresse Bourguignonne:

L'objet de la réunion est de collecter les avis du CODEV sur les éléments de diagnostic et de projet de territoire qui sont intégrés au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), actuellement en cours d'élaboration en Bresse Bourguignonne pour une signature fin 2021.

Il est rappelé que ce document CRTE sera évolutif.

En préambule, le CODEV indique qu'il n'a pas été consulté pour le plan de relance et que les financements alloués aux communes restent insuffisants, en particulier lorsque celles-ci doivent assurer leur rôle de pôles d'équilibre et donc prendre en charge les services que cela implique.

Les Présidents des quatre communautés de commune qui constituent la Bresse Bourguignonne ont validé cinq enjeux suivants :

- Rénovation du bâti
- Sobriété foncière
- Développement des énergies et en particulier la méthanisation
- Agriculture
- Mobilité

## I RÉNOVATION DU BÂTI

L'amélioration des performances énergétiques, de l'impact environnemental et du confort thermique des bâtiments est bien une priorité. Le bâti des bourgs centre est prioritaire car cela peut contribuer également à la réduction des déplacements et au maintien d'activités dans ces bourgs.

La rénovation du bâti pose des problèmes à la fois de financement et d'identification de « partenaires de confiance » permettant de délivrer les bons conseils.

Le CODEV souhaite que l'information des publics concernés soit plus efficace car la multiplicité des dispositifs et des guichets ne les rend pas très lisibles et évidents.

Le fait que les travaux puissent s'accompagner d'engagements de performance n'est pas encore passé dans les habitudes.

## IV CONSOMMATION FONCIÈRE

Le CODEV fait remarquer que la consommation foncière des villes centre (par exemple Tournus) reste importante et que les sollicitations pour l'implantation de grands pôles logistiques sont fortes.

Le recyclage des friches industrielles se heurte toujours aux mêmes problématiques avec des coûts ou des délais trop élevés ce qui limite leur attractivité.

Le CODEV s'interroge sur la possibilité de taxer la vacance des biens immobilier dans certains secteurs stratégiques afin d'accélérer les mutations et la réhabilitation des biens.

## V ENERGIES RENOUVELABLES ET MÉTHANISATION

Le CODEV est favorable au développement de la méthanisation dans la mesure où ces installations restent maîtrisées afin que leurs intrants ne soient pas en concurrence avec les filières d'agriculture nourricière.

Le CODEV est favorable aux projets de centrales photovoltaïques sous forme de « centrales villageoises ».

Le CODEV n'exclue pas l'exploitation des gisements éoliens qui seraient éventuellement pertinent après une évaluation par l'ensemble des parties prenantes, y compris les collectivités. Le CODEV déplore les méthodes d'implantation et les procédés employés par certains promoteurs privés.

Les filière bois énergie locales et renouvelables sont à encourager dans une logique TePos et économie circulaire. Cela inclus des chaufferies collectives au bois ainsi que des chauffages individuels au bois selon les cas.

L'implantation et l'exploitation durable des haies ainsi que l'évolution des peuplements forestier sont indispensables à l'équilibre d'une filière bois locale.

### ***Cas particulier de l'unité de tri méthanisation du SMET à Chagny :***

Du fait de l'interdiction programmée de l'épandage du digestat issu du processus de méthanisation de cette unité à cause de la présence de plastique résiduel, le modèle économique sera à revoir.

## VI AGRICULTURE

Le CODEV insiste sur la défense du modèle de polyculture élevage Bressan. L'installation avec des modèles diversifiés permettant la reprise des sièges d'exploitation sans les détruire et sans les regrouper dans des exploitations plus grandes est un objectif à défendre.

### ***Cas particulier de la loi Egalim :***

Le faible taux d'exploitation bio en Bresse par rapport à la moyenne nationale est pénalisant pour respecter le seuil de 50% de produits locaux dont 20% de bio dans les cantines scolaires.

Les freins aux conversions vers une labellisation bio doivent être analysés pour être levés.

## VII MOBILITÉ

Le CODEV préconise la mise en place d'un « mix de mobilités » afin de contrer la prééminence de la voiture individuelle comme mode de déplacement sur le territoire.

De nombreux dispositifs sont à expérimenter et à développer.

La Mission Mobilité est à ce titre un acteur clef du territoire, en appui de la prise de compétence des quatre communautés de communes.

Les changements de modes de déplacement impliquent également des aménagements d'infrastructures au premier rang desquelles figurent les voies cyclables. D'une part les voies dédiées à vocation touristiques et d'autre part les aménagements urbains et les aménagements des espaces publics.

Le CODEV fait remarquer qu'une vigilance est nécessaire sur les aménagements réalisés dans certains bourgs et villages avec une rationalisation et des séparations physiques des espaces qui peuvent parfois être pénalisants pour certains modes et en particulier le vélo.

Le CODEV s'interroge sur l'avenir du ferroviaire et l'aménagement de la médiathèque dans l'ancien bâtiment voyageurs de la gare de Louhans.

SEANCE du 6 décembre 2021 – 17h30

13 DEC. 2021

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

COURRIER ARRIVE

Nombre de délégués titulaires présents : 27/37

L'an deux mille vingt et un le six du mois de décembre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 5

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. LEROY Christian, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, M. GROS Stéphane, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, M. GEOFFROY Ludovic, M. RAVAT Thierry, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, M. PARADIS Laurent, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. FROMONT Jean-Michel

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 29/11/2021

Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme MATHY Paule, M. PARISOT Denis, M. GANDREY Julien, M. MOREY Pascal

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

**Délibération n°2021-041 : Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027 du Pays de la Bresse bourguignonne**

- Vu la délibération n°2021-003 du 1er février 2021 relative au bilan du contrat de ruralité 2017-2020 et à la prochaine contractualisation 2021-2027 proposée par l'Etat ;
- Vu la convention d'initialisation CRTE 2021-2027 signée avec l'Etat et le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté ;
- Vu la délibération n°2021-034 du 20 septembre 2021 relative à l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) dans le cadre du futur Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027 du Pays de la Bresse bourguignonne ;
- Considérant les réunions du Comité de Pilotage CRTE du 12 octobre 2021 et du 22 novembre 2021 ;
- Considérant le débat du Comité des Partenaires organisé le 15 novembre 2021 suite à l'assemblée générale du Conseil de développement le 21 octobre 2021 ;
- Considérant la réunion de bureau du 22 novembre 2021 ;

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027 est appelé à succéder au contrat de ruralité 2017-2020 financé par la DSIL et la DETR (63 projets subventionnés).

Pour 2021, la convention d'initialisation de ce CRTE a permis d'identifier 70 opérations potentiellement éligibles aux différents dispositifs proposés en 2021 et 2022 par « France Relance » dont la « DSIL rénovation thermique » issue du volet européen de ce plan national et/ou aux subventions régionales du Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR).

Cette convention, diffusée lors du comité syndical du 20 septembre 2021, prévoit également la création d'un Comité de Pilotage (dont la Préfecture représentée par la Sous-Préfecture et la DDT 71, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, le Pays et les 4 Communautés de Communes) et celle d'un Comité des Partenaires (membres du Conseil de développement) ; l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a totalement pris en charge le coût financier de l'intervention de l'agence lyonnaise du cabinet SETEC missionné par l'Etat pour l'élaboration de ce CRTE.

Les membres du « Comité de Pilotage CRTE » ont validé les enjeux de la transition écologique en Bresse bourguignonne lors de leur réunion du 12 octobre 2021 (cf présentation du cabinet SETEC en annexe) :

1. Rénovation énergétique du bâti
2. Diminution de la consommation foncière
3. Développement de la méthanisation au regard du potentiel du territoire
4. Maintien d'une activité agricole diversifiée favorable à la préservation du paysage, à la production de bois énergie et aux filières courtes
5. Encouragement et facilitation de la mise en place de modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme au regard de la mobilité à l'échelle des bassins de vie et d'emploi.

Ces enjeux de la transition écologique en Bresse bourguignonne ont également

- été communiqués à toutes les collectivités locales et à différents organismes concernés pour l'identification de projets ou d'actions phares dans le mandat 2020-2026 ;
- et fait l'objet d'un débat, le 15 novembre 2021, par le « Comité des Partenaires CRTE » suite à l'assemblée générale annuelle du Conseil de développement le 21 octobre 2021.

Les orientations stratégiques du « Projet de territoire » ont été approuvées le 22 novembre 2021 par les membres du Comité de Pilotage (cf document du cabinet SETEC en annexe) :

1. Accélérer la rénovation énergétique du bâti
2. Préserver et valoriser les paysages, la biodiversité et le patrimoine local
3. Accompagner le développement démographique du territoire et renforcer la proximité domicile, emploi, services
4. Réduire les déchets et agir en faveur de leur réemploi : développer l'économie circulaire
5. Accroître la production d'énergies renouvelables du territoire
6. Développer des solutions de mobilités durables et inclusives.

Un CRTE 2021-2027 :

- doit être finalisé au plus tard en décembre 2021 ;
- est un outil évolutif : évolutif dans son plan d'actions, évolutif pour les opérations encore inconnues, etc.

Suite à sa délibération prise le 19 novembre 2021, le Conseil Départemental de Saône-et-Loire sera signataire des CRTE ; sa participation financière se fera dans le cadre de ses différents règlements et appels à projets.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président à signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027 ainsi que tout autre document lié à ce dispositif évolutif (programmations annuelles, avenants, etc.)

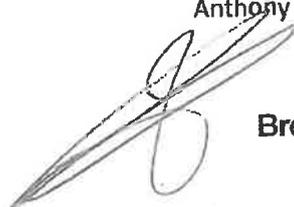
*Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-préfecture le ... ..  
et publié, affiché ou notifié le... ..*

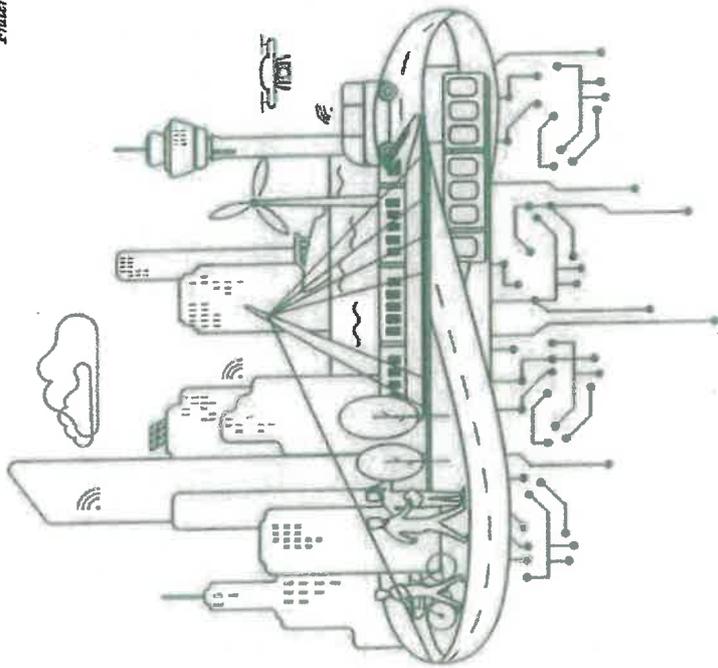
**DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Et ont signé les membres présents,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte  
de la  
Bresse Bourguignonne**





# ELABORATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Installation du CoPil



Mardi 12 octobre 2021

## **SOMMAIRE**

### **I. Introduction**

- Mot d'accueil du Président A. Vadot
- Rappels des attendus et du calendrier

### **II. Etat des lieux écologique du territoire & diagnostic : s'appuyer sur les travaux existants**

### **III. Identification des principaux axes stratégiques pour la Bresse bourguignonne**

A confirmer en séance

### **IV. Présentation des projets inscrits au CRTE**

- 70 projets identifiés dans la convention d'initialisation
- Identification d'autres projets sur le mandat 2020-2026

Point sur les retours à date (S Ravet)

### **V. Suite de la démarche**

A valider en séance



## I. INTRODUCTION

# RAPPELS DES ATTENDUS ET DU CALENDRIER

### Une déclinaison locale des objectifs nationaux du Plan de Relance :

- Dans la ligné des contrats de ruralité, le CRTE peut poursuivre certaines des orientations et actions identifiées.
- Déclinaison territoriale du Plan de relance : il répond aux enjeux de transition écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires.
- Des actions qui concourent à l'atteinte des objectifs nationaux (SNBC, PNACC, Plan Biodiversité...) : artificialisation des sols, développement des nouvelles pratiques agricoles, circuits courts et économie circulaire, mobilités douces, rénovation énergétique des bâtiments et promotion des ENR.

### Contenu et calendrier : Le CRTE est accompagné :

- d'un diagnostic rappelant le contexte et les enjeux du territoire
- d'un tableau priorisé des projets/actions cibles
- de fiches projets/actions
- Pour rappel, la Convention d'initialisation du futur CRTE a été signée en septembre.
- Les CRTE doivent être finalisés pour le 31 décembre 2021. Ils seront signés pour une durée de six ans.

### Un outil à faire vivre, évaluer la mise en œuvre des actions visées :

- Durant 6 ans, le CoPil est en charge de faire vivre le contrat, suivre son évolution et l'avancement annuel des projets.
- Des objectifs par action doivent être fixés pour permettre de mesurer :
  - l'avancement des actions
  - et leurs impacts
- Le travail d'évaluation se base sur des indicateurs nationaux, pour permettre de mesurer l'impact global de la démarche.



# ETAT DES LIEUX ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE & DIAGNOSTIC : S'APPUYER SUR LES TRAVAUX EXISTANTS (1/B)

## Objectif du travail de diagnostic :

- Identifier les atouts et faiblesses du territoire, notamment au regard des grandes transitions : écologique, démographique, numérique et économique ;
- Rattacher le projet de territoire (socle du CRTE) aux réalités locales ;
- Tenir compte des différentes échelles en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux.



## Documents à même de nourrir le diagnostic :

(Liste non exhaustive)

- SCoT 2015-2035 du Pays de la Bresse Bourguignonne
- SRCE 2015 de la Région Bourgogne Franche Comté
- Ensemble des documents relatifs au programme européen LEADER
- Plans d'actions intercommunaux issus de la « Mission TEPos », réalisée avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain
- Contrat de territoire 2018-2020 du Pays de la Bresse Bourguignonne, signé avec la Région
- Portrait Grand Territoire, 2019, DDT
- STRADET 2020 de la Région Bourgogne Franche Comté
- Bilan 2021 du Contrat de ruralité 2017-2020
- Portrait du territoire (ANCT, Observatoire des Territoires), 2021 : chiffres clefs et cartographies
- Convention d'initialisation du futur CRTE, signée en septembre 2021
- Etat des lieux écologique initié par S. Ravet



# ETAT DES LIEUX ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE & DIAGNOSTIC : S'APPUYER SUR LES TRAVAUX EXISTANTS (2/3)

Une relativement bonne connaissance du territoire qui ne nécessitera que quelques mises à jour et/ou révisions de périmètre en lien avec les attendus du CRTE :

<p>SCoT 2015-2035 <i>approuvé en 2017</i> Pays de la Bresse Bourguignonne</p>	<p>Diagnostic amorcé en 2015 sur la base de données remontant la plupart du temps à 2010</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démographique</li> <li>- Logement</li> <li>- Commerces, services et équipements</li> <li>- Mobilité, transport de personne</li> <li>- Attractivité économique</li> <li>- Mutation du secteur agricole</li> <li>- Tourisme</li> <li>- Risques et nuisances environnementale</li> <li>- Qualité paysagère</li> <li>- Potentiel de développement des ENR</li> <li>- Qualité de l'air</li> <li>- Gestion de l'eau</li> <li>- Collecte des déchets</li> </ul>	<p>Diagnostic très complet Données anciennes (actualisation à prévoir sur certains sujets spécifiques : emplois et logements notamment) Peu d'évolution du diagnostic environnemental</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document révisable à partir de 2023</li> <li>- Travail de bilan critique en cours (finalisation pour 2022 avec actualisation du diagnostic)</li> <li>- Révision du Scot vaudra PCAET</li> </ul>
<p>SRCE 2015 Région BFC</p>	<p>Diagnostic des continuités écologiques établi en 2015</p>	<p>Analyse des trames vertes et bleues à l'échelle régionale</p>	<p>Diagnostic qui ne traite pas l'ensemble des sujets visés par le CRTE Bon complément sur les sujets environnementaux</p>	



# ETAT DES LIEUX ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE & DIAGNOSTIC : S'APPUYER SUR LES TRAVAUX EXISTANTS (2/3)

Une relativement bonne connaissance du territoire qui ne nécessitera que quelques mises à jour et/ou révisions de périmètre en lien avec les attendus du CRTE :

<p>Portrait Grand Territoire DDT</p>	<p>Diagnostic construit sur la base de données 2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Paysage, environnement, eaux</li> <li>- Démographie, habitat aménagements</li> <li>- Production agricole et forestière</li> <li>- Transition écologique</li> <li>- Risques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Synthèse exhaustive</li> <li>- Données récentes</li> <li>- Approfondissements envisageables</li> </ul>
<p>SRADDET 2020 Région BFC</p>	<p>Diagnostic amont construits sur la base de données remontant tout au plus à 2015.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démographie</li> <li>- Population active et emplois</li> <li>- Logement (parc privé et social)</li> <li>- Equipements et services</li> <li>- Couverture numérique</li> <li>- Patrimoine naturel</li> <li>- Biodiversité</li> <li>- Qualification des sols (artificialisation, espaces boisés, agriculture)</li> <li>- Gestion des déchets</li> </ul>	<p>Diagnostic très complet Données relativement récentes Echelle un peu trop « macro » pour l'objet CRTE</p>
<p>Etat des lieux écologique, 2021 S. Ravet</p>	<p>Diagnostic conduit dans le cadre de la construction du CRTE</p>	<p>L'ensemble de critères cités dans le courrier du Premier Ministre (novembre 2020) sont abordés :</p>	<p>Approche factuelle très complète et à jour Travail de spatialisation de l'information à prévoir</p>



# IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX AXES STRATÉGIQUES POUR LA BRESSE BOURGUIGNONNE (1/5)

A CONFIRMER  
EN SEANCE

La réflexion stratégique doit permettre de répondre aux enjeux liés aux transitions en tenant compte des spécificités du territoire. Elle peut mobiliser l'ensemble des acteurs locaux : collectivités, entreprises, acteurs socio-économiques, habitants.

## i) Rénovation Energétique du bâti :

Axe stratégique qui répond à des enjeux d'attractivité du parc résidentiel, de réponse à la précarité énergétique des ménages, de réduction des émissions et de la consommation d'énergie sur le territoire.

- ✓ Qualifier l'état du bâti : conduire des audits énergétiques
- ✓ S'engager en faveur de la requalification du parc résidentiel : réhabilitation et/ou rénovation thermique ;
- ✓ Poursuivre les initiatives de rénovation du bâti ancien portées par « Habiter mieux » pour réduire la précarité énergétique liée aux logements des ménages modestes ;
- ✓ Prendre en compte les enjeux de qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments ;
- ✓ Promouvoir les dispositifs de rénovation énergétique auprès des particuliers : actions de sensibilisation, accompagnement...
- ✓ Autres ?



# IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX AXES STRATÉGIQUES POUR LA BRESSE BOURGUIGNONNE (2/5)

A CONFIRMER  
EN SEANCE

La réflexion stratégique doit permettre de répondre aux enjeux liés aux transitions en tenant compte des spécificités du territoire. Elle peut mobiliser l'ensemble des acteurs locaux : collectivités, entreprises, acteurs socio-économiques, habitants.

## ii) Diminution de la consommation foncière :

Axe stratégique qui répond à des enjeux de pérennisation du foncier agricole, de protection de la biodiversité/des espaces naturels, de recherche d'un schéma de territoire cohérent (réduction du mitage...)

- ✓ Définir une stratégie et une gestion foncière flexible et dimensionnée à la demande des porteurs de projets ;
- ✓ Stopper l'urbanisation linéaire et diffuse en préférant une urbanisation compacte ;
- ✓ Limiter le phénomène d'artificialisation des sols (tendre vers l'objectif ZAN) :
  - Mobiliser les friches d'activités économiques et valoriser les équipements et infrastructures existants pour le développement des zones d'activités ;
  - Cadrer l'extension des hameaux secondaires au seul cas où il n'existerait plus de disponibilité foncière au sein des espaces déjà urbanisés.
- ✓ Intégrer ces objectifs aux documents de planification intercommunaux et communaux (densification, mobilisation des friches...) et entreprendre des démarches de qualification du potentiel foncier du territoire ;
- ✓ Autres ?



# IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX AXES STRATÉGIQUES POUR LA BRESSE BOURGUIGNONNE (3/5)

A CONFIRMER  
EN SEANCE

La réflexion stratégique doit permettre de répondre aux enjeux liés aux transitions en tenant compte des spécificités du territoire. Elle peut mobiliser l'ensemble des acteurs locaux : collectivités, entreprises, acteurs socio-économiques, habitants.

### iii ) Développement de la méthanisation au regard du potentiel du territoire :

Axe stratégique qui répond à des enjeux de réduction de la dépendance énergétique du territoire, de lutte contre la précarité énergétique des ménages et d'accroissement de la part d'énergies renouvelables consommées.

- ✓ Accompagner les acteurs du monde agricole dans la diversification de leur activité en faveur notamment de la méthanisation ;
- ✓ Mener une politique énergétique volontariste de valorisation de la ressource territoriale en encourageant le développement de projets à petite et grande échelle (centrale biomasse, méthaniseur, réseaux de chaleur, etc.) ;
- ✓ Travailler à la cohérence globale du schéma de développement des énergies renouvelables, en valorisant les ressources locales ;
- ✓ Autres ?



Elaboration d'un contrat de territoire et de transition  
écologique - Financement du capital

# IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX AXES STRATÉGIQUES POUR LA BRESSE BOURGUIGNONNE (4/5)

A CONFIRMER  
EN SEANCE

La réflexion stratégique doit permettre de répondre aux enjeux liés aux transitions en tenant compte des spécificités du territoire. Elle peut mobiliser l'ensemble des acteurs locaux : collectivités, entreprises, acteurs socio-économiques, habitants.

## iv) **Maintien d'une activité agricole diversifiée favorable à la préservation du paysage, à la production de bois énergie et aux filières courtes :**

Axe stratégique qui répond à des enjeux de préservation des espaces naturels, de valorisation des ressources énergétiques locales, de développement d'un mode de consommation plus durable et de protection d'une activité structurante du territoire.

- ✓ Associer les filières agricoles à l'élaboration des stratégies de développement du territoire ;
- ✓ Porter un développement rural cohérent avec la volonté de préserver l'armature paysagère du territoire et de lutter contre l'uniformisation des paysages :
  - Maitriser la consommation des fonciers affectés aux activités agricoles et forestières ;
  - Conserver la diversité agricole et paysagère de la plaine bressane : préserver et renforcer le réseau bocager.
- ✓ Contribuer au développement et à la structuration des filières bois-énergie en accompagnant les acteurs du monde agricole dans la diversification de leur activité ;
- ✓ Développer des modes de commercialisation innovants en s'appuyant sur les circuits courts (pour la restauration collective notamment) ;
- ✓ Autres ?



# IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX AXES STRATÉGIQUES POUR LA BRESSE BOURGUIGNONNE (5/5)

A CONFIRMER  
EN SEANCE

La réflexion stratégique doit permettre de répondre aux enjeux liés aux transitions en tenant compte des spécificités du territoire. Elle peut mobiliser l'ensemble des acteurs locaux : collectivités, entreprises, acteurs socio-économiques, habitants.

## v) Encouragement et facilitation de la mise en place de modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme au regard de la mobilité à l'échelle des bassins de vie et d'emploi :

Axe stratégique qui répond à des enjeux d'accès à la mobilité pour tous (lutte contre l'isolement) et de réduction des émissions GES (impact écologique et sanitaire sur la qualité de l'air).

- ✓ Porter une réflexion de développement urbain intégrée pour réduire les distances et éviter l'usage systématique de la voiture (mixité des usages, maillage de liaisons douces...)
- ✓ Organiser les offres de services diversifiées et veiller à leur complémentarité :
  - Mieux articuler les offres de transports entre elles ;
  - Proposer une offre alternative (au VP) performante et pérenne pour les déplacements entre les différentes polarités du territoire (TAD, covoiturage...) et promouvoir le développement des structures associées ;
  - Fédérer l'ensemble des partenaires (AOM, opérateurs, usagers...).
- ✓ Favoriser l'amélioration des connexions aux réseaux de transports nationaux et internationaux (impact sur les mobilités du territoire mais aussi de transit) ;
- ✓ Autres ?



#### IV. PRÉSENTATION DES PROJETS INSCRITS AU CRTE

## **70 PROJETS IDENTIFIÉS DANS LA CONVENTION D'INITIALISATION**

### **> 70 projets répartis sur l'ensemble du territoire**

### **> 16 thématiques pour couvrir l'ensemble des enjeux locaux :**

1. Travaux de rénovation énergétique sur des bâtiments publics
2. Reconversion de friches d'activité économique
3. Mobilité douce
4. Acquisition de véhicules électriques
5. Economie circulaire
6. Circuits courts et alimentation locale
7. Mobilité pour l'insertion sociale et professionnelle
8. Actions en faveur des espaces naturels
9. Ingénierie Chef de Projet PVD
10. Espace France Services
11. Transition numérique
12. Structures d'accueil de la petite enfance
13. Santé
14. Création de logements adaptés pour séniors
15. Sport
16. Culture



### **Zoom sur les projets post-2021 :**

- Cheminements doux RD73 + RD13 à Vincelles (2022)
- Espace France Services à Pierre-de-Bresse (2022)
- Dématérialisation instruction ADS pour le SM du Pays de la Besse Bourguignonne (2022)
- Rénovation de la Maison Médicale à St-Germain-du-Bois (2022)
- Reconversion de la friche « Cordeliers » à Louhans (2022)
- Construction d'une salle de sport intercommunale pour la Bresse Louhannaise (2023)
- Rénovation du gymnase, ou construction d'un neuf à Cuisery (2023)



## **IDENTIFICATION D'AUTRES PROJETS SUR LE MANDAT 2020-2026**

Point sur les  
retours à date  
(S R avet)

> **Mobilisation des élus locaux et d'autres partenaires pour identifier des projets sur plus long terme qui n'apparaissent pas dans la convention d'initialisation.**

Ont été contactés par courrier le lundi 4 octobre 2021 :

- Les 88 communes du Pays de la Bresse bourguignonne ;
- Les 4 intercommunalités ;
- D'autres organismes acteurs de la transition énergétique et de la relance économique sur le territoire.

> **Il est préciser que les projets/actions proposées doivent répondre aux enjeux de la transition écologique :**

1. Rénovation énergétique du bâti ;
2. Diminution de la consommation foncière ;
3. Développement de la méthanisation ;
4. Maintien d'une activité agricole diversifiée favorable à la préservation du paysage, à la production de bois énergie et aux filières courtes ;
5. Facilitation de la mise en place de modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme au regard de la mobilité à l'échelle des bassins de vie et d'emploi.

A VALIDER  
EN SEANCE

## SUITE DE LA DÉMARCHE

### > Identification des projets et actions à inscrire au CRTE et consolidation des fiches projets/actions :

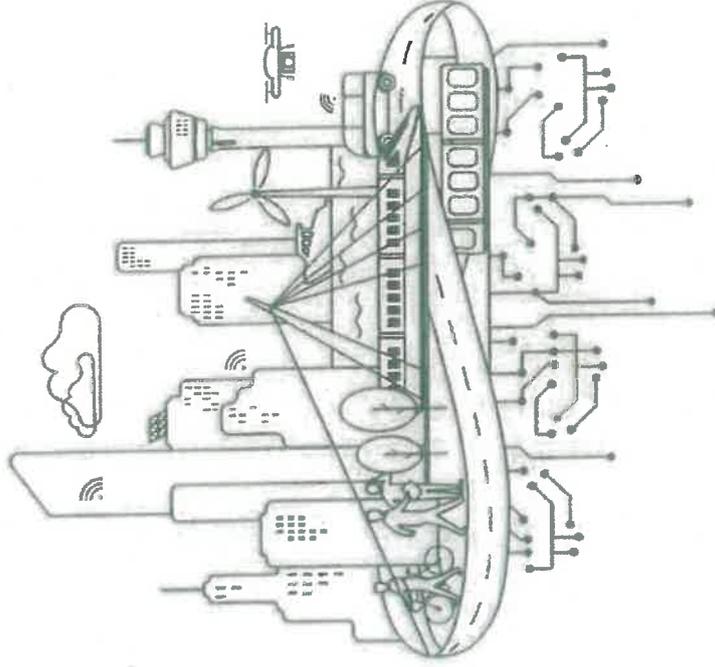
- ↳ Mobilisation des 88 communes et des 4 intercommunalités pour la construction des fiches projets qui doivent à minima renseigner :
  - L'orientation stratégique à laquelle répond l'action / le projet ;
  - Le maître d'ouvrage ;
  - Une description de l'action / du projet : intérêt, historique et caractéristiques principales du projet ;
  - Les éventuels partenaire et les engagements respectifs ;
  - Calendrier ;
  - Coût prévisionnel ;
  - Plan de financement et dispositif financier mobilisé ;
  - Indicateurs d'évaluation proposés.

### > Conduite d'entretiens avec différents acteurs du territoire

### > Organisation de démarches partenariales : avoir un avis sur les enjeux de la transition écologique pour le territoire

- ↳ CoPar composé des membres du Conseil de développement dont la mission mobilité, l'Office de Tourisme, Bresse Initiative, etc.
- ↳ Sujets transverses qui peuvent être abordés :
  - Projet de PNR ;
  - Cohérence du schéma ENR à l'échelle du SM
  - Développement de solutions de mobilité alternatives (TAD, covoiturage...)





**MERCI**

Pour votre attention

**SETEC ORGANISATION**  
Direction Régionale Centre Est

Immeuble le Bonnel  
20 rue de la Villette  
69003 Lyon, France

[www.setec.fr](http://www.setec.fr)  
pascal.blachier@setec.com  
fanny.vanlerberghe@setec.com

